

TABLE DES MATIÈRES

1.0 LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF	
1.1 Profil et orientations stratégiques	46
1.2 Suivi des objectifs financiers priorités	50
1.3 Économie, industrie et perspectives	51
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS	
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2010	53
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	59
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	60
2.2.2 Secteur d'activité Gestion du patrimoine et Assurance de personnes	65
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	69
2.2.4 Autres	72
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre	73
3.0 REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
3.1 Gestion du bilan	75
3.2 Qualité du crédit	81
3.3 Gestion du capital et cotes de crédit	83
3.4 Situation de trésorerie et sources de financement	87
3.5 Éléments hors bilan	88
3.6 Gestion des risques	90
3.7 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	100
4.0 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
4.1 Contexte réglementaire et mise en garde	103
4.2 Changements importants survenus après le 31 décembre 2010	104
4.3 Encadrement et gouvernance financière	105
4.4 Opérations entre apparentés	106
4.5 Mesures non conformes aux PCGR	106
4.6 Conventions comptables critiques et estimations	107
4.7 Passage aux normes internationales d'information financière (IFRS)	110
4.8 Statistiques des cinq dernières années	116
4.9 Glossaire de termes financiers	118

Le Mouvement des caisses Desjardins (ci-après également désigné sous l'appellation « Mouvement Desjardins », « Desjardins » ou « Mouvement ») regroupe le réseau des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario (ci-après également désigné sous l'appellation « réseau des caisses Desjardins »), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après également désignée sous l'appellation « Fédération ») et ses filiales.

Le présent rapport de gestion, daté du 24 février 2011, fait état des résultats de l'analyse des principaux éléments et changements survenus dans la situation financière du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 décembre 2010 en comparaison avec les exercices antérieurs. Ce rapport doit être lu avec les états financiers cumulés audités (incluant les notes afférentes) au 31 décembre 2010 préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Il a été préparé conformément aux exigences du règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les montants y sont présentés en dollars canadiens et les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars. Certaines données des exercices antérieurs ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010. Certaines mesures financières présentées dans ce rapport n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et, par conséquent, les montants divulgués ne sont pas comparables aux mesures similaires présentées par d'autres institutions financières. Ces mesures sont détaillées à la section 4.5 « Mesures non conformes aux PCGR ».

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.) où l'on retrouve également la notice annuelle de Capital Desjardins inc. et de la Caisse centrale Desjardins (sous le profil de la Caisse centrale). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Internet du Mouvement Desjardins à l'adresse www.desjardins.com, bien qu'aucune information présentée sur notre site ne doit être considérée comme intégrée par renvoi au présent document.

Le présent rapport annuel contient des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions. La section 4.1 « Contexte réglementaire et mise en garde » présente les nombreux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées dans les énoncés prospectifs.

RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

1.0 LE MOUVEMENT DES JARDINS EN BREF

SECTION 1.0

Le Mouvement Desjardins en bref

Cette section présente le Mouvement Desjardins et ses orientations stratégiques retenues pour les années 2010 à 2012. On y fait état des résultats liés aux objectifs financiers prioritaires et des faits saillants de 2010. On y trouve également le contexte économique de 2010, les tendances de l'industrie ainsi que les perspectives économiques et financières pour 2011.

SECTION 2.0

Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2010. Elle présente, pour chacun des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins, un profil du secteur, la description de l'industrie, les orientations et réalisations de 2010, l'analyse des résultats financiers de même que la stratégie et les priorités des secteurs en 2011. Elle fournit également une analyse des résultats du quatrième trimestre.

SECTION 3.0

Revue de la situation financière

Cette section commente la situation financière du Mouvement Desjardins. Elle aborde également la qualité du crédit, la gestion du capital, la situation de trésorerie, les sources de financement, les éléments hors bilan et, finalement, la gestion des risques.

SECTION 4.0

Informations complémentaires

Cette section présente le contexte réglementaire ainsi que la mise en garde sur les énoncés prospectifs, les changements importants survenus après le 31 décembre 2010, l'encadrement et la gouvernance financière, les opérations entre apparentés, les mesures non conformes aux PCGR, les conventions comptables critiques et les estimations, les renseignements concernant le passage aux normes internationales d'information financière (IFRS), diverses statistiques annuelles ainsi que le glossaire des termes financiers utilisés dans le présent rapport et dans les notes afférentes aux états financiers.

SECTION 1.1

Profil et orientations stratégiques

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif présent sur l'ensemble du territoire québécois ainsi qu'en Ontario. Il offre également des services à l'échelle pancanadienne. Il présente un actif global de plus de 172 G\$ et un ratio de capital de première catégorie de l'ordre de 17,7%.

Le Mouvement Desjardins est actuellement la première institution financière du Québec et le premier groupe financier coopératif au Canada. Il offre une gamme complète de produits et de services financiers à ses 5,8 millions de membres, ainsi qu'à ses clients particuliers et entreprises, en s'appuyant sur la force de son réseau de caisses au Québec et en Ontario ainsi que sur l'apport de ses filiales, dont plusieurs sont actives à l'échelle canadienne.

Au 31 décembre 2010, le Mouvement Desjardins comptait plus de 42 500 employés, près de 5 900 dirigeants élus, 451 caisses au Québec et en Ontario, qui détiennent 924 centres de services, 48 centres financiers aux entreprises et 2 652 guichets automatiques.

Le Mouvement Desjardins est également fort des partenariats d'affaires qu'il entretient de longue date avec la Fédération des caisses populaires acadiennes, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario limitée et la Fédération des caisses populaires du Manitoba, récemment transformée en Caisse Populaire Groupe Financier Ltée. Ces partenariats visent à appuyer le développement rentable des entités coopératives dans leurs communautés respectives.

MISSION

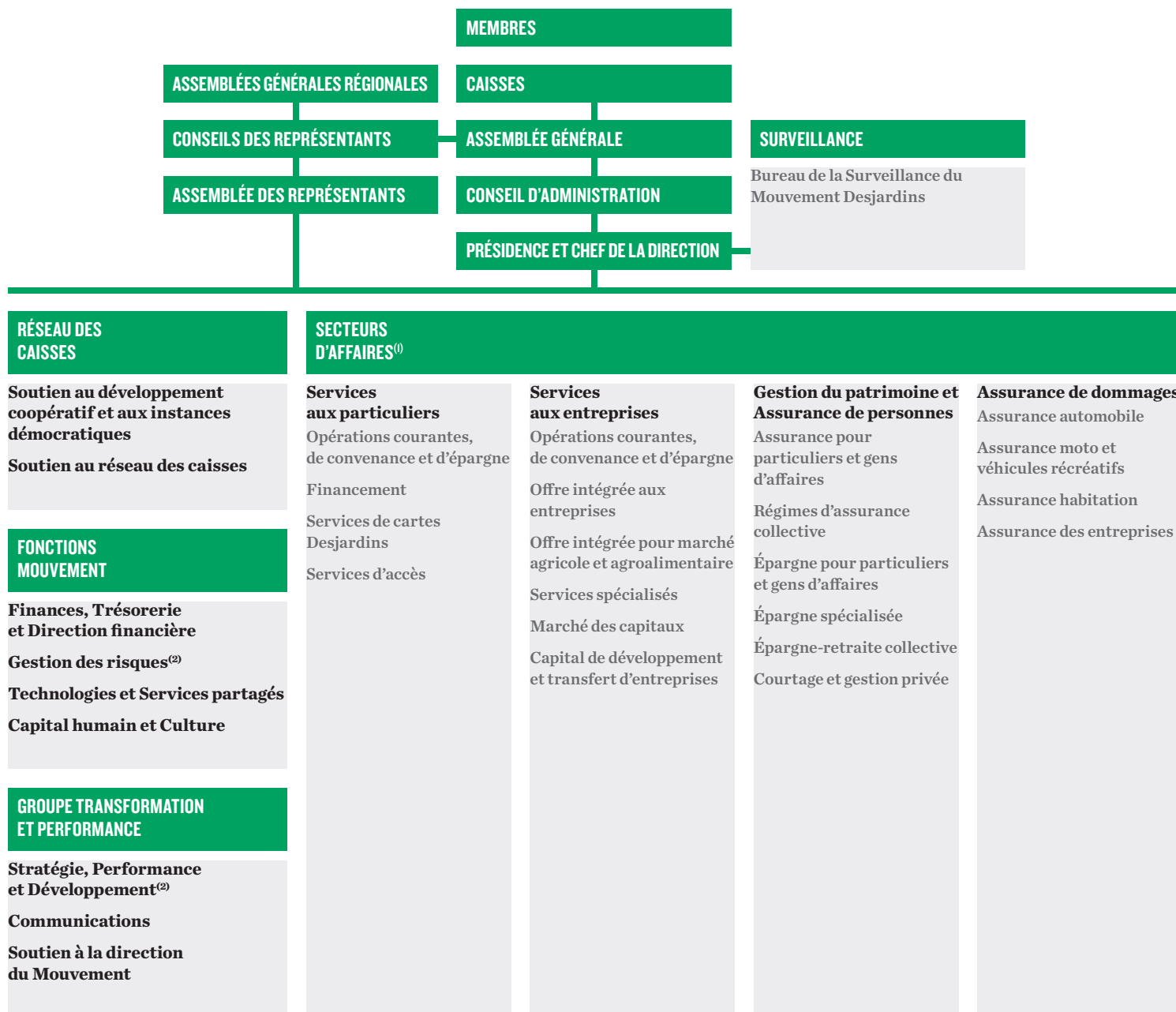
Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux ;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

VISION

Desjardins,
premier groupe financier coopératif du Canada,
inspire confiance dans le monde
par l'engagement des personnes,
par sa solidité financière et
par sa contribution à la prospérité durable.

Structure du Mouvement Desjardins



(1) Le détail des activités des secteurs d'affaires est présenté à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

(2) La portée de ces fonctions a été revue après le 31 décembre 2010. Voir la section 4.2 « Changements importants survenus après le 31 décembre 2010 ».

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés au sein desquels Desjardins évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur quatre grands secteurs d'affaires permettant d'accroître l'agilité à faire évoluer nos produits et services.

EN UN COUP D'ŒIL

- Plus de 172 G\$ d'actif
- 5,8 millions de membres
- Près de 5 900 dirigeants élus
- Plus de 42 500 employés
- 451 caisses au Québec et en Ontario qui détiennent :
 - 924 centres de services;
 - 48 centres financiers aux entreprises;
 - 2 652 guichets automatiques.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui découlent de cette nature sont portées par ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés. Notre mission et nos valeurs teintent nos orientations et permettent la mise en œuvre de notre vision en faveur d'une prospérité durable au sein des communautés que nous servons. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins joue un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent et créateur de prospérité durable.

La proximité des canaux de distribution et la multitude de réseaux intermédiaires permettent au Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients et, par le fait même, de profiter d'une proximité avec les communautés.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle du Mouvement par l'entremise des assemblées générales régionales et de l'Assemblée des représentants.

FAITS SAILLANTS

Excédents cumulés de 1 437 M\$ pour 2010, en hausse de 33,8% par rapport à l'année précédente, générés, entre autres, par une croissance rentable des activités du réseau des caisses et des secteurs d'affaires ainsi que par les différentes initiatives d'amélioration de la productivité.

Renforcement de la capitalisation financière du Mouvement Desjardins par l'approvisionnement en capital pour un montant total de 2,1 G\$, soit 1,6 G\$ recueillis auprès d'investisseurs institutionnels canadiens et 0,5 G\$ auprès des membres, ce qui, entre autres, a contribué à porter le ratio de capital de première catégorie à 17,7%, comparativement à 15,8% au 31 décembre 2009.

Ristournes aux membres, provisionnées pour l'année en cours, s'élevant à 305 M\$ comparativement à 282 M\$ en 2009. De plus, une somme de 80 M\$ a été retournée à la collectivité sous forme de commandites, dons et bourses d'études en 2010.

Première attribution par l'agence de notation Fitch, en décembre 2010, d'une cote à long terme (AA-) et d'une cote à court terme (F1+) à la Caisse centrale Desjardins.

Conclusion du partenariat avec le Groupe Promutuel permettant d'acquérir des portefeuilles de produits d'épargne et de prêts totalisant plus de 160 M\$ et plus de 220 M\$ respectivement.

Poursuite de la croissance du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Québec par l'entremise, notamment, de son offre publique d'achat aux actionnaires de Western Financial Group Inc. annoncée le 23 décembre 2010.

Lancement réussi des services mobiles Desjardins.

Regroupement de Fiera Capital inc. (société de gestion de placements dont le Mouvement Desjardins est partenaire) et de Sceptre Investment Counsel Limited.

Entente globale à l'égard de divers services de traitement informatique totalisant 320 M\$ et applicable pour les six prochaines années.

Obtention du titre de « Bank of the Year 2010 - Canada » décerné par la revue britannique *The Banker*.

Récipiendaire du Prix québécois de l'entreprise citoyenne de l'année pour son bilan social, présenté par Korn/Ferry International, NATIONAL et le magazine *L'Actualité*.

Lauréat 2010 du Programme des 10 cultures d'entreprise les plus admirées au Canada^{MC}.

Classé au septième rang parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada par la revue *Corporate Knights*.

Tableau 01 – Résultats d'exploitation et situation financière

Données de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	2008
		redressé ⁽¹⁾	redressé ⁽¹⁾
Résultats d'exploitation			
Revenu total ⁽²⁾	11 685 \$	10 670 \$	8 373 \$
Provisions pour pertes sur créances	197	260	223
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	4 168	3 758	3 144
Frais autres que d'intérêts	5 403	5 149	4 805
Excédents après impôts et avant ristournes aux membres ⁽²⁾	1 437	1 074	89
Retour aux membres et à la collectivité ⁽³⁾	385	355	267
Situation financière			
Total de l'actif	172 275	157 442	152 532
Actif moyen ⁽⁴⁾	169 003	158 689	149 722
Prêts	116 611	110 300	104 756
Capitaux propres moyens ⁽⁴⁾	12 396	10 538	9 600
Dépôts et obligations subordonnées	115 749	107 455	102 184
Ratios clés			
Rendement des capitaux propres ^(2,4)	11,6 %	10,2 %	0,9 %
Indice de productivité ^(2,4)	71,9	74,5	91,9
Ratio de capital de première catégorie ⁽⁵⁾	17,7	15,8	13,6
Ratio de capital total ⁽⁵⁾	18,7	15,8	13,0

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

(2) Les données de 2008 ont été affectées par la crise financière.

(3) Établi en prenant en compte la provision pour ristournes aux membres pour l'année en cours, les dons, les commandites et les bourses d'études.

(4) Voir la section 4.5 « Mesures non conformes aux PCGR ».

(5) Depuis 2009, ces ratios sont calculés selon les règles de l'Accord de Bâle II alors qu'ils étaient calculés selon les règles de Bâle I auparavant.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins ont été adoptées par le conseil d'administration en février 2010 dans le cadre de son Plan stratégique 2010-2012. Elles visent à faire du Mouvement une organisation stimulante, distinctive et performante, qui apporte une contribution unique à l'évolution de notre société. Elles établissent les principales voies à préconiser pour appuyer la vision, en lien avec l'objectif d'atteindre le plein potentiel de développement des affaires et d'optimiser la force financière du groupe. Elles constituent une base commune à partir de laquelle le réseau des caisses et les secteurs d'affaires déclinent leurs propres orientations, stratégies et priorités. Ces orientations s'énoncent ainsi :

- **Coopération et engagement :** Miser sur les valeurs de coopération et de responsabilité sociale pour différencier le Mouvement et accroître sa capacité d'attraction.
- **Excellence de l'expérience membre et client :** Mettre en œuvre une approche centrée sur le membre et le client à l'échelle du Mouvement.
- **Croissance et innovation :** Réaliser une croissance soutenue et rentable en misant sur l'ouverture, l'innovation et l'agilité.
- **Rentabilité et solidité financière :** Optimiser la productivité et la performance globale et renforcer la solidité financière du Mouvement.
- **Leadership et mobilisation :** Miser sur le leadership et la mobilisation des dirigeants et des employés pour soutenir l'évolution du Mouvement.

Les réalisations en lien avec les orientations stratégiques **Coopération et engagement** et **Leadership et mobilisation** se retrouvent principalement dans la section du Profil distinctif aux pages 02 à 44 du présent rapport.

PRIORITÉS POUR 2011

Notre grande priorité pour 2011 est la poursuite du Plan d'évolution du Mouvement Desjardins, dont :

- **Le développement stratégique de Desjardins** par une offre complète et adaptée aux clientèles tout en optimisant le plein potentiel des canaux de distribution physique et virtuel et en poursuivant son expansion canadienne.
- **L'optimisation de la performance du Mouvement** par l'amélioration de nos processus de gestion et d'affaires afin d'accroître le caractère concurrentiel du Mouvement.
- **L'optimisation des technologies de l'information** avec la mise en opération de la filiale spécialisée en technologies de l'information et la transformation de l'exploitation des infrastructures informatiques.
- **La concertation avec les dirigeants** afin de définir un cadre facilitant l'exercice de leur rôle.
- **La mobilisation des personnes** notamment par l'identification et la mise en place de conditions qui faciliteront la mobilité et l'évolution de la carrière dans l'ensemble de l'organisation.

SECTION 1.2

Suivi des objectifs financiers priorités

Tableau 02 – Suivi des résultats de l'année 2010

Données de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

MOUVEMENT DES JARDINS	OBJECTIFS FINANCIERS PRIORISÉS POUR 2010-2012	RÉSULTATS EN 2010
Croissance et développement		
• Croissance des revenus d'exploitation ⁽¹⁾	Supérieure à 8%	6,1%
Rentabilité et productivité		
• Indice de productivité ⁽²⁾	Inférieur à 70% en 2012	71,9%
• Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais autres que d'intérêts ⁽³⁾	Supérieur à 2% en 2012	3,8%
• Croissance des excédents après impôts	Entre 5% et 10%	33,8%
• Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	Supérieur à 9%	11,6%
Solidité financière et gestion des risques		
• Ratio de capital de première catégorie	Supérieur à 15%	17,7%
• Ratio de capital total	Supérieur à 15%	18,7%
• Prêts douteux bruts / prêts bruts	Inférieur à 1,0%	0,44%

(1) Revenu total, déduction faite des revenus sur les titres disponibles à la vente, des revenus de transaction et des revenus sur autres placements.

(2) Voir la section 4.5 « Mesures non conformes aux PCGR ».

(3) Revenu total, déduction faite des frais de sinistres et prestations d'assurance.

Les objectifs financiers présentés dans le tableau 02 ci-dessus ont été établis lors de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2010-2012. Ces cibles de performance s'appuient sur des orientations et des initiatives en soutien aux ambitions stratégiques du Mouvement Desjardins, qui sont cohérentes avec ces dernières, et visent à réaliser une rentabilité qui reflète l'équilibre souhaité entre la performance coopérative et la performance financière.

Au cours de l'année 2010, le Mouvement Desjardins a affiché une performance financière globale supérieure aux attentes, avec des excédents après impôts en hausse de 33,8% par rapport à l'an dernier.

Le Mouvement a entrepris différentes initiatives qui lui ont permis de renforcer sa performance et sa productivité, tout en veillant à améliorer l'offre de service en l'adaptant aux besoins évolutifs des membres. Les secteurs d'affaires, constitués en 2009, ont prouvé leur pertinence et tireront pleinement avantage de leurs forces respectives pour l'avenir. Le réseau des caisses, force motrice du Mouvement, est aujourd'hui engagé dans une démarche d'évolution et de transformation qui lui permettra d'améliorer sa performance et de consolider sa position de leader dans ses différents marchés au cours des prochaines années.

L'amélioration de la productivité est toujours au cœur des priorités du Mouvement Desjardins. La quête continue d'amélioration est impérative afin de réaliser les initiatives de croissance du Mouvement et lui permettre d'atteindre une position concurrentielle favorable en proposant une offre de service supérieure à ses membres et à ses clients.

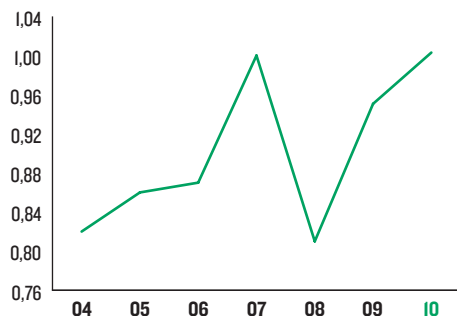
Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2011 en s'appuyant sur de solides fondations, dont un niveau de capitalisation renforcé et significativement supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne. Ainsi, le Mouvement dispose de la vision et des atouts nécessaires pour atteindre, en 2011, ses différents objectifs stratégiques en s'appuyant sur des orientations fortes pour un Mouvement solide tourné vers l'avenir.

SECTION 1.3

Économie, industrie et perspectives

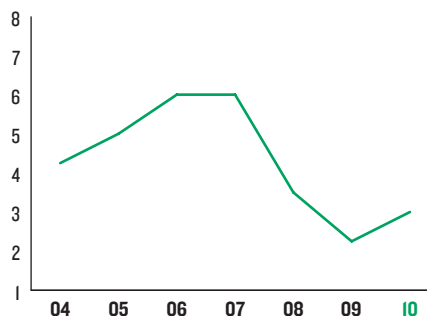
Dollar canadien

(en \$ CA / \$ US)



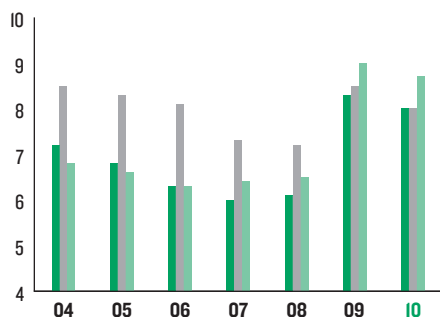
Taux préférentiel

(en %)



Taux de chômage

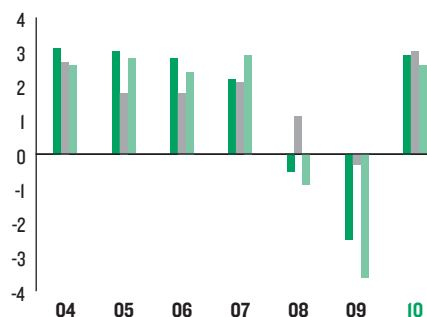
(en %)



■ CANADA
■ QUÉBEC
■ ONTARIO

Croissance du PIB

(en %)



■ CANADA
■ QUÉBEC
■ ONTARIO

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2010

L'année 2010 avait débuté du bon pied pour la plupart des pays industrialisés. Par la suite, l'éclatement de la crise des dettes souveraines en Europe et les profonds problèmes structurels de l'économie américaine ont semé le doute quant à la poursuite de la reprise économique mondiale. Ces événements ont créé beaucoup de volatilité sur les marchés financiers. Dans ce contexte, les banques centrales ont maintenu leurs taux directeurs très bas. À l'inverse, certains pays émergents ont dû combattre les risques de surchauffe. La Chine a même resserré l'accès au crédit tout en rehaussant ses taux directeurs à deux reprises. La progression du PIB réel mondial a finalement avoisiné les 4,5% après avoir subi un recul l'année précédente.

Au printemps 2010, les difficultés de financement de la Grèce et le risque de contagion à d'autres pays de la zone euro ont fait bondir les tensions financières partout sur la planète. La mise en place d'un plan de stabilisation par les autorités européennes a par la suite rassuré les marchés. L'annonce de la Réserve fédérale américaine concernant la deuxième vague d'assouplissement quantitatif a aussi calmé le jeu. Le S&P 500 a rebondi et a également été soutenu par les bons résultats des profits des entreprises. En dépit des incertitudes sur les places financières, les marchés boursiers ont bien fait en 2010. Les indices américains et canadiens ont terminé l'année 2010 en force, avec une hausse de près de 15%.

Les prix des matières premières ont fortement augmenté l'an dernier, soutenus par la relance économique mondiale. Les cours pétroliers, qui avoisinaient les 75 \$ US le baril au début de 2010, ont clôturé l'année à plus de 90 \$ US. Le huard s'est, par conséquent, apprécié et a même franchi la parité. Cela a fortement affecté le commerce extérieur, faisant ainsi ralentir l'économie canadienne au fil de 2010. Les dépenses des ménages et l'investissement des entreprises ont toutefois connu un bel essor, tandis que la contribution des gouvernements s'est estompée à l'approche de la fin des plans de relance.

DESCRIPTION ET TENDANCES DE L'INDUSTRIE

L'année 2010 a été une année de reprise qui a permis de renouer avec la croissance économique. L'industrie financière canadienne, qui a très bien tiré son épingle du jeu lors de la récession de 2008-2009, a su profiter de ce meilleur climat et n'a pas connu de changements majeurs. On y trouve donc toujours environ 1 000 coopératives d'épargne et de crédit dont un peu moins de 50% font partie du Mouvement Desjardins et quelque 70 institutions réparties entre les banques canadiennes et les banques étrangères. Toutes ces institutions financières étaient en mesure de fournir une gamme très étendue de services financiers, à l'exception de sept succursales de banques étrangères qui n'offraient que des prêts.

Les sociétés d'assurance sont d'autres acteurs de premier plan de l'industrie. En 2010, plus de 300 d'entre elles étaient en activité au Canada. Bien qu'un certain nombre soient présentes à la fois dans l'assurance de dommages et dans l'assurance de personnes, la majorité, soit près des deux tiers, se spécialisaient en assurance de dommages tandis que l'autre tiers évoluait en assurance de personnes. Plus particulièrement, dans le secteur de l'assurance de personnes, on comptait quelques gros joueurs, dont les trois plus importants accaparaient près de 61% des primes perçues dans cette industrie au Canada. Le Mouvement Desjardins, par l'intermédiaire de sa filiale Desjardins Sécurité financière, occupait le quatrième rang dans ce marché. Le domaine de l'assurance de dommages, pour sa part, présente un portrait un peu différent où le nombre d'institutions d'importance est un peu plus élevé, puisque les trois premières ne composaient que près de 26% de cette industrie. Le Mouvement Desjardins, par l'intermédiaire de sa filiale Desjardins Groupe d'assurances générales, se positionnait au dixième rang dans ce marché.

L'industrie financière canadienne compte sur la présence de 10 grands groupes financiers, dont le Mouvement Desjardins, offrant une gamme complète de services. À ces institutions, se greffaient quelques sociétés de fiducie ou de prêt indépendantes. De plus, l'offre de service était complétée par des sociétés de financement, des promoteurs de fonds de placement et des gestionnaires de caisses de retraite.

Le secteur financier canadien a continué de s'attirer les honneurs en 2010. En effet, pour une troisième année d'affilée, le Forum économique mondial et Moody's Services ont considéré le système bancaire canadien comme le plus sûr au monde et le plus solide du point de vue financier. Au chapitre de la sécurité, la revue *Global Finance* établit un palmarès des 50 banques les plus sécuritaires au monde selon la cote de crédit et les actifs, un classement au sein duquel le Canada occupe le dixième rang. Pour sa part, le Mouvement Desjardins y figurait en quatrième place en Amérique du Nord et au vingt-cinquième rang à l'échelle mondiale. D'ailleurs, la solidité financière du Mouvement Desjardins se reflète sur ses cotes de crédit qui sont de première qualité; Moody's lui accorde pour le court terme la cote P-1 et, pour le moyen et long terme de premier rang, la cote Aa1.

L'année 2010 a été marquée au sceau de la relance économique avec un premier semestre très dynamique, l'effet de rattrapage ayant dominé. Le rebond du secteur immobilier a surpris par sa force, et ce, tant dans la construction que dans la revente de maisons existantes, ce qui a stimulé du même coup les dépenses des consommateurs. Les institutions financières canadiennes ayant géré avec prudence le crédit hypothécaire durant la période pré-récession n'ont pas subi de débâcle semblable à celle du marché américain. Elles étaient donc prêtes à suivre le mouvement de relance du marché immobilier au pays. La deuxième moitié de l'année a été moins frénétique, mais les institutions financières canadiennes ont tout de même gardé un bon rythme d'activité.

Toutefois, la baisse de cadence qui a suivi le démarrage en lion de l'économie canadienne a avivé les craintes d'un retour en récession. Heureusement, cet affaïssissement ne s'est pas matérialisé. D'une part, le Canada ne pouvait soutenir un rythme de croissance aussi rapide pendant une longue période. D'autre part, aux États-Unis, les conditions n'étaient pas réunies pour une reprise vigoureuse. Cette situation a provoqué beaucoup d'hésitation dans les décisions d'investissement des entreprises, ne sachant pas si la relance économique était là pour durer. En contrepartie, les taux d'intérêt sont demeurés très bas, facilitant d'autant les conditions de crédit. De leur côté, en dépit de cette incertitude, les institutions financières canadiennes ont réussi à améliorer passablement leurs résultats financiers par rapport à l'année précédente.

Enfin, quelques inquiétudes ont refait surface au cours de 2010. La précarité des finances des ménages canadiens et leur niveau d'endettement en particulier comptent parmi les sujets qui ont suscité beaucoup d'intérêt et qui pourraient mettre éventuellement à contribution le système financier canadien. Cependant, la faiblesse des taux d'intérêt combinée à la bonne tenue du marché du travail à ce jour ont permis de maintenir la situation financière des ménages encore relativement saine. Néanmoins, cette question demeurera d'actualité pour 2011.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2011

Même si l'Europe a, jusqu'à maintenant, mieux résisté que prévu à la crise des dettes souveraines, la situation demeure à risque. Le système bancaire européen continue d'inquiéter les investisseurs et les marchés financiers ne sont pas à l'abri d'éventuels soubresauts. Les problèmes structurels des pays industrialisés, dont les États-Unis, continueront, à notre avis, de freiner la croissance économique mondiale cette année.

Le marché immobilier résidentiel américain devrait rester déprimé en raison du surplus important de maisons à vendre, d'une faible demande et des conditions de crédit relativement difficiles. Le marché du travail devrait mettre du temps à se rétablir, alors que plus de sept millions d'emplois restent à récupérer aux États-Unis et qu'un retour du taux de chômage vers les 8% n'est pas attendu avant la fin de 2012. Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine laissera ses taux directeurs inchangés cette année et les mesures quantitatives se poursuivront comme prévu jusqu'en juin.

Même si l'économie canadienne a perdu un peu de vigueur à la fin de 2010, les perspectives sont positives. L'emploi a complètement regagné le terrain perdu pendant la récession et le taux de chômage s'est déjà replié sous les 8%. Le secteur résidentiel continue de surprendre et les prix ne cessent de franchir de nouveaux sommets. Les mesures annoncées par le ministre fédéral des Finances devraient ralentir quelque peu la progression du crédit des ménages à compter du printemps et réduire les risques de surchauffe immobilière. Compte tenu des difficultés du commerce extérieur et de la stabilité de l'inflation, la Banque du Canada devrait, selon l'avis de la direction du Mouvement Desjardins, prolonger la pause dans la remontée des taux d'intérêt directeurs jusqu'à l'été 2011.

L'économie du Québec devrait poursuivre son cycle d'expansion cette année après avoir marqué un temps d'arrêt à l'automne 2010. Même si le déficit commercial atteint un niveau record, l'amélioration du marché du travail devrait continuer de soutenir les dépenses des ménages. Les mesures mises en place pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 pourraient toutefois tempérer l'élan de l'économie du Québec. L'Ontario devra aussi faire des efforts importants pour redresser ses finances publiques. La croissance économique des deux provinces devrait néanmoins excéder les 2% en 2011, soit un rythme un peu moins rapide que celui de 2010.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2011

La performance financière prévue s'inscrit dans la continuité des objectifs financiers élaborés dans le cadre de la Planification stratégique 2010-2012 et du Plan financier 2011-2013 du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement évoluera dans un contexte économique incertain et continuera à faire face à une vive concurrence de l'industrie en 2011. On s'attend à une hausse modérée des taux d'intérêt, un facteur qui contribuera à limiter la progression de la marge bénéficiaire du réseau des caisses.

Des efforts continus seront déployés au chapitre de la productivité et dans la poursuite d'une gestion saine et prudente du capital du Mouvement Desjardins. Les exigences réglementaires accrues exerceront notamment des pressions sur la gestion du niveau de capitalisation du Mouvement Desjardins.

Néanmoins, le Mouvement entend maintenir le cap avec la poursuite des initiatives de croissance qui sont en lien avec ses orientations stratégiques. Ces initiatives, par l'entremise du Plan d'évolution et des travaux sur l'optimisation de la performance du Mouvement Desjardins, continueront de renforcer la performance et la productivité, tout en veillant à améliorer l'expérience membre et client.

Ainsi, selon le conseil d'administration et la direction, le Mouvement Desjardins dispose de la vision et des atouts nécessaires pour atteindre, en 2011, ses différents objectifs stratégiques et assurer la pérennité de ses activités.

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS

Résultats du Mouvement Desjardins

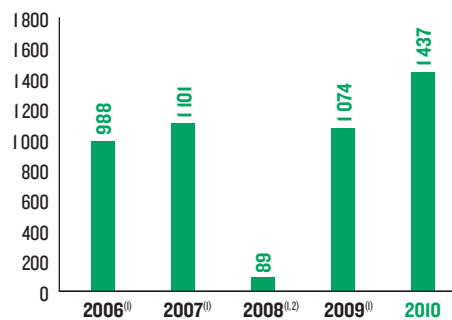
- Excédents cumulés avant ristournes de 1 437 M\$, en hausse de 33,8%.
- Augmentation du revenu total de 1 015 M\$, ou de 9,5%.
- Hausse du revenu net d'intérêts de 364 M\$, ou de 10,3%.
- Progression des primes nettes de 121 M\$, ou de 2,8%.
- Augmentation des autres revenus de 530 M\$, ou de 18,3%.
- Hausse des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance, qui atteignent 4 168 M\$ au 31 décembre 2010 par rapport à 3 758 M\$ en 2009.
- Augmentation des frais autres que d'intérêts de 254 M\$, ou de 4,9%, pour s'établir à 5 403 M\$ au 31 décembre 2010.
- Indice de productivité de 71,9% comparativement à 74,5% en 2009, une amélioration de 2,6 points.

SECTION 2.1

Analyse des résultats de l'exercice 2010

Excédents avant ristournes aux membres

(en M\$)



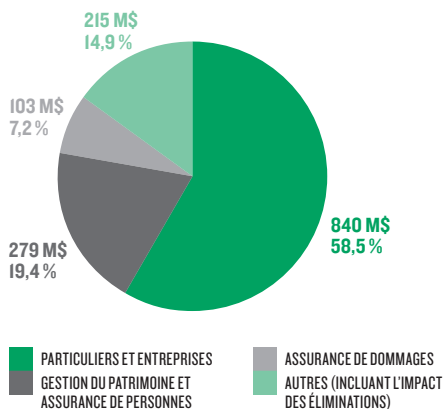
(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provisions cumulatives pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

(2) Les excédents de 2008 ont été affectés par la crise financière.

EXCÉDENTS

Au terme de l'exercice financier 2010, le Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif au Canada, annonce des excédents avant ristournes aux membres de 1 437 M\$, soit une hausse de 363 M\$, ou de 33,8%, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres se situe à 11,6%, par rapport à 10,2% au terme de l'exercice financier 2009.

Contribution des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres en 2010



Ces résultats reflètent la contribution importante du secteur Particuliers et Entreprises avec un apport de 840 M\$, ou de 58,5%. Cet apport résulte notamment d'une augmentation des encours de prêts aux particuliers et aux entreprises consentis dans le réseau des caisses, ainsi que de l'accroissement des activités sur cartes de crédit et de financement au point de vente. Les secteurs Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages procurent respectivement des apports de 279 M\$ et 103 M\$, représentant 19,4% et 7,2%. Quant à la rubrique Autres, son impact a été de 215 M\$, soit de 14,9%.

Dans un contexte de gestion prudente et compte tenu, notamment, de l'impact de l'adoption des nouvelles normes internationales d'information financière (normes IFRS) sur les ratios de capitalisation des institutions financières, le montant provisionné pour l'exercice en cours pour les ristournes aux membres, calculée à partir des excédents réalisés par le réseau des caisses, s'élève à 305 M\$ comparativement à 282 M\$ en 2009. De plus, une somme de 80 M\$ a été retournée à la collectivité sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études. En tout, c'est 385 M\$ qui retournent aux membres et à leurs collectivités.

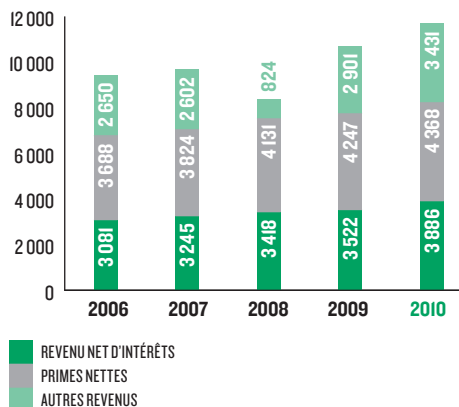
REVENU TOTAL

Le revenu total, constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes et des autres revenus, se chiffre à 11 685 M\$, en hausse de 1 015 M\$, ou de 9,5%, comparativement à l'année précédente. Le revenu net d'intérêts est de 3 886 M\$, en hausse de 364 M\$, ou de 10,3%, par rapport à 2009. Cette hausse s'explique principalement par le dynamisme des caisses dans le marché des prêts hypothécaires et des prêts aux entreprises. Plus spécifiquement, les encours des prêts hypothécaires aux particuliers ont connu une augmentation substantielle de 5,2 G\$ au terme de 2010. La vigueur des mises en chantier et du marché de la revente, le prix moyen des propriétés et le contexte de taux demeuré favorable pour les acheteurs ont contribué à cette performance. De plus, les dépenses de consommation ont favorisé les activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et ont contribué à l'augmentation du revenu net d'intérêts. Dans un contexte de forte concurrence dans le domaine de l'assurance, les primes nettes, constituées des primes d'assurance de personnes et d'assurance de dommages ainsi que des primes de rentes, ont augmenté de 121 M\$, ou de 2,8%, pour s'établir à 4 368 M\$ au 31 décembre 2010.

Enfin, les autres revenus se chiffrent à 3 431 M\$, une croissance de 530 M\$, ou de 18,3%. Cette hausse résulte notamment de l'augmentation des revenus de transaction et de ceux liés aux titres disponibles à la vente ainsi qu'à l'augmentation des revenus des services de courtage, de fonds de placement et de fiducie. Cette hausse est compensée en grande partie par une augmentation des provisions techniques associées aux activités des compagnies d'assurance.

Revenu total

(en M\$)



Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre le revenu d'intérêts gagné sur des éléments d'actif, comme les prêts et les valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels les dépôts, les emprunts et les obligations subordonnées; il est affecté par les variations de taux d'intérêt, par les stratégies d'approvisionnement en fonds ainsi que par la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons au tableau 03 de la page suivante son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 04 présente en détail les effets sur le revenu net d'intérêts des variations de volume et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Les états financiers cumulés du Mouvement Desjardins présentent, pour l'exercice financier 2010, un revenu net d'intérêts de 3 886 M\$, en hausse de 364 M\$, ou de 10,3%. Exprimée en pourcentage de l'actif moyen, cette marge nette a augmenté de 8 points de base. Ainsi, l'évolution des taux d'intérêt et son effet sur le choix par les membres des échéances et des produits offerts tant en crédit qu'en épargne et placement ont fait diminuer le rendement moyen des prêts de 14 points de base, alors que la baisse du coût moyen des dépôts de 31 points de base a été suffisante pour contrebalancer la perte de rendement des actifs.

L'évolution favorable du revenu net d'intérêts de 364 M\$, ou de 10,3%, est expliquée au tableau 04 de la page suivante par la croissance importante du volume moyen des activités de crédit équivalente à 6,4 G\$, représentant une progression de 6,2%. Quant aux revenus d'intérêts, ils se chiffrent à 5 682 M\$ au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 176 M\$, ou de 3,2%, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la croissance de 9,7 G\$, ou de 8,3%, du volume moyen du total des actifs portant intérêt a permis l'ajout de 424 M\$ au revenu d'intérêts, tandis que la diminution de 23 centièmes du rendement moyen de ces actifs a fait diminuer le revenu d'intérêts de 248 M\$.

Tableau 03 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010			2009		
	SOLDE MOYEN	INTÉRÊTS	TAUX MOYEN	SOLDE MOYEN	INTÉRÊTS	TAUX MOYEN
Actif						
Actif portant intérêt						
Valeurs mobilières, encaisse et dépôts à des institutions financières	16 290 \$	446 \$	2,74 %	13 045 \$	438 \$	3,36 %
Prêts	109 900	5 236	4,76	103 464	5 068	4,90
Total de l'actif portant intérêt	126 190	5 682	4,50	116 509	5 506	4,73
Autres actifs	5 856	—	—	6 576	—	—
Total de l'actif	132 046 \$	5 682 \$	4,30 %	123 085 \$	5 506 \$	4,47 %
Passif et capitaux propres						
Passif portant intérêt						
Dépôts	110 462 \$	1 691 \$	1,53 %	104 584 \$	1 920 \$	1,84 %
Emprunts et obligations subordonnées	1 922	105	5,46	1 103	64	5,80
Total du passif portant intérêt	112 384	1 796	1,60	105 687	1 984	1,88
Autres passifs	9 534	—	—	8 661	—	—
Capitaux propres	10 128	—	—	8 737	—	—
Total du passif et des capitaux propres	132 046 \$	1 796 \$	1,36 %	123 085 \$	1 984 \$	1,61 %
Revenu net d'intérêts		3 886 \$			3 522 \$	
En pourcentage de l'actif moyen			2,94 %			2,86 %

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provisions cumulatives pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

Tableau 04 – Répercussions sur le revenu net d'intérêts des modifications survenues dans les soldes et les taux

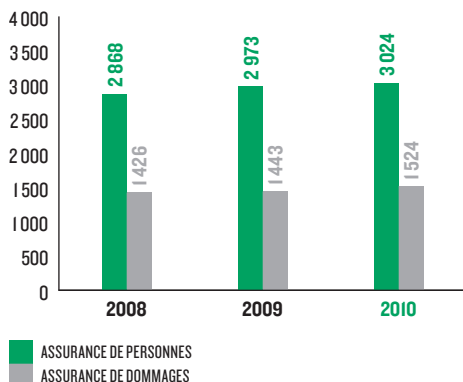
De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010-2009		AUGMENTATION (DIMINUTION)		
	VARIATION VOLUME MOYEN	VARIATION TAUX MOYEN	INTÉRÊTS	VOLUME MOYEN	TAUX MOYEN
Actif					
Valeurs mobilières, encaisse et dépôts à des institutions financières	3 245 \$	(0,62) %	8 \$	109 \$	(101) \$
Prêts	6 436	(0,14)	168	315	(147)
Variation du revenu d'intérêts			176	424	(248)
Passif					
Dépôts	5 878	(0,31)	(229)	108	(337)
Emprunts et obligations subordonnées	819	(0,34)	41	48	(7)
Variation des frais d'intérêts			(188)	156	(344)
Variation du revenu net d'intérêts			364 \$	268 \$	96 \$

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provisions cumulatives pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

Primes nettes⁽¹⁾

(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité à trait aux transactions intersectorielles.

Quant aux frais d'intérêts, ils se chiffrent à 1 796 M\$, représentant une diminution de 188 M\$, ou de 9,5 %, par rapport à l'exercice 2009. Ainsi, une croissance de 6,7 G\$, ou de 6,3 %, de notre approvisionnement en fonds moyen des dépôts, emprunts et obligations subordonnées a eu pour effet d'ajouter 156 M\$ en frais d'intérêts supplémentaires, tandis que la diminution de 28 centièmes du coût moyen de ces sources de fonds a fait diminuer de 344 M\$ les frais d'intérêts.

Au cours de l'année 2010, la demande de crédit des particuliers et des entreprises est restée relativement soutenue, favorisant le développement des affaires. L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement, net de la provision cumulative pour pertes sur créances, a augmenté de 5,7 %, ou de 6,3 G\$, depuis la fin de 2009, pour s'établir à 116,6 G\$ au 31 décembre 2010. Le Mouvement Desjardins a continué à s'illustrer dans le domaine du financement hypothécaire, notamment au Québec où il demeure un acteur de premier plan. Malgré une activité résidentielle qui a commencé à montrer des signes de ralentissement au cours du deuxième semestre, la demande de prêts hypothécaires à l'habitation auprès des caisses ne s'est pas affaiblie. Au 31 décembre 2010, l'encours des prêts hypothécaires atteignait un volume de 72,8 G\$, en hausse de 7,6 %, ou de 5,2 G\$, annuellement, en regard d'une augmentation de 4,4 G\$, ou de 7,0 %, enregistrée en 2009. Par ailleurs, dans le marché du financement à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, la hausse est de 3,5 %, ou de 589 M\$, depuis la fin de 2009, pour un encours de 17,5 G\$ au 31 décembre 2010, comparativement à une croissance de 5,8 %, ou de 933 M\$, observée un an auparavant.

Le Mouvement Desjardins est aussi très actif auprès des entreprises et des gouvernements. En effet, ses prêts en cours dans ce domaine ont crû de 2,0 %, ou de 518 M\$, pendant la même période pour s'élever à 26,8 G\$, par rapport à une majoration de 0,7 %, ou de 173 M\$, enregistrée à la fin de 2009.

Primes nettes

Les primes nettes, constituées des primes d'assurance de personnes et d'assurance de dommages ainsi que des primes de rentes, ont augmenté de 121 M\$, ou de 2,8 %, pour s'établir à 4 368 M\$ au 31 décembre 2010.

Secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 3 024 M\$, comparativement à 2 973 M\$ au 31 décembre 2009, représentant une hausse de 1,7 %. Les primes nettes d'assurance affichent une hausse de 5,5 % par rapport à 2009, atteignant 2 745 M\$.

En assurance individuelle, le volume de primes est de 467 M\$, en hausse de 30 M\$ par rapport à 2009. Le volume de primes provenant du réseau des conseillers en sécurité financière attirés des caisses Desjardins est en croissance de 15,8 % par rapport à l'année précédente. Dans le contexte d'une progression remarquable des ventes au cours des dernières années par les réseaux de distribution, les primes encaissées ont augmenté de 3,4 % comparativement à 2009, soit une hausse de 12,1 M\$. De plus, le volume de primes au chapitre des produits commercialisés par le mode de distribution directe affiche une croissance de 15,1 %, atteignant 76 M\$.

Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 6,4 %, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 4,7 %. Quant à la distribution géographique, les primes au Québec ont connu une croissance de 5,1 % alors qu'ailleurs, elles ont progressé de 5,3 %.

Secteur Assurance de dommages

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 1 524 M\$, comparativement à 1 443 M\$ au 31 décembre 2009, représentant une hausse de 5,6 %. Cette augmentation s'explique, entre autres, par une progression des primes souscrites par les membres des caisses Desjardins et groupes partenaires, la croissance des affaires associées à la distribution des produits en Ontario ainsi qu'au partenariat avec une institution financière canadienne.

Tableau 05 – Autres revenus

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	2008
Frais de service sur les dépôts et paiements	535 \$	513 \$	497 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	470	444	410
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	656	581	617
Revenus (pertes) de transaction ⁽¹⁾	1 013	666	(1 001)
Revenus (pertes) sur les titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	152	79	(405)
Revenus sur autres placements	283	275	239
Autres	322	343	467
Total des autres revenus⁽¹⁾	3 431 \$	2 901 \$	824 \$
Croissance (diminution) des autres revenus	18,3 %	252,1 %	(68,3) %
Autres revenus en pourcentage du revenu total	29,4	27,2	9,8

(1) Les données de 2008 ont été affectées par la crise financière.

Autres revenus

Les autres revenus s'établissent à 3 431 M\$ pour l'exercice courant, soit une augmentation de 530 M\$, ou de 18,3 %, par rapport à l'exercice précédent. La portion des autres revenus sur le revenu total correspond à 29,4 % pour l'année 2010, comparativement à 27,2 % en 2009.

Les autres revenus ont crû en raison de l'augmentation de 347 M\$ des revenus de transaction et de 73 M\$ des revenus sur les titres disponibles à la vente. La hausse totale des revenus de transaction qui provient des activités de la filiale d'assurance de personnes a été contrebalancée par une augmentation de 346 M\$ de la dépense en frais de sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance.

Les revenus provenant des frais de service sur les dépôts et paiements ont profité de l'augmentation des volumes et ont ainsi affiché une hausse de 22 M\$, ou de 4,3 %. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes Desjardins, ont totalisé 470 M\$ en 2010, en hausse de 5,9 %, ou de 26 M\$, par rapport à 2009.

Les revenus des services de courtage, de fonds de placement et de fiducie ont augmenté de 75 M\$, ou de 12,9 %, par rapport à 2009. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des encours des fonds de placement et la reprise des activités de courtage.

Les revenus figurant à la rubrique Autres ont diminué de 21 M\$, ou de 6,1 %, par rapport à 2009, pour atteindre 322 M\$. Cette baisse est due en grande partie à la dévaluation de certains actifs.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. La dépense de provisions pour pertes sur créances s'élève à 197 M\$ pour l'année de 2010, soit une baisse de 63 M\$ par rapport à la période correspondante de 2009.

Comme mentionné à la note 06 « Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances » afférente aux états financiers cumulés, le Mouvement a modifié, au cours de l'exercice 2010, sa méthode pour évaluer la provision générale. Cette méthode prend en compte de nouveaux paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit qu'il a élaborés. La prise en compte des nouveaux paramètres a eu pour effet net de diminuer la dépense de provisions pour pertes sur créances de l'ordre de 36 M\$ de l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, l'encours des prêts douteux bruts se chiffre à 512 M\$, en hausse de 3 M\$ depuis le 31 décembre 2009. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établit à 0,44 % au 31 décembre 2010, soit sensiblement le même ratio qu'au 31 décembre 2009. À ce chapitre, le ratio du Mouvement Desjardins est l'un des meilleurs de l'industrie bancaire canadienne.

Tableau 06 – Frais autres que d'intérêts

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

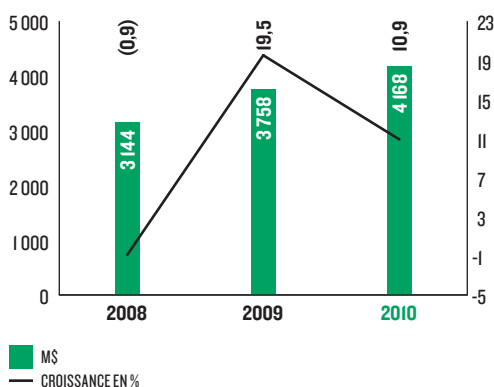
	2010	2009	2008
		redressé ⁽¹⁾	redressé ⁽¹⁾
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 182 \$	2 113 \$	1 911 \$
Avantages sociaux	434	310	339
	2 616	2 423	2 250
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement	400	415	393
Impartition de services de traitement	363	371	322
Communications	258	237	252
Frais de restructuration	83	101	—
Autres	1 683	1 602	1 588
Total des frais autres que d'intérêts	5 403 \$	5 149 \$	4 805 \$
Indice de productivité ⁽²⁾	71,9 %	74,5 %	91,9 %

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

(2) Voir la section 4.5 « Mesures non conformes aux PCGR ».

Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance⁽¹⁾

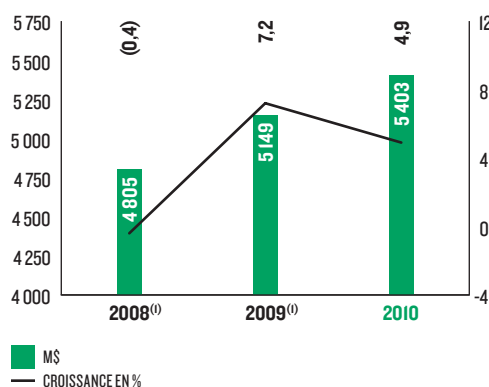
(en M\$ et en %)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité à trait aux transactions intersectorielles.

Frais autres que d'intérêts

(en M\$ et en %)



(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimation ».

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PROVISIONS D'ASSURANCE

En assurance de personnes, Desjardins Sécurité financière du secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes a encouru une charge de 3 113 M\$ pour couvrir les prestations d'assurance et de rentes, les autres paiements aux assurés et la variation des provisions techniques, comparativement à 2 767 M\$ en 2009, soit une augmentation de 346 M\$. Cette augmentation de 12,5 % résulte principalement des provisions techniques plus élevées découlant de l'appréciation de la juste valeur des placements qui leur sont appariés. De plus, la croissance des affaires, principalement en assurance invalidité, a fait augmenter la charge relative aux prestations.

Desjardins Groupe d'assurances générales du secteur Assurance de dommages affiche une charge de 1 056 M\$, comparativement à 992 M\$ en 2009, ce qui représente un taux de sinistralité de 69,3 % par rapport à 68,8 % en 2009. Cette hausse de 0,5 point est attribuable à l'augmentation des frais de règlement enregistrée au cours du deuxième semestre en assurance automobile dans le marché ontarien. Cette majoration des frais a été atténuée par les conditions climatiques clémentes de l'hiver dernier.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts totalisaient 5 403 M\$ par rapport à 5 149 M\$ en 2009, une hausse de 254 M\$, ou de 4,9 %. Cette hausse découle principalement de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux en raison, notamment, de l'indexation annuelle des salaires et des frais liés aux régimes de retraite. Par ailleurs, les dons, commandites et bourses d'étude totalisent 80 M\$, une hausse de 7 M\$, ou de 9,6 %, par rapport à l'an dernier.

Indice de productivité

Grâce à la progression des revenus et aux efforts d'amélioration de la productivité qui se poursuivent à l'échelle du Mouvement, l'indice de productivité s'est amélioré de 2,6 points en 2010, pour se situer à 71,9 % par rapport à 74,5 % au 31 décembre 2009.

Salaires et avantages sociaux

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 193 M\$, ou de 8,0 %, pour atteindre 2 616 M\$ au 31 décembre 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à l'indexation annuelle des salaires, aux frais liés aux régimes de retraite et aux ententes survenues dans le dossier de l'équité salariale. Ce poste de dépenses représente 48,4 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins, comparativement à 47,1 % en 2009. Pour l'année 2010, la rémunération de base se chiffre à 2 182 M\$, une augmentation de 3,3 %, comparativement à 2 113 M\$ en 2009.

SECTION 2.2

Analyse des résultats des secteurs d'activité

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base est passé de 14,7% en 2009 à 19,9% en 2010. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de la charge d'avantages sociaux futurs résultant de l'actualisation de certaines hypothèses actuarielles. À cet effet, la note 24 « Régimes d'avantages sociaux futurs » des états financiers cumulés mentionne une hausse des coûts relatifs aux prestations déterminées des régimes de retraite de l'ordre de 122 M\$, pour s'établir à 225 M\$ en 2010. Les autres régimes enregistrent une hausse de 2 M\$ par rapport à 2009 et totalisent une charge de 22 M\$.

Autres frais

Au terme de l'exercice 2010, les frais liés aux locaux, matériel et mobilier (incluant l'amortissement) s'établissent à 400 M\$ par rapport à 415 M\$ en 2009, soit une baisse de 15 M\$, ou de 3,6%. Les honoraires liés à l'impartition des services de traitement ont diminué de 8 M\$, ou de 2,2%, comparativement à l'an dernier, pour se chiffrer à 363 M\$ au 31 décembre 2010. Les dépenses de communications, qui comprennent les coûts de la téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ont augmenté de 21 M\$, ou de 8,9%, par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 258 M\$ en 2010. Ces légères fluctuations sont le reflet d'une gestion serrée de nos coûts.

Les frais de restructuration, qui ont été engendrés par la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle amorcée l'an dernier, totalisent 83 M\$ au 31 décembre 2010, une baisse de 18 M\$ par rapport aux 101 M\$ enregistrés en 2009.

Les autres catégories de frais s'établissent à 1 683 M\$, une augmentation de 81 M\$, ou de 5,1%, comparativement à 2009. Dans ce poste, les frais de commissions se chiffrent à 319 M\$, en hausse de 22 M\$, ou de 7,4%, par rapport à l'an dernier. Cette hausse est attribuable, entre autres, à l'augmentation des ventes de fonds et de valeurs mobilières. Par ailleurs, dans ce même poste, les dons et commandites totalisent 80 M\$, une hausse de 7 M\$, ou de 9,6%, par rapport à l'an dernier.

Impôts sur le revenu et impôts indirects

La charge d'impôts sur les excédents comprend les impôts sur les activités des diverses entités du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif décentralisé au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, principalement les caisses, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et celle de l'Ontario sont considérées comme des sociétés privées et autonomes, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières qui, elles, sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chaque caisse est assujettie au régime d'imposition des sociétés privées. Le législateur a prévu que ce régime soit adapté de façon à permettre aux caisses d'accumuler une réserve générale suffisante, laquelle constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, la caisse est alors assujettie aux mêmes taux d'imposition que ceux qui s'appliquent aux grandes sociétés. De plus, les caisses sont assujetties à la taxe sur le capital selon une formule adaptée aux entreprises financières de nature coopérative.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

Les impôts indirects sont les impôts et taxes sur le capital, l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2010, les entités du Mouvement ont versé 760 M\$ en impôts directs et indirects.

Depuis le début 2010, le Mouvement Desjardins fait état de l'information financière relative à ses secteurs d'affaires selon les secteurs d'activité suivants et la rubrique Autres :

- Particuliers et Entreprises ;
- Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ;
- Assurance de dommages.

Particuliers et Entreprises

Le secteur d'activité Particuliers et Entreprises offre aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une vaste gamme de produits et de services financiers courants distribués principalement par l'entremise du réseau des caisses. Il rend également ses produits disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires.

Gestion du patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur d'activité Gestion du patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients Desjardins, une gamme de services conseils et de produits adaptés aux besoins évolutifs des particuliers en gestion des avoirs et en sécurité financière. Ces produits sont distribués par l'entremise du réseau des caisses et par des réseaux complémentaires.

Assurance de dommages

Le secteur d'activité Assurance de dommages procure une gamme de produits d'assurance automobile et habitation en direct aux membres et aux clients de Desjardins, tant chez les particuliers que chez les entreprises. En plus d'être offerts par l'entremise du réseau des caisses, ces produits sont distribués dans l'ensemble du Canada par plusieurs centres de contact avec la clientèle, par Internet et, pour certains, par téléphonie intelligente.

Autres

La rubrique Autres regroupe l'information financière qui n'est pas spécifique à un secteur d'affaires. Elle comprend principalement les activités de trésorerie. On y retrouve également l'ensemble des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins ainsi que les ajustements de consolidation attribuables à l'ensemble de ses composantes.

Les transactions entre les secteurs sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les différentes entités légales et unités d'affaire.

Certains produits et services des secteurs sont aussi offerts à l'extérieur du Québec et de l'Ontario par l'entremise des réseaux des caisses de la Fédération des caisses populaires acadiennes et de Caisse Populaire Groupe Financier Ltée, membres auxiliaires de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Ces membres auxiliaires sont cependant régis par un ensemble de lois et de règlements qui leur sont propres et ces caisses et cette fédération ne paraissent pas au bilan cumulé du Mouvement Desjardins. Les principaux résultats financiers de ces membres auxiliaires, qui ne font pas partie des résultats, sont présentés à la page 184 du présent rapport annuel.

SECTION 2.2.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

SERVICES AUX PARTICULIERS

Profil

Les Services aux particuliers proposent aux membres et aux clients, par l'entremise du réseau des caisses, des services, des produits et des conseils en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne fluctuante et à terme, de financement, ainsi que de cartes de paiement et de crédit.

Ils rendent également leurs produits et services disponibles par la voie de réseaux complémentaires de distribution, par téléphone, par Internet et sur appareil mobile ainsi qu'aux guichets automatiques.

Activités

Les activités liées aux **opérations courantes, de convenance et d'épargne** regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés (traites, coffret de sûreté, etc.). Elles englobent également l'épargne fluctuante (comptes avec opérations, d'épargne stable, etc.) et l'épargne à terme.

Les activités de **financement** comprennent :

- **le crédit hypothécaire résidentiel** : pour l'achat de maisons neuves ou de maisons existantes et pour la rénovation ;
- **le crédit à la consommation** : comprenant, entre autres, les prêts octroyés pour l'achat de biens durables, les avances aux détenteurs de cartes de crédit, la marge de crédit personnelle ainsi que les prêts étudiants.

Les activités des **Services de cartes Desjardins** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands et les solutions de financement (Accord D).

Les activités liées aux **Services d'accès** permettent d'offrir et de faire évoluer l'accessibilité des produits et services grâce à des modes d'accès permettant d'effectuer la plupart des transactions financières à toute heure, de n'importe où dans le monde par téléphone, par Internet ou sur appareil mobile.



NOUS AVONS CONSOLIDÉ NOTRE POSITION DE CHEF DE FILE AU QUÉBEC PAR DIVERSES INNOVATIONS ET INITIATIVES AINSI QUE PAR L'ENTHOUSIASME DES CAISSES À RÉPONDRE AUX BESOINS DES MEMBRES, COMME LE DÉMONTRE L'AUGMENTATION DE NOTRE ENCOURS DES PRÊTS AUX PARTICULIERS. LA POPULARITÉ DE NOS SOLUTIONS DE PAIEMENT ET L'ACHALANDAGE ACCRU SUR ACCÈS DÉMONTRENT QUE NOUS RÉPONDONS AUX BESOINS DES MEMBRES ET DES CLIENTS.

NORMAND DESAUTELS
Premier vice-président et directeur général
Services aux particuliers
Mouvement Desjardins

FAITS SAILLANTS 2010

Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel au Québec et du crédit à la consommation, incluant le financement au point de vente, avec des parts de marché de 38 % et 22,8 % respectivement.

Pionnier et chef de file en matière de services en ligne au Québec; *desjardins.com* est le site Internet financier le plus visité au Québec et parmi les premiers au Canada.

Au premier rang, au Québec, en matière d'émission de cartes de crédit et de débit. Dans une perspective canadienne, plus de 4 millions de titulaires de cartes de crédit et 5 millions de titulaires de cartes de débit.

Poursuite du déploiement de la technologie de la carte à puce auprès des marchands et détenteurs de cartes de crédit et de débit.

Obtention par les Services de cartes Desjardins de la licence acquéreur MasterCard, donnant ainsi aux commerçants l'accès, sans intermédiaire, à ce réseau pour le traitement des paiements.

Conclusion, le 1^{er} juillet 2010, d'une entente de partenariat avec le Groupe Promutuel, ce qui en fait le distributeur exclusif des produits d'épargne et de prêts pour les membres des diverses mutuelles d'assurance de dommages.

Description de l'industrie

La forte concentration de différents acteurs et la solide concurrence qu'ils se livrent caractérisent l'industrie canadienne des services bancaires. Cela entraîne une saturation des marchés, ce qui explique que des gains de parts de marché réalisés par un acteur se font au détriment d'un autre.

En 2010, l'industrie des solutions de cartes et de paiement est marquée par les changements non seulement de l'environnement d'affaires avec les réseaux de paiement, mais également du cadre réglementaire tant au Québec qu'au Canada.

Orientations et réalisations en 2010

Plusieurs réalisations en lien avec le plan stratégique 2010-2012 du secteur ont vu le jour en 2010. Ces réalisations répondent aux orientations stratégiques du Mouvement comme suit :

Excellence de l'expérience membre et client

- Déploiement de plusieurs solutions, dont les services mobiles Desjardins en septembre 2010, les forfaits à frais mensuels fixes destinés aux petits marchands ainsi que plusieurs fonctionnalités sur AccèsD Internet ayant contribué à l'augmentation de 10 % des transactions par AccèsD et de 8 % du nombre de membres actifs utilisateurs de ce service.
- Mise en marché de la carte VISA JUSTE POUR ÉTUDIANTS, dotée d'un visuel qui peut être personnalisé par le titulaire, et réalisation d'un concours comportant des questions sur la saine gestion des finances personnelles, dont certaines sur l'usage du crédit responsable.
- Augmentation de notre visibilité auprès des nouveaux arrivants et des communautés culturelles.

Croissance et innovation

- Conclusion d'une entente de partenariat d'affaires avec le Groupe Promutuel nous permettant d'acquérir des portefeuilles de produits d'épargne et de prêts totalisant plus de 160 M\$ et au-delà de 220 M\$ respectivement.
- Augmentation du crédit aux particuliers de l'ordre de 6 G\$, qui se traduit par une hausse de 0,3 % des parts de marché au Québec (34,3 %), principalement attribuable aux activités de développement des caisses.

Rentabilité et solidité financière

- Optimisation de nos systèmes de gestion du risque des cartes de paiement et de crédit.
- Développement d'un nouvel indice de gestion des risques.
- Lancement de nombreuses offensives pour favoriser le dépôt direct pour les chèques provenant des gouvernements (fédéral et provincial) de même que pour favoriser l'inscription au relevé virtuel des membres des caisses et des titulaires de la carte VISA.

Stratégie et priorités en 2011

Le secteur vise à ce que le Mouvement Desjardins soit reconnu comme la meilleure institution financière canadienne pour servir la clientèle de masse. Il entend renforcer sa position de chef de file en matière de financement et de services transactionnels et réaliser une croissance rentable de ses parts de marché au Québec et au Canada. Pour mettre en œuvre ces priorités, il compte principalement sur la qualité, l'innovation et la rentabilité de ses offres en matière de financement, d'opérations courantes et de services de convenance et de cartes ainsi que sur son haut niveau d'accessibilité.

Pour réaliser cette stratégie, nous poursuivrons avec les priorités suivantes :

- développer de nouveaux marchés et de nouvelles clientèles;
- rendre plus simple et plus facile pour les membres et les clients le fait de faire affaire avec Desjardins et d'avoir accès à l'ensemble des services selon leurs attentes, leurs besoins et par le canal d'accès qu'ils préfèrent;
- optimiser la distribution physique et virtuelle;
- faire évoluer les processus de vente et les processus administratifs dans le but d'améliorer la qualité de l'expérience membre et client et l'efficacité opérationnelle;
- maintenir notre leadership en matière de crédit hypothécaire;
- accentuer nos activités en éducation financière en misant notamment sur l'usage du crédit responsable.

SERVICES AUX ENTREPRISES

Profil

Les **Services aux entreprises** proposent aux membres et aux clients une offre intégrée et complète répondant à tous les besoins de la très petite comme de la grande entreprise de même que des institutions par l'intermédiaire des caisses du Québec et de l'Ontario, de leurs centres financiers aux entreprises et du Centre d'affaires Moyenne entreprise Desjardins. Cette offre répond aux besoins en matière d'opérations courantes, de convenance, de placements mobiliers, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de conseils.

Ils rendent également leurs produits et services disponibles par des réseaux complémentaires de distribution, par téléphone, par Internet et sur appareil mobile ainsi qu'aux guichets automatiques. De plus, des équipes de ventes sont présentes dans tout le Québec pour l'accès au capital de développement de même que dans certaines grandes villes du Canada.

Activités

En plus des activités **d'opérations courantes, de convenance et d'épargne**, l'offre de ce secteur se décline en activités axées sur l'accompagnement des petites, moyennes et grandes entreprises à tous leurs stades de croissance, et ce, sur les marchés québécois, canadien et internationaux.

Les activités ciblant les **moyennes entreprises** permettent d'offrir des services et des produits Desjardins dans les secteurs commercial et industriel, de l'immobilier commercial, le secteur public, dans celui des franchises ainsi qu'en matière de fusion, d'acquisition et de vente d'entreprises.

Les activités destinées aux **marchés agricole et agroalimentaire** répondent à l'ensemble des besoins spécifiques des entreprises de ces domaines.

Les **services spécialisés** comprennent des services de garde de valeurs et fiduciaires, des solutions de paie et de ressources humaines, des services internationaux, des services bancaires et le programme Immigrants Investisseurs.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises québécoises, des coopératives et des entreprises canadiennes appartenant à divers secteurs, tels que les mines, les métaux et l'énergie, et leur proposent des services-conseils en matière de fusion et d'acquisition ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et obligataires. Ces activités sont livrées par l'intermédiaire d'équipes de force de vente et de négociation expérimentées qui s'appuient sur un groupe de recherche reconnu dans le marché pour son excellence.

Les activités de **capital de développement et de transfert d'entreprises** permettent d'investir, en direct ou par l'intermédiaire de fonds, dans les coopératives et les PME du Québec qui ont des projets porteurs, en les accompagnant à chacune des étapes de leur croissance.



NOUS AVONS REGROUPÉ DANS UN MÊME SECTEUR DIVERSES EXPERTISES AFIN D'ALLIER NOS FORCES POUR PRODUIRE UNE OFFRE INTÉGRÉE ET COMPLÈTE AUX ENTREPRISES QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES PAR L'ENTREMISE DU RÉSEAU DES CAISSES ET DE LEURS CENTRES FINANCIERS AUX ENTREPRISES, DU CENTRE D'AFFAIRES MOYENNE ENTREPRISE DESJARDINS ET PAR DE NOUVELLES ÉQUIPES DE FORCE DE VENTE.

STÉPHANE ACHARD
Premier vice-président et directeur général
Services aux entreprises
Mouvement Desjardins

FAITS SAILLANTS 2010

Force de vente la plus imposante dans le marché du financement agricole québécois avec 250 directeurs de comptes agricoles et spécialistes.

Parts de marché de 27,9 % dans le crédit aux entreprises, dont 26,5 % dans le segment de la petite et moyenne entreprise.

Parts de marché de 42,7 % dans le financement agricole au Québec et de 0,4 % en Ontario.

Hausse significative du taux de satisfaction globale, lequel s'établit à 98 %, avec notamment une progression de 10 % du nombre de clients se disant « très satisfaits », selon le sondage annuel mené auprès de nos membres entreprises pour l'excellence du service à la clientèle des Solutions de paie et de ressources humaines Desjardins.

Première institution financière à avoir signé une entente-cadre avec la Chambre des notaires du Québec permettant de mettre en place un programme dont l'objectif est d'appuyer les jeunes notaires dans l'acquisition d'études notariales et de guider ceux qui prendront leur retraite dans les prochaines années, dans la vente et le transfert de leur étude.

Entente avec l'European Securities Network (ESN), un regroupement de firmes de courtage couvrant 14 pays européens. Ce réseau constitue l'une des plateformes de distribution et de recherches-actions les plus larges en Europe. Cette entente devrait faciliter, entre autres, le développement de partenariats transfrontaliers (Europe/Canada) et l'activité de fusion et acquisition.

Description de l'industrie

C'est au sein d'un environnement économique changeant et compétitif qu'évoluent les Services aux entreprises. L'activité sur le marché canadien des capitaux d'emprunt et d'actions est dynamique et cette vigueur de notre économie attire les investisseurs étrangers. Le développement de nos secteurs stratégiques, soit les mines, les métaux et l'énergie, profite de la forte poussée des biens primaires (près de 60 % des exportations canadiennes).

Le secteur public est caractérisé par un faible rapport risque-rendement qui peut permettre une saine diversification des risques et un approvisionnement important en dépôts. Le Mouvement Desjardins détient d'importantes parts de marché dans tous les sous-secteurs institutionnels.

L'industrie de la garde de valeurs est concentrée, avec seulement cinq joueurs importants au Québec. Pour les solutions de paie et de ressources humaines, la compétition est serrée, notamment sur le plan de la tarification. Desjardins demeure toutefois premier dans ce marché au Québec. Le secteur des services bancaires est ultra-concurrentiel, ce qui nécessite une adaptation constante aux changements, qui sont principalement de nature technologique. La compétition est notamment forte tant pour le programme Immigrants Investisseurs que pour les marchés agricole et agroalimentaire.

Orientations et réalisations en 2010

Plusieurs réalisations en lien avec le plan stratégique 2010-2012 du secteur ont été menées à bien en 2010. Ces réalisations répondent aux orientations stratégiques du Mouvement comme suit :

Excellence de l'expérience membre et client

- Déploiement d'une application informatique servant à la gestion de la relation client et ciblant la grande entreprise.

Croissance et innovation

- Mise en place d'une équipe intégrée au marché des capitaux dont le mandat est de développer la clientèle grande entreprise à fort potentiel et institutionnelle à l'extérieur du Québec, en lui présentant une offre de service globale et à valeur ajoutée.
- Conclusion d'une entente de partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins et la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'appuyer le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises du Québec. Cette entente se traduit par des investissements de l'ordre de 600 M\$ sur une période de trois ans.
- Mise en marché d'un prêt écoénergétique, le premier du genre au pays. Il s'agit d'un produit de financement qui s'adresse aux entreprises qui souhaitent réduire de manière tangible leurs émissions de gaz à effet de serre en se tournant vers des sources d'énergie moins polluantes.
- Ouverture d'un bureau à Calgary afin d'accroître notre présence dans l'Ouest canadien.

Rentabilité et solidité financière

- Création d'un Fonds d'investissement pour la relève agricole, en partenariat avec le Fonds de solidarité de la FTQ, La Financière agricole du Québec et Capital régional et coopératif Desjardins. Ce nouveau fonds de 75 M\$ est une solution novatrice en matière d'aide à la relève agricole.
- Addition de nouveaux comptes institutionnels importants.
- Mise en marché d'une solution de services mobiles pour la clientèle des entreprises.
- Déploiement d'un nouveau mode de fonctionnement pour les activités administratives des centres financiers aux entreprises afin d'améliorer de façon significative l'efficacité des agents et la qualité des services dispensés aux membres entreprises.

Stratégie et priorités en 2011

Le secteur vise à ce que le Mouvement Desjardins soit reconnu dans l'industrie comme un chef de file dynamique et performant, qui contribue à la croissance économique durable des entreprises et des collectivités qu'il sert. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses clients et ses partenaires et sur une philosophie axée sur le développement durable. Elle se réalise en prenant appui sur son fort ancrage dans les régions et sur son implication étroite et son engagement envers le milieu socio-économique.

Nos priorités pour 2011 en lien avec cette stratégie sont les suivantes :

- créer des relations d'affaires durables, humaines et distinctives avec nos membres et nos clients entreprises;
- connaître la plus forte croissance de l'industrie pour la moyenne entreprise et intensifier le développement de la grande entreprise, tout en appliquant une gestion saine et prudente des risques;
- accroître la performance des Services aux entreprises en réalisant des gains d'efficacité;
- maintenir notre leadership dans les segments de la petite entreprise ainsi que dans les secteurs agricole et institutionnel.

Tableau 07 – Particuliers et Entreprises – Résultats sectoriels

Données de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	VARIATION
		redressé ⁽¹⁾	
Revenu net d'intérêts	3 669 \$	3 183 \$	15,3 %
Revenus de transaction	77	181	(57,5)
Revenus sur les titres disponibles à la vente	35	4	775,0
Revenus (pertes) sur autres placements	(3)	(12)	75,0
Autres revenus	1 648	1 604	2,7
Revenu total	5 426 \$	4 960 \$	9,4 %
Provisions pour pertes sur créances	198 \$	259 \$	(23,6) %
Frais autres que d'intérêts	4 093	3 830	6,9
Excédents avant ristournes aux membres	840	632	32,9

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimation ».

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

Comparaison des douze mois de 2010 et de 2009

Au terme de l'exercice financier 2010, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises sont de 840 M\$, soit une hausse de 32,9 %, ou de 208 M\$, par rapport à la même période en 2009.

Le revenu total du secteur s'élève à 5,4 G\$, soit une augmentation de 466 M\$, ou de 9,4 %. Ces résultats incluent une hausse du revenu net d'intérêts de 486 M\$, soit de 15,3 %. Par son dynamisme, le réseau des caisses a fortement contribué à cette hausse avec une augmentation de l'encours des prêts hypothécaires et des prêts aux entreprises. Plus spécifiquement, les encours des prêts hypothécaires aux particuliers ont connu une hausse substantielle de 5,3 G\$ au terme de 2010. Cette performance tient compte de la vigueur des mises en chantier, du marché de la revente et du prix moyen des propriétés, le tout conjugué à un contexte de taux d'intérêt demeuré favorable pour les acheteurs. De plus, les dépenses de consommation ont favorisé les activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et contribué ainsi à l'augmentation du revenu net d'intérêts.

Les revenus de placement se chiffrent globalement à 109 M\$, une diminution de 64 M\$ par rapport à 2009 qui fut une année exceptionnelle en matière de placements.

Les autres revenus ont augmenté de 44 M\$, ou de 2,7 %, comparativement à l'exercice de 2009, une hausse qui découle principalement d'une croissance des activités ayant généré des revenus additionnels en frais de service et en commissions sur prêts et cartes de crédit.

Grâce à une gestion proactive du risque du portefeuille de prêts et des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, les dépenses liées aux provisions pour pertes sur créances ont diminué de 61 M\$, ou de 23,6 %, par rapport à 2009. De la même façon, l'amélioration de la qualité générale du portefeuille, la réduction du terme des prêts aux entreprises et les perspectives économiques favorables ont permis, du côté des entreprises, de diminuer la provision pour pertes sur prêts. Par ailleurs, cette diminution inclut l'impact de la modification apportée par le Mouvement Desjardins à sa méthode d'évaluation de la provision générale, comme mentionné à la note 06 « Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances » afférente aux états financiers cumulés.

Les frais autres que d'intérêts ont progressé de 263 M\$, ou de 6,9 %. Cette hausse découle principalement de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux en raison, notamment, de l'indexation annuelle des salaires, ainsi que des frais liés aux régimes de retraite.

SECTION 2.2.2

SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DU PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Profil

Le secteur **Gestion du patrimoine et Assurance de personnes** propose une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en gestion des avoirs et de sécurité financière des particuliers, des groupes et des entreprises, des membres du réseau des caisses Desjardins et des clients des canaux complémentaires de distribution. Cette offre répond aux besoins de services-conseils et de produits d'assurance vie et santé, de régimes d'assurance collective, d'épargne, de courtage et de placements mobiliers et immobiliers partout au Québec et en Ontario ainsi que dans les plus grandes villes canadiennes, dont Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Halifax et St John's.

Il rend également certains de ses produits et services disponibles par téléphone, par Internet et sur appareil mobile.

Activités

Les activités **d'assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** permettent d'offrir à cette clientèle des produits d'assurance protégeant la qualité de la vie, la santé, la famille et les proches, tout en la rendant apte à faire face aux imprévus de la vie.

Les activités **des régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises et organisations de toutes les tailles avec des solutions adaptées par des experts en matière d'implantation et d'administration de régimes d'assurance collective.

Les activités **d'épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer la retraite, planifier un voyage ou financer les études des enfants.

Les activités **d'épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placement spécialisés, comme les fonds et les solutions de placement ainsi que les placements garantis liés aux marchés (PGLM), afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités **d'épargne-retraite collective** visent à combler les besoins de nos membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour les employés.

Les activités **de courtage et de gestion privée** offrent à nos membres et à nos clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement.

Les activités **de placement mobilier et immobilier** visent la gestion efficace et transparente des actifs des membres et des clients institutionnels, conformément aux objectifs de leurs portefeuilles et à nos politiques de placement.



NOUS AVONS POURSUIVI NOTRE PROGRESSION GRÂCE AU RÉSEAU DES CAISSES DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO ET NOS RÉSEAUX PARTENAIRES DANS TOUT LE CANADA. NOS SOLUTIONS INTÉGRÉES SONT ADAPTÉES AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DES MEMBRES ET DES CLIENTS PERMETTANT AINSI DE COMPTER SUR UNE OFFRE GLOBALE QUI S'INSCRIT DANS LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE MEMBRE ET CLIENT QUI LES DISTINGUE.

DENIS BERTHIAUME
Premier vice-président et directeur général
Gestion du patrimoine et Assurance de personnes
Mouvement Desjardins

FAITS SAILLANTS 2010

Croissance de 13 % des ventes d'assurance en Caissassurance pour les particuliers et de 26,5 % des ventes d'assurance individuelle à l'extérieur du Québec par rapport à 2009.

Croissance soutenue des ventes en épargne-retraite collective pour les régimes d'accumulation, avec une augmentation de 34,1 % comparativement à 2009.

Progression de 1 % de la part de marché en épargne individuelle dans les fonds de placement garanti.

Description de l'industrie

L'industrie canadienne de l'assurance de personnes représentait, en 2009, des revenus de primes de 79,1 G\$, des actifs de 475 G\$, une vaste gamme de produits contribuant à la sécurité financière de plus de 26 millions d'assurés au Canada, et l'équivalent de 3,5 billions de dollars de couverture d'assurance vie pour l'ensemble du pays. Les prestations versées totalisaient près de 59 G\$. Les trois principales compagnies d'assurance de personnes au Canada détenaient à elles seules 60 % du marché. Au Canada, Desjardins Sécurité financière occupe le quatrième rang au sein de cette industrie.

Les grandes banques possèdent leur propre réseau exclusif de distribution de la gamme complète des produits de gestion du patrimoine, et elles serrent les rangs afin de devancer les tiers concurrents. Elles ont de grandes plateformes et en poursuivent le développement. On s'attend à une évolution du rôle des canaux de distribution bancaire au cours de la prochaine décennie, et à ce que les succursales et les services électroniques soient de plus en plus axés sur les conseils et sur la convergence. Les succursales occupent toujours une place importante en matière de services-conseils et elles demeureront le principal canal des ventes. Les services bancaires mobiles constituent un nouveau canal pour les opérations simples et prendront éventuellement le pas sur les services en ligne, les guichets automatiques et les services par téléphone.

En raison de la consolidation du marché canadien des coopératives de crédit, certaines d'entre elles sont aujourd'hui en mesure d'offrir des produits de gestion du patrimoine. L'actif chez les 10 plus grandes coopératives de crédit est en croissance. Les fonds négociés en bourse sont toujours en forte progression au Canada et sont l'apanage de quelques institutions importantes. On prévoit que la taille de ce marché aura triplé dans huit ans.

Les cabinets en assurance de personnes ont de plus en plus tendance à s'allier à de grandes institutions financières pour leur infrastructure, tout en se réservant le choix des produits financiers. Les banques rendent accessible leur offre de service en assurance de personnes sur le Web et développent des partenariats avec des assureurs pour fournir aux conseillers une gamme de produits et de services élargie. Le commerce électronique continue à prendre de l'ampleur. Les clientèles sont plus expérimentées et plus actives sur le Web. Les banques commencent à développer le marché de l'épargne-retraite collective.

Orientations et réalisations en 2010

Plusieurs réalisations en lien avec le plan stratégique 2010-2012 du secteur ont vu le jour en 2010. Ces réalisations répondent aux orientations stratégiques du Mouvement Desjardins comme suit :

Excellence de l'expérience membre et client

- Mise en place d'un outil de gestion de la relation avec la clientèle en assurance individuelle pour la croissance des réseaux partenaires.
- Optimisation de l'approche et de l'offre de service de la force de vente auprès des clientèles aisées et fortunées.
- Accentuation de la spécialisation et hausse du nombre des conseillers en sécurité financière affectés au marché des clientèles aisées et fortunées.
- Amélioration et mise en ligne du relevé de l'épargne-retraite collective destiné aux participants des régimes de retraite.
- Optimisation des solutions technologiques afin d'offrir un nouveau site sécurisé à l'intention des administrateurs de régimes d'assurance pour les groupes.
- Mise en ligne d'un nouveau site transactionnel pour l'Assurance voyage.
- Lancement d'un site mobile permettant aux membres et aux clients d'accéder à leur compte Disnat, de visualiser des cotes boursières et même de négocier des titres.

Croissance et innovation

- Amélioration de l'efficacité fiscale des portefeuilles Chorus, notamment par l'introduction de fonds en corporation qui offrent une plus grande flexibilité.
- Bonification de l'offre des PGLM avec la création de produits de croissance en Fonds Desjardins et l'admissibilité aux ristournes.
- Révision du produit Helios et mise en place du programme de couverture dynamique de fonds distincts pour une meilleure gestion des risques liés à ce type de produit.
- Évolution de la famille des Fonds Desjardins.
- Création du service Solution progressive Valeurs mobilières Desjardins.
- Déploiement du concept de Gestion de patrimoine d'affaires (communément appelé « Multi Family Office » dans les marchés anglophones) pour soutenir le transfert d'entreprises.
- Évolution de plusieurs de nos produits et services dont, entre autres, les solutions en épargne-retraite collective, avec la Solution ERC Caisses qui offre une gamme élargie de services présentant cinq types de régimes de retraite additionnels pour les membres et les clients entreprises.

Rentabilité et solidité financière

- Déploiement d'un programme de conformité en épargne et placement visant la mise en place de la nouvelle réglementation liée à la vente de produits d'épargne et de placement.
- Instauration d'un guichet unique en gestion discrétionnaire de portefeuille, de manière à sélectionner rapidement l'offre qui répond le mieux aux besoins des membres et des clients aisés et fortunés.

Tableau 08 – Gestion du patrimoine et Assurance de personnes – Résultats sectoriels

Données de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	VARIATION
Revenu net d'intérêts	4 \$	3 \$	33,3 %
Primes nettes	3 024	2 973	1,7
Revenus de transaction	793	446	77,8
Revenus sur les titres disponibles à la vente	49	40	22,5
Revenus sur autres placements	303	303	—
Autres revenus	785	661	18,8
Revenu total	4 958 \$	4 426 \$	12,0 %
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	3 113 \$	2 767 \$	12,5 %
Frais autres que d'intérêts	1 491	1 352	10,3
Excédents avant ristournes aux membres	279	235	18,7

Tableau 09 – Frais attribuables aux titulaires de police

Données de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	VARIATION
Prestations d'assurance et de rentes	2 227 \$	2 175 \$	2,4 %
Variation des provisions techniques	776	467	66,2
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	110	125	(12,0)
Total	3 113 \$	2 767 \$	12,5 %

Stratégie et priorités en 2011

Le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes vise à ce que Desjardins soit reconnu comme une institution de choix en gestion des avoirs et comme un acteur national en assurance de personnes, et ce, par une offre de service intégrée répondant efficacement aux besoins évolutifs des membres et des clients.

Nos priorités pour 2011 en lien avec cette stratégie sont les suivantes :

- développer une image de marque forte et distinctive en gestion du patrimoine et maintenir le leadership en assurance de personnes ;
- continuer de se distinguer fortement sur le marché canadien de l'assurance de personnes ;
- accroître les activités de commerce électronique en développant des offres virtuelles en complément et en soutien aux réseaux physiques ;
- augmenter les parts de marché de Desjardins dans les produits et services d'épargne spécialisée, tels que les fonds communs de placement, les valeurs mobilières, les fonds à capital garanti ainsi que dans les gammes de produits d'assurance de personnes ;
- répondre aux besoins du client tout en maintenant la compétitivité à la fois de l'offre de service et des coûts.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

Comparaison des douze mois de 2010 et de 2009

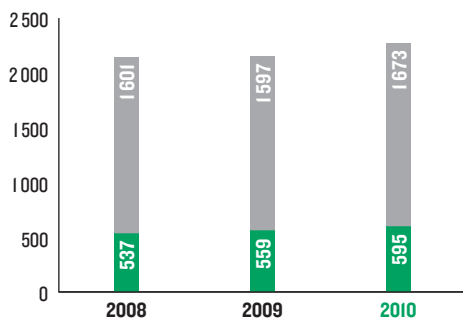
Au terme de l'année 2010, les excédents avant ristournes aux membres imputables à ce secteur atteignent 279 M\$ comparativement à 235 M\$, en hausse de 18,7% sur ceux de l'exercice 2009. Cette croissance résulte principalement de la bonne expérience des affaires d'assurance et de rentes ainsi que de l'augmentation de l'actif sous gestion.

Le revenu total du secteur s'élève à 4 958 M\$, en hausse de 532 M\$, ou de 12,0%, comparativement à la même période de 2009. Cette croissance provient principalement de la hausse de 347 M\$ des revenus de transaction qui toutefois contrebalancée, en majeure partie, par une variation des provisions techniques, incluses au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance ». Par ailleurs, l'augmentation des autres revenus provenant des honoraires de la gestion d'actifs, de la distribution de produits d'épargne, du courtage et de la gestion privée s'établit à 124 M\$.

En assurance individuelle, les ventes totales réalisées notamment par l'intermédiaire des conseillers en sécurité financière attirés des caisses Desjardins, du réseau des centres financiers SFL et de Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant s'élèvent à 55 M\$ par rapport à 49 M\$ en 2009, une augmentation de 12,2%.

Primes d'assurance collective par réseau de distribution

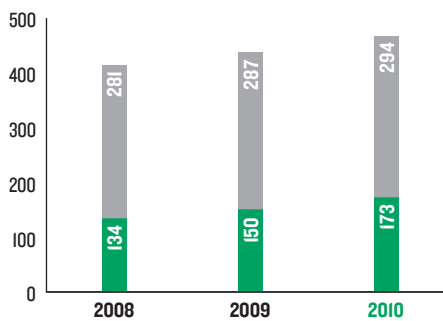
(en M\$)



MEMBRES DU MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS
AUTRES CLIENTÈLES

Primes d'assurance individuelle par réseau de distribution

(en M\$)



MEMBRES DU MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS
AUTRES CLIENTÈLES

Les ventes d'épargne-retraite collective se chiffrent à 372 M\$ alors que celles en épargne individuelle s'établissent à 959 M\$. Du côté des fonds communs de placement, les ventes atteignent 477 M\$, en hausse de 51,7 % par rapport à 2009.

Les dépenses associées aux charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance ont augmenté de 346 M\$, ou de 12,5 %, pour s'établir à 3 113 M\$. Cette hausse résulte principalement des provisions techniques plus élevées découlant de l'appréciation de la juste valeur des placements qui leur sont appariés, tel que démontré dans le tableau 09, à la page 67.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 139 M\$, ou de 10,3 %. Cette progression provient essentiellement de la croissance des commissions sur les ventes d'épargne, de la rémunération payée aux caisses ainsi que des salaires et avantages sociaux.

Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 36 M\$, ou de 6,4 %, s'élevant à 595 M\$ au 31 décembre 2010, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 76 M\$, ou de 4,7 %, se situant à 1 078 M\$ au 31 décembre 2010. Quant à la distribution géographique, les primes au Québec ont connu une croissance de 5,1 %, alors qu'ailleurs elles ont progressé de 5,3 %.

Le volume de primes en assurance individuelle est de 467 M\$, en hausse de 30 M\$ par rapport à 2009. Le volume de primes provenant du réseau des conseillers en sécurité financière affiliés des caisses Desjardins est en croissance de 15,8 % comparativement à 2009. Grâce à la progression remarquable des ventes au cours des dernières années dans les différents réseaux de distribution, les primes encaissées ont augmenté de 3,4 % comparativement à 2009, soit une hausse de 12,1 M\$. De plus, le volume de primes au chapitre des produits commercialisés par le mode de distribution directe totalise 76 M\$, soit une augmentation de 10 M\$.

SECTION 2.2.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

Profil

Le secteur Assurance de dommages offre une gamme de produits d'assurance automobile et habitation en direct au grand public et aux membres de groupes partenaires partout au Canada ainsi que des produits d'assurance aux entreprises du marché québécois. Ce secteur est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'une institution financière canadienne bien établie.

La distribution des produits se fait par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle, par Internet et, pour certains produits, par téléphonie intelligente.

Dans le marché individuel, on compte plus d'un million d'assurés sous la bannière Desjardins Assurances générales, maintenant exploitée à l'échelle canadienne.

Dans le marché des groupes, les produits sont distribués sous la bannière La Personnelle auprès de membres d'associations professionnelles, d'employeurs et de syndicats. Cette dernière se classe au deuxième rang à l'échelle canadienne dans ce marché.

Activités

Les activités **d'assurance automobile**, incluant l'assurance moto et véhicules récréatifs, permettent d'offrir une assurance sur mesure, en fonction de la valeur du véhicule et des besoins exprimés par l'assuré. Dans les provinces qui ne sont pas assujetties à un régime public, l'assurance inclut les couvertures nécessaires qui permettent d'obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels.

Les activités **d'assurance habitation** proposent aux consommateurs des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires, protégeant ainsi les biens matériels des membres et des clients. Des protections tous risques combinées à des garanties optionnelles permettent d'obtenir une couverture complète, correspondant aux besoins réels des assurés.

Les activités **d'assurance des entreprises** répondent aux besoins de protection en assurance de dommages des petites et moyennes entreprises du Québec qui évoluent dans l'un ou l'autre des secteurs suivants : véhicules commerciaux, entreprises de service, détaillants et grossistes, immeubles en copropriété, immeubles d'habitation, garagistes, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés et restaurateurs.



NOUS AVONS CONNU UNE EXCELLENTE PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2010 EN MISANT SUR NOTRE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU DES CAISSES ET EN METTANT EN ŒUVRE PLUSIEURS INITIATIVES AU BÉNÉFICE DES MEMBRES ET DES CLIENTS, LE TOUT PORTÉ PAR DES EMPLOYÉS ET GESTIONNAIRES QUI ADHÈRENT PLEINEMENT AUX VALEURS DU MOUVEMENT DESJARDINS.

SYLVIE PAQUETTE
Première vice-présidente et directrice générale
Assurance de dommages
Mouvement Desjardins

FAITS SAILLANTS 2010

Fortes progressions pour les particuliers et les entreprises au Québec, en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest du Canada :

- Croissance des primes brutes souscrites de 9,8 %, comparativement à 2,7 % en 2009.
- Croissance des polices en vigueur de 4,5 %, par rapport à 0,7 % en 2009.

Solides progressions pour les particuliers au Québec, en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest du Canada :

- Croissance des polices en vigueur en Ontario, dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest du Canada de 13,9 % en 2010, comparé à 0,8 % en 2009.

Solides progressions pour l'assurance des entreprises au Québec :

- Croissance des polices en vigueur de 7,9 % en 2010.

Taux de sinistralité de 69,3 %, comparativement à 68,8 % en 2009.

Taux de satisfaction des clients (très satisfaits) supérieur à celui de 2009 et indice de fidélité en hausse par rapport à l'an dernier.

Maintien de Desjardins Groupe d'assurances générales au premier rang des assureurs québécois en assurance des particuliers et au septième rang à l'échelle canadienne.

Description de l'industrie

L'assurance de dommages au Canada est un marché mature et cyclique, qui connaît un rendement moyen de 10 %. L'industrie croît à un rythme modéré, influencé par la croissance des primes qui varie grandement d'année en année selon la sinistralité en automobile, particulièrement en Ontario, le principal marché au Canada. Les assureurs directs, plus dominants au Québec qu'ailleurs, continuent de se développer plus rapidement que les assureurs par courtage.

La récente baisse de croissance et de rentabilité, qui fait suite à quelques années de performance élevée, indiquait un resserrement du cycle, lequel s'est confirmé en 2010. Le cycle de marché ferme peut créer d'importantes occasions de croissance pour les assureurs sur le marché ontarien, mais peut également engendrer une diminution conséquente de la rentabilité moyenne. Ainsi, après avoir évolué dans une phase de marché souple depuis 2004, les consommateurs canadiens ont vu le marché se resserrer en 2010 avec des augmentations substantielles de leurs primes d'assurance automobile et des garanties plus restrictives, particulièrement en Ontario. Par conséquent, le marché canadien de l'assurance de dommages connaît un cycle ferme qui devrait toutefois être de courte durée. De nouvelles réformes ontariennes visant à faire face à l'augmentation des coûts associés aux réclamations, tout en améliorant le processus d'indemnisation pour mieux répondre aux besoins des assurés, ont été mises en place le 1^{er} septembre 2010.

Orientations et réalisations en 2010

Plusieurs réalisations en lien avec le plan stratégique 2010-2012 du secteur ont été menées à bien en 2010. Ces réalisations répondent aux orientations stratégiques du Mouvement comme suit :

Excellence de l'expérience membre et client

- Mise en place d'une équipe d'agents de vente spécialement affectée à la clientèle anglophone pour assurer une qualité de service supérieure à ce groupe cible.
- Déploiement de la nouvelle structure d'acheminement et de traitement des appels reçus par les équipes de ventes par spécialités.
- Assouplissement des politiques de souscription pour faciliter l'accès des clients à l'assurance.
- Implantation de la soumission rapide en assurance automobile également disponible par téléphonie intelligente.

Croissance et innovation

- Attirance des clientèles cibles en assurance automobile dans le marché du Grand Montréal.
- Signature d'ententes majeures en assurance de groupes avec des clients à l'extérieur du Québec.
- Lancement d'une nouvelle plateforme publicitaire en Ontario mettant en évidence les avantages du modèle d'affaires en direct de Desjardins et d'une nouvelle campagne de publicité de masse d'envergure et de marketing direct.
- Déploiement d'une équipe de ventes pour la clientèle des aisés et des fortunés.
- Optimisation de notre tarification.
- Expansion de notre secteur des entreprises.
- Mise en marché d'un rabais pour les véhicules à faible consommation de carburant et augmentation du rabais pour les véhicules hybrides.

Rentabilité et solidité financière

- Réalisation de diverses initiatives d'amélioration de la productivité à l'indemnisation.
- Révision du processus de recouvrement et de traitement des pertes majeures au Québec.
- Implantation d'une équipe nationale d'assurance qualité en indemnisation.
- Révision de nos façons de faire, en accord avec la réforme de l'assurance en Ontario.

Stratégie et priorités en 2011

Le secteur veut confirmer sa position de premier assureur au Québec et positionner Desjardins comme un assureur de choix dans le marché de masse ontarien, par une croissance vigoureuse du volume de primes. Il mise sur un modèle et une stratégie bien alignés sur la dynamique des marchés québécois et ontarien, de même que sur ses compétences en matière d'évaluation des risques, de distribution directe et de gestion des réclamations. Pour le Québec, il entend connaître une croissance supérieure au marché en profitant pleinement de son partenariat avec le réseau des caisses et en renforçant sa culture de croissance, tout en préservant une saine rentabilité.

Nos priorités 2011 en lien avec cette stratégie sont les suivantes :

- développer de nouvelles offres et améliorer les offres existantes pour mieux répondre aux besoins des clients et cibler davantage certains segments de clientèle ;
- poursuivre les efforts de pénétration du marché du Grand Montréal ;
- renforcer les synergies et les partenariats à l'échelle du Mouvement Desjardins ;
- adapter ses pratiques d'affaires et son modèle en Ontario en fonction de l'évolution de la réglementation et des coûts des sinistres sur les nouvelles affaires ;
- assurer une saine rentabilité en renforçant sa performance en indemnisation et en réalisant un projet structurant des activités de ventes au Québec afin d'améliorer ses processus d'affaires et l'expérience client ;
- poursuivre la croissance du secteur des entreprises ;
- accélérer la pénétration des groupes sous ententes ;
- adapter et transformer ses systèmes d'information pour appuyer le développement des affaires et l'efficacité opérationnelle.

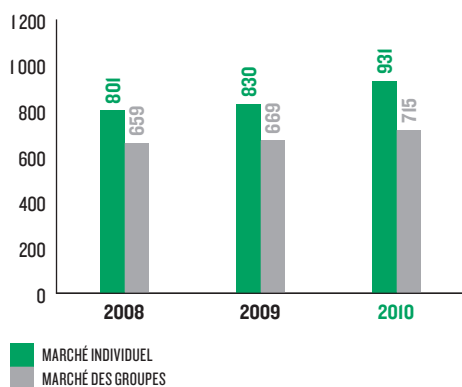
Tableau 10 – Assurance de dommages – Résultats sectoriels

Données de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	VARIATION
Primes nettes	1 524 \$	1 443 \$	5,6 %
Revenus de transaction	41	40	2,5
Revenus sur les titres disponibles à la vente	45	30	50,0
Revenus (pertes) sur autres placements	—	(1)	100,0
Autres revenus (pertes)	(4)	(3)	(33,3)
Revenu total	1 606 \$	1 509 \$	6,4 %
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	1 056 \$	992 \$	6,5 %
Frais autres que d'intérêts	386	370	4,3
Excédents avant participations sans contrôle et ristournes aux membres	115	104	10,6
Excédents avant ristournes aux membres	103	94	9,6
Taux de rendement sur l'avoir des actionnaires	16,2 %	17,5 %	(1,3) %

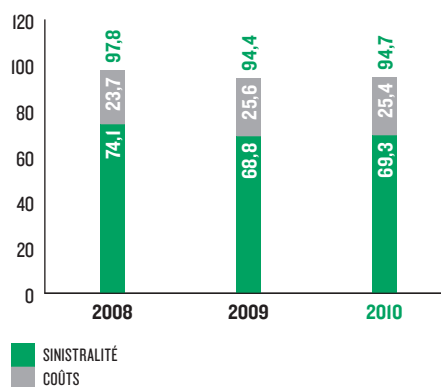
Primes brutes souscrites

(en M\$)



Ratio combiné

(en % des primes nettes acquises)



ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

Comparaison des douze mois de 2010 et de 2009

Au terme de l'année 2010, les excédents avant ristournes aux membres provenant de ce secteur ont augmenté de 9 M\$ pour s'établir à 103 M\$, en hausse de 9,6 % par rapport à la même période de 2009. Cette hausse s'explique par l'accroissement des primes nettes et des autres revenus. Cette variation est contrebalancée en partie par l'augmentation de la sinistralité automobile liée aux dommages corporels en Ontario. Même si les conditions climatiques ont été clémentes durant le premier semestre de 2010, l'augmentation de la sinistralité automobile liée aux dommages corporels en Ontario a surpassé l'effet favorable de la température.

Le revenu total du secteur se chiffre à 1 606 M\$, en hausse de 97 M\$, soit de 6,4 %, comparativement à la même période en 2009, en raison de la croissance des primes et des autres revenus. La hausse de l'ensemble des revenus sur placement et les autres revenus s'explique par les gains réalisés sur le portefeuille des titres à revenus fixes ainsi que par la performance des marchés boursiers.

L'augmentation du nombre de polices émises a permis de faire progresser les primes brutes souscrites de 9,8 %, ou de 147 M\$, comparativement à l'exercice précédent. Le réseau des caisses a, quant à lui, contribué à cette croissance pour un montant de 26 M\$, en offrant de l'assurance de dommages à ses membres et à ses clients au cours de la période de douze mois terminée le 31 décembre 2010, soit un montant plus élevé que celui enregistré un an plus tôt à cette période.

Dans le marché de l'assurance aux particuliers, l'augmentation découle des initiatives de croissance déployées tant dans le Grand Montréal qu'en Ontario (campagne de publicité portant sur la marque de commerce DGI « Desjardins General Insurance ») et des fruits de l'entente de partenariat en marque privée, signée en 2009, avec une institution financière canadienne.

En assurance de groupes, l'ajout de nouveaux partenaires, en plus des ententes renouvelées, a permis au secteur d'afficher une croissance de 6,9 %. Quant à l'assurance des entreprises au Québec, les primes brutes souscrites sont en hausse de 10,5 % comparativement à la période précédente de 2009.

Le ratio combiné, qui correspond aux frais d'indemnisation et d'exploitation divisés par les primes nettes acquises, s'établit à 94,7 %, en hausse de 0,3 point sur les résultats de 2009. Rappelons les conditions climatiques particulièrement clémentes au cours de l'hiver 2010, ce qui a entraîné un faible nombre de réclamations au premier semestre de 2010, et ce, autant en assurance habitation qu'en assurance automobile. Cependant, la sinistralité automobile en Ontario, liée aux dommages corporels (notamment dans la région du Grand Toronto), s'est détériorée au cours du deuxième semestre de 2010, ce qui a entraîné une augmentation significative des provisions pour sinistres.

La hausse des frais autres que d'intérêts s'explique, quant à elle, par l'accroissement des salaires résultant d'une augmentation des effectifs ainsi que par la hausse des frais de publicité engagés à l'égard d'initiatives visant à soutenir la croissance des affaires.

SECTION 2.2.4

AUTRES

Tableau 11 – Autres – Résultats

Données de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	VARIATION
Revenu net d'intérêts	664 \$	680 \$	(2,4) %
Revenus (pertes) de transaction	(345)	(426)	19,0
Revenus sur les titres disponibles à la vente	24	6	300,0
Revenus sur autres placements	11	12	(8,3)
Autres revenus	254	235	8,1
Revenu total	608 \$	507 \$	19,9 %
Frais autres que d'intérêts	337 \$	328 \$	2,7 %
Excédents avant ristournes aux membres ⁽¹⁾	215	113	90,3

(1) Inclut l'impact des éliminations sur les excédents avant ristournes.

La rubrique Autres comprend les résultats des activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'affaires. Elle regroupe principalement les activités de trésorerie, l'ensemble des BTAA détenus par le Mouvement Desjardins ainsi que les ajustements de consolidation attribuables à l'ensemble de ses composantes. Les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins se retrouvent également dans cette rubrique.

Les activités de trésorerie réalisées au cours de l'exercice sont présentées à la section 3.4 « Situation de trésorerie et sources de financement ».

La rubrique Autres affiche des excédents cumulés de 215 M\$ au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 102 M\$, ou de 90,3 %, par rapport à la même période en 2009. Cette augmentation s'explique en partie par une variation positive nette de 64 M\$ de l'ensemble des éléments afférents aux billets restructurés de PCAA (BTAA) incluant la mise en place de couvertures et par la variation de la juste valeur des dérivés et de l'application de la comptabilité de couverture, en hausse de 41 M\$ après impôts, par rapport à la même période en 2009.

Les activités de trésorerie affichent, au 31 décembre 2010, une contribution aux excédents nets de 88 M\$, soit une baisse de 20 M\$ par rapport aux résultats de la période correspondante de 2009, au cours de laquelle les conditions de marché étaient particulièrement favorables.

Enfin, les résultats cumulés du Mouvement Desjardins incluent différents ajustements de consolidation, dont un ajustement de la charge liée aux avantages sociaux futurs, en baisse de 12 M\$ comparativement à 2009.

SECTION 2.3

Analyse des résultats du quatrième trimestre

Tableau 12 – Résultats trimestriels des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	2010				2009			
	T4	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4	T3	T2	T1
Revenu total	2 669 \$	3 275 \$	2 943 \$	2 798 \$	2 583 \$	3 070 \$	2 772 \$	2 245 \$
Provisions pour pertes sur créances	41	51	39	66	57	71	70	62
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	915	1 320	1 040	893	773	1 216	980	789
Frais autres que d'intérêts	1 499	1 281	1 309	1 314	1 424	1 225	1 275	1 225
Excédents avant ristournes aux membres	181	466	411	379	267	381	319	107
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts	65	49	51	53	50	95	29	39
Excédents de la période après ristournes aux membres	116	417	360	326	217	286	290	68
Total de l'actif	172 275	175 749	173 742	165 809	157 442	163 431	160 077	159 963
Rendement des capitaux propres	5,5 %	14,4 %	13,5 %	13,3 %	9,5 %	14,3 %	12,5 %	4,3 %
Ratio de capital de première catégorie	17,7	17,8	16,8	16,0	15,8	14,9	14,7	13,7
Ratio de capital total	18,7	18,1	17,3	16,0	15,8	14,9	14,7	13,7

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimation ».

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au terme du quatrième trimestre de 2010, le Mouvement Desjardins enregistre des excédents avant ristournes aux membres de 181 M\$ comparativement à 267 M\$ un an plus tôt, soit une diminution de 32,2% par rapport au trimestre correspondant de 2009. Cette baisse s'explique, entre autres, par une augmentation des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance de 142 M\$, par la radiation de certains actifs ainsi que par l'augmentation des provisions relatives aux ententes de fournisseurs et au portefeuille de placement.

Le rendement des capitaux propres du trimestre se situe, quant à lui, à 5,5% par rapport à 9,5% au quatrième trimestre de 2009. Le ratio de capital de première catégorie s'élève à 17,7%, par rapport à 15,8% au 31 décembre 2009.

Les frais autres que d'intérêts ont crû de 75 M\$, ou de 5,3%, en raison essentiellement des ajustements liés aux salaires et aux avantages sociaux.

Revenu total

Le revenu total du Mouvement Desjardins s'élève à 2 669 M\$ au quatrième trimestre de 2010, en hausse de 86 M\$, ou de 3,3%, par rapport au trimestre correspondant de 2009. Le revenu net d'intérêts a crû de 38 M\$, ou de 4,0%, pour atteindre 979 M\$, progression qui s'explique principalement par la croissance de l'encours des prêts aux particuliers et par les activités de cartes de crédit et de financement au point de vente du secteur Particuliers et Entreprises.

Quant aux autres revenus, ils enregistrent une baisse de 53 M\$, ou de 9,5%, au quatrième trimestre, pour s'établir à 507 M\$, par rapport à 560 M\$ au trimestre correspondant de 2009, qui avait été particulièrement favorable. Cet écart s'explique aussi par la baisse des revenus de transaction.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts totalisent 1 499 M\$, en hausse de 75 M\$, ou de 5,3%, comparativement au quatrième trimestre de 2009, et ce, en raison principalement de la hausse des salaires et des avantages sociaux majorés de l'indexation annuelle. Les provisions pour pertes sur créances s'élèvent à 41 M\$ pour le quatrième trimestre de 2010, en baisse de 16 M\$ par rapport à la période correspondante de 2009. Cet écart s'explique principalement par le bon rendement du portefeuille de crédit des Services de cartes Desjardins, par l'amélioration de la qualité du portefeuille et par la réduction du terme des prêts aux entreprises de la Caisse centrale Desjardins. Tel que mentionné précédemment, les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance atteignent 915 M\$, en hausse de 142 M\$, ou de 18,4%, comparativement au trimestre correspondant de l'an dernier.

Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises termine le quatrième trimestre de 2010 avec des excédents avant ristournes aux membres de 152 M\$, une baisse de 11,1%, ou de 19 M\$, comparativement à la même période l'an dernier. Cette diminution s'explique principalement par le fait que les revenus de transaction et les revenus sur les titres disponibles à la vente pour ce secteur ont été plus importants pour le quatrième trimestre de 2009 que pour celui de 2010.

Le revenu total du secteur, pour le quatrième trimestre de 2010, se chiffre à 1 366 M\$, soit une augmentation de 4,4%, ou de 57 M\$, comparativement au même trimestre en 2009. Pour leur part, les autres revenus sont en diminution de 4,4%, ou de 19 M\$, par rapport au même trimestre un an plus tôt.

Gestion du patrimoine et Assurance de personnes

Pour le quatrième trimestre, le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes présente des excédents avant ristournes aux membres de 43 M\$, en baisse de 15 M\$, ou de 25,9%, comparativement à la période correspondante en 2009. L'écart provient en grande partie du renversement d'un gain temporaire émanant de la gestion du risque du taux d'intérêt du programme de placements garantis liés aux marchés (PGLM), pour un montant net de l'ordre de 11 M\$.

Le revenu total du secteur atteint 1 026 M\$, en croissance de 59 M\$, ou de 6,1%, par rapport à la même période de 2009. Cette hausse est attribuable principalement aux activités liées aux assurances de personnes, dont les primes nettes ont augmenté de 67 M\$.

Assurance de dommages

L'apport du secteur Assurance de dommages aux excédents cumulés du Mouvement Desjardins au quatrième trimestre s'élève à 10 M\$, soit 17 M\$ de moins qu'au trimestre correspondant de 2009. La croissance des revenus de primes et l'augmentation des revenus de placement au quatrième trimestre de 2010 ont été plus que compensées par la détérioration de la sinistralité, d'où la diminution de l'apport de ce secteur par rapport à la période comparative de 2009.

Rubrique Autres

La rubrique Autres a enregistré un déficit avant ristournes aux membres de 24 M\$ au quatrième trimestre, soit une baisse de 35 M\$ par rapport au même trimestre en 2009. Cette baisse s'explique par la radiation de certains actifs, par l'augmentation des provisions relatives aux ententes de fournisseurs, au portefeuille de placement et par l'ajustement de la charge de retraite.

3.0 REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS

Gestion du bilan

- Expansion à un rythme annuel soutenu, comme en témoigne la croissance de son actif total de 14,8 G\$, ou de 9,4 %.
- Croissance de 7,6 % de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels et de 34,9 % de l'encours des prêts consentis aux administrations publiques.
- Croissance des dépôts de 6,8 G\$ démontrant le dynamisme du réseau des caisses.

Qualité du crédit

- Maintien de la bonne qualité des portefeuilles de prêts et baisse des provisions pour pertes sur créances de 32 M\$.

Gestion du capital et cotes de crédit

- Actualisation du cadre de gestion intégré du capital du Mouvement Desjardins et du plan de capitalisation.
- Maintien des excellentes cotes de crédit du Mouvement grâce, entre autres, à sa forte capitalisation et à son excellent niveau de liquidités. Notons également la première attribution par l'agence de notation Fitch, en décembre 2010, d'une cote à long terme (AA-) et d'une cote à court terme (F1+) à la Caisse centrale Desjardins.
- Ratio de capital de première catégorie parmi les plus élevés de l'industrie bancaire canadienne : 17,7 %.

Situation de trésorerie et sources de financement

- Mise en place d'un plan intégré d'approvisionnement de fonds du Mouvement Desjardins.
- Vente de parts permanentes aux membres, pour un montant total de 506 M\$.
- Émissions de titres sur les marchés canadien, européen et américain, pour un total de 5,8 G\$:
 - Émissions de billets de dépôts à moyen terme, par la Caisse centrale Desjardins, pour un total de 1,5 G\$;
 - Émissions de billets de premier rang par Capital Desjardins pour un total de 1,6 G\$;
 - Émissions de titres d'emprunt par la Caisse centrale Desjardins de 1,7 G\$ en Europe et de 1 G\$ US aux États-Unis.

Éléments hors bilan

- Hausse de 18,0 % de la valeur des biens administrés par le Mouvement Desjardins en 2010, pour totaliser 281,9 G\$ au 31 décembre 2010.

Gestion des risques

- Actualisation du cadre de gestion intégrée des risques ainsi que d'une politique spécifique sur l'appétit et la tolérance aux risques avec indicateurs.
- Renforcement des mécanismes visant la réalisation d'analyses de risque pour les nouveaux produits et les projets à forte incidence financière du Mouvement Desjardins.
- Refonte des principaux processus d'autorisation de crédit amenant une meilleure efficacité, une responsabilisation améliorée des instances et professionnels de crédit et, par le fait même, une plus grande implication de la haute direction du Mouvement Desjardins dans les décisions les plus importantes.

SECTION 3.1 Gestion du bilan

Tableau 13 – Bilan condensé

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010		2009		2008	
			redressé ⁽¹⁾	redressé ⁽¹⁾	redressé ⁽¹⁾	redressé ⁽¹⁾
Actif						
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 610 \$	0,9 %	1 086 \$	0,7 %	1 489 \$	1,0 %
Valeurs mobilières	37 605	21,8	31 431	20,0	29 103	19,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 034	4,1	5 055	3,2	6 130	4,0
Prêts	116 611	67,7	110 300	70,0	104 756	68,7
Autres actifs	9 415	5,5	9 570	6,1	11 054	7,2
Total de l'actif	172 275 \$	100,0 %	157 442 \$	100,0 %	152 532 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	112 944 \$	65,6 %	106 161 \$	67,5 %	101 436 \$	66,5 %
Autres passifs	43 086	25,0	38 261	24,3	39 503	25,9
Obligations subordonnées	2 805	1,6	1 294	0,8	748	0,5
Participations sans contrôle	377	0,2	380	0,2	816	0,5
Capitaux propres	13 063	7,6	11 346	7,2	10 029	6,6
Total du passif et des capitaux propres	172 275 \$	100,0 %	157 442 \$	100,0 %	152 532 \$	100,0 %

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

Actif total

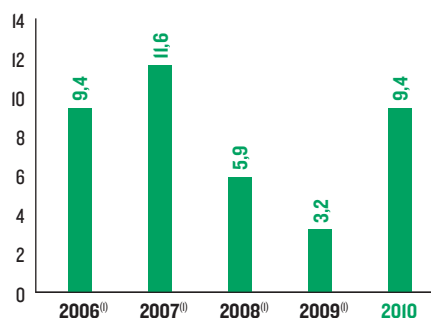
(en G\$)



(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

Croissance de l'actif

(en %)



(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2010, l'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 172,3 G\$, en hausse de 14,8 G\$, ou de 9,4%, depuis un an, comparativement à une croissance de 4,9 G\$, ou de 3,2%, observée en 2009. L'expansion du Mouvement Desjardins s'est donc accélérée passablement en 2010 à la faveur d'une amélioration du contexte économique. En effet, il a su profiter de la reprise de l'économie qui s'est traduite, entre autres, par un renforcement des dépenses des consommateurs et des entreprises, notamment au Québec et en Ontario. Grâce à sa grande implication dans le financement de l'activité économique, il a donc affiché de solides résultats du côté de son offre de crédit.

Après la récession de 2009, qui s'est matérialisée par un recul du produit intérieur brut (PIB) réel au Canada de 2,5%, dont une baisse plus sérieuse de 3,6% en Ontario mais de seulement 1,7% au Québec, les premiers mois de l'année 2010 ont été le théâtre d'une reprise vigoureuse de l'économie canadienne. Toutefois, cette vive progression s'est modérée à partir du second semestre. Cette perte de tonus est redevable principalement à la décroissance des exportations, et ce, en raison des difficultés importantes que connaissent nos voisins du Sud. Par ailleurs, la demande intérieure est demeurée relativement soutenue. En effet,

l'enthousiasme des particuliers et des entreprises dans leurs dépenses ainsi que la présence du programme d'infrastructures des gouvernements ont permis au Québec et à l'Ontario de poursuivre leur expansion économique, avec des hausses respectives de leur PIB réel estimées à environ 2,7% et 3,3% pour 2010.

La remontée de la confiance des ménages n'est pas étrangère à cet enthousiasme dont ils ont fait preuve dans leurs dépenses. Le dynamisme du marché du travail en 2010 a aussi joué un rôle déterminant dans cette embellie, en particulier au Québec, où la récupération des emplois perdus durant la récession a été réalisée dès le printemps. Par exemple, il s'est ajouté 122 800 travailleurs depuis le creux observé à l'été 2009, ce qui a plus que compensé les pertes enregistrées d'environ 62 700. Le taux de chômage dans la province a donc reculé pour s'établir à 8,0% après avoir atteint un niveau de 8,5%. En Ontario, par contre, la création d'emplois n'a pas été aussi florissante; elle présentait toujours un manque à gagner d'environ 32 400 travailleurs à la fin de 2010. Toutefois, les résultats des derniers mois de l'année laissent croire que cet écart sera comblé rapidement. Le taux de chômage a, néanmoins, peu diminué pour s'établir à 8,8%, contre 9,0% en 2009.

Tableau 14 – Dépôts

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

				2010		2009	
	PAYABLES À VUE	PAYABLES À PRÉAVIS	PAYABLES À TERME FIXE	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Particuliers	25 741 \$	3 781 \$	49 229 \$	78 751 \$	69,7 %	75 420 \$	71,0 %
Entreprises et gouvernements	12 931	318	10 172	23 421	20,7	21 876	20,6
Institutions de dépôts et autres	79	—	10 693	10 772	9,6	8 865	8,4
Total des dépôts	38 751 \$	4 099 \$	70 094 \$	112 944 \$	100,0 %	106 161 \$	100,0 %

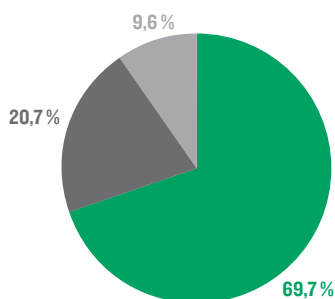
Cette bonne tenue du marché du travail, qui a favorisé une accélération de la croissance des revenus personnels, conjuguée à des conditions de crédit très avantageuses, s'est répercutée positivement sur les dépenses de consommation des ménages en 2010. Du côté des entreprises, leurs investissements se sont également accrus, et ce, autant au Québec qu'en Ontario. Par conséquent, la demande d'emprunt des particuliers et des entreprises s'est raffermie et le Mouvement Desjardins, qui est un chef de file dans le domaine du financement sur le territoire québécois, a réussi à tirer son épingle du jeu, notamment dans les secteurs des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que dans celui des prêts aux entreprises.

Le Mouvement Desjardins s'est illustré aussi dans le marché de l'épargne en provenance des particuliers et des entreprises en 2010. Malgré une progression de la Bourse au Canada deux fois moins rapide qu'en 2009 (hausse de l'indice S&P/TSX de Toronto de 14,4% contre 30,7%), il a vu ses activités fiduciaires et de gestion de patrimoine s'accroître de façon soutenue, quoique plus modérément que l'année précédente. Plus particulièrement, notons qu'au chapitre de la collecte des dépôts, qui constitue la plus importante source de fonds du Mouvement Desjardins pour appuyer son expansion, il a affiché une hausse annuelle plus élevée qu'en 2009.

En termes de parts de marché, le bilan du Mouvement Desjardins en 2010 est fort enviable. En effet, grâce à la grande qualité de ses produits et services, il a réussi à faire des gains dans des secteurs où la concurrence est très vive et où il est déjà en tête du peloton, notamment au Québec. Il s'agit là d'une marque de confiance indéniable que lui témoignent ses membres et ses clients.

Composition du portefeuille de dépôts

Au 31 décembre 2010



■ PARTICULIERS
■ ENTREPRISES ET GOUVERNEMENTS
■ INSTITUTIONS DE DÉPÔTS ET AUTRES

ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE

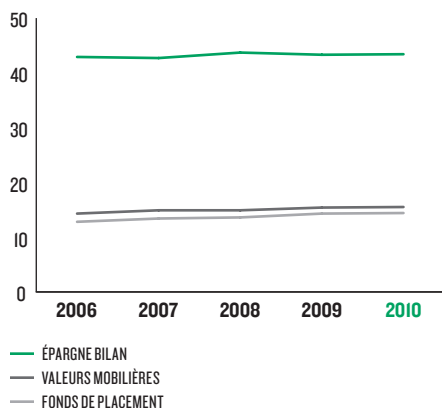
Au 31 décembre 2010, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins s'est accru de 6,8 G\$, ou de 6,4 %, annuellement, pour atteindre un volume de 112,9 G\$, alors qu'il avait progressé de 4,7 G\$, ou de 4,7 %, en 2009. La croissance des dépôts s'est donc accélérée considérablement, et ce, à la faveur d'une hausse soutenue des trois principales catégories d'épargne qui composent son portefeuille, soit celle en provenance des particuliers, celle des entreprises et des gouvernements ainsi que celle des institutions de dépôts et autres. À cet égard, la composition du portefeuille de dépôts du Mouvement Desjardins n'a donc pas été modifiée significativement en 2010. L'épargne que lui ont confiée ses membres et ses clients – particuliers, entreprises et gouvernements – constituait toujours sa principale source de fonds pour soutenir son développement. Il s'agit d'une base solide qui regroupait à elle seule 90,4 % de son passif-dépôts à la fin de 2010, contre une proportion de 91,6 % observée à la même date en 2009. L'épargne que lui ont confiée ses membres et ses clients – particuliers, entreprises et gouvernements – a affiché une majoration de 4,9 G\$, ou de 5,0 %, pour atteindre 102,2 G\$ au 31 décembre dernier, contre un gain de 3,8 G\$, ou de 4,1 %, enregistré en 2009.

Même si les particuliers dominent parmi ses déposants, les dépôts en provenance des entreprises et des gouvernements sont aussi très présents dans le portefeuille du Mouvement Desjardins. Ils ont crû de 1,5 G\$, ou de 7,1 %, depuis un an, pour totaliser 23,4 G\$ au 31 décembre 2010, comparativement à une augmentation de 364 M\$, ou de 1,7 %, observée en 2009. Ainsi, ils accaparent un poids du passif-dépôts du Mouvement Desjardins de 20,7 %, soit sensiblement le même que celui enregistré un an plus tôt, qui était de 20,6 %.

En complémentarité avec ses principales sources de fonds, les autres types de dépôts, comme ceux en provenance des institutions de dépôts et autres, qui font référence, entre autres, aux émissions de titres sur les marchés financiers, ne représentaient que 9,6 % du passif-dépôts du Mouvement Desjardins au terme de l'année 2010, contre 8,4 % en 2009. Ces émissions, qui sont réalisées de façon à profiter, entre autres, des différentes occasions d'affaires offertes sur les marchés, viennent aussi appuyer son expansion. Ces dépôts ont augmenté de 1,9 G\$, ou de 21,5 %, depuis un an, pour s'établir à 10,8 G\$ au 31 décembre dernier, alors qu'ils avaient crû de 899 M\$, ou de 11,3 %, en 2009. Vous trouverez des informations supplémentaires concernant la situation de trésorerie et des sources de financement à la page 87 ainsi que sur la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement, à la page 96.

Parts de marché au Québec Activités de collecte d'épargne personnelle

(en %)



L'ÉPARGNE PERSONNELLE CONSTITUE 69,7% DU PASSIF-DÉPÔTS DU MOUVEMENT DESJARDINS

Épargne en provenance des particuliers

Parmi les leviers dont dispose le Mouvement Desjardins pour soutenir sa croissance, l'épargne en provenance des particuliers a toujours été privilégiée. Elle accaparait 69,7% de son passif-dépôts au 31 décembre 2010, un niveau légèrement plus faible que celui qu'on observait en 2009. Cette attention particulière accordée par le Mouvement Desjardins à l'épargne personnelle s'explique, entre autres, par la nature plus stable que lui confère sa grande diversification qui est caractérisée par un nombre important de déposants ayant des profils très variés quant à leur âge, leur sexe, leur revenu et leur lieu de résidence. De plus, elle représente également une source de financement généralement moins coûteuse que les autres types de fonds, ce qui en fait un outil de développement très prisé par l'ensemble des institutions financières. Ces dernières se livrent donc une concurrence des plus féroces dans ce marché.

Au 31 décembre 2010, l'encours de l'épargne personnelle s'établissait à 78,8 G\$, une augmentation de 3,3 G\$, ou de 4,4%, depuis un an, comparativement à une croissance de 3,5 G\$, ou de 4,8%, observée en 2009. La croissance du Mouvement Desjardins à cet égard a donc ralenti quelque peu en raison surtout de la présence de taux d'intérêt historiquement bas, de la popularité des produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières qui ont profité de la recrudescence de la Bourse et de la baisse du taux d'épargne personnelle, lequel a subi les contrecoups de la hausse des dépenses de consommation des ménages.

Par ailleurs, parmi les trois grandes catégories de dépôts offertes par le Mouvement Desjardins, c'est l'épargne payable à terme fixe qui compose la plus grande partie de son portefeuille d'épargne personnelle. Elle a crû de 694 M\$, ou de 1,4%, annuellement, pour se chiffrer à 49,2 G\$ au 31 décembre 2010, contre une baisse de 1,8 G\$, ou de 3,5%, enregistrée en 2009. Au terme de l'année, elle composait ainsi 62,5% de toutes les économies confiées au Mouvement Desjardins par ses membres et ses clients particuliers au fil des années, alors que l'épargne payable à vue et sur préavis, pour sa part, en constituait 37,5%.

Malgré la concurrence qui existe dans ce domaine, le Mouvement Desjardins s'est taillé une place fort enviable dans ce marché. Ainsi, il détenait 43,4% de toute l'épargne personnelle accumulée au Québec au 31 décembre 2010.

Épargne hors bilan en 2010

En dépit de quelques épisodes de turbulence enregistré au cours de 2010 en raison, notamment, des craintes quant à la solidité de la reprise économique mondiale et des problèmes d'endettement de certains pays européens, le marché boursier canadien a connu un nouvel essor. En effet, l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto a progressé de 14,4% annuellement, comparativement à un bond de 30,7% observé en 2009.

Ce contexte a favorisé la vente de produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières. Ces produits ont regagné en popularité auprès des épargnants et ont profité d'un effet de marché non négligeable. Le Mouvement Desjardins, pour sa part, a été très actif dans ce domaine, comme en témoigne l'augmentation de l'encours des fonds de placement et des autres valeurs mobilières de 6,1 G\$, ou de 14,4% annuellement, pour un encours total de 48,5 G\$, par rapport à un bond de 8,6 G\$, ou de 27,2%, affiché à la fin de 2009.

Tableau 15 – Prêts par catégorie d'emprunteurs

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010		2009	
				redressé ⁽¹⁾
Hypothécaires résidentiels	72 839 \$	62,2 %	67 667 \$	61,0 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 504	14,9	16 915	15,3
Aux entreprises	24 776	21,2	24 776	22,4
Aux administrations publiques	2 001	1,7	1 483	1,3
	117 120	100,0 %	110 841	100,0 %
Provision cumulative pour pertes sur créances	(509)	—	(541)	—
Total des prêts par catégorie d'emprunteurs	116 611 \$	—	110 300 \$	—
Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics inclus ci-dessus	32 435 \$	—	29 140 \$	—
Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics en pourcentage du total des prêts bruts	27,7 %	—	26,3 %	—
Prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts	77,1	—	76,3	—

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Sur le plan de ses activités de crédit en 2010, le Mouvement Desjardins a continué à jouer un rôle crucial dans le financement de l'activité économique au Québec ainsi que dans celle de certaines régions de l'Ontario et ailleurs au Canada. Son désir de participer au développement économique et social de toutes les collectivités où il est présent combiné à une offre de crédit des plus dynamiques qui rejoint une vaste clientèle, et ce, autant chez les particuliers que chez les entreprises, sont responsables des résultats remarquables qu'il a affichés en 2010. Il s'est démarqué, entre autres, dans le financement domiciliaire, pour les achats de biens durables des ménages.

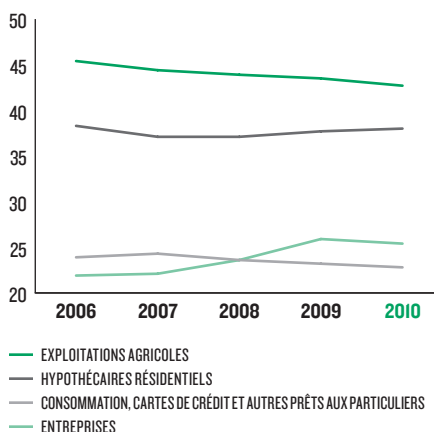
Au 31 décembre 2010, le portefeuille de prêts en cours, net de la provision cumulative pour pertes sur créances, a augmenté de 6,3 G\$, ou de 5,7%, depuis un an, pour s'élever à 116,6 G\$, en regard d'une hausse de 5,5 G\$, ou de 5,3%, enregistrée en 2009. Il s'agit d'une croissance un peu plus rapide qui tire évidemment son origine de l'amélioration du contexte économique partout au pays, notamment au Québec où le Mouvement Desjardins est solidement implanté. Il a su ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des particuliers et des entreprises.

Le tableau 15 ci-dessus résume les activités de crédit du Mouvement Desjardins selon les principales catégories d'emprunteurs. Parmi celles-ci, on note que le financement octroyé aux particuliers, lequel est composé des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des avances sur cartes de crédit et des autres prêts personnels, est prépondérant. En effet, au 31 décembre 2010, il représentait 77,1% de l'ensemble de son portefeuille de prêts, comparativement à une proportion de 76,3% en 2009. Plus spécifiquement, l'encours de ses prêts aux particuliers, qui totalisait 90,3 G\$ au terme de l'année 2010, a progressé de 5,8 G\$, ou de 6,8%, sur une base annuelle, alors qu'il avait affiché une augmentation de 5,4 G\$, ou de 6,8%, l'année précédente. Ces excellents résultats sont attribuables, entre autres, à la vitalité retrouvée du marché de l'habitation, autant dans le secteur de la construction neuve que dans celui de la revente, ainsi qu'au rebond des dépenses des ménages.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a été aussi très présent dans le financement destiné aux entreprises et aux gouvernements. L'encours de ses prêts dans ce domaine se chiffrait à 26,8 G\$ au 31 décembre 2010, en hausse de 518 M\$, ou de 2,0%, annuellement, comparativement à une progression de seulement 173 M\$, ou de 0,7%, enregistrée en 2009.

Parts de marché au Québec Activités de financement

(en %)

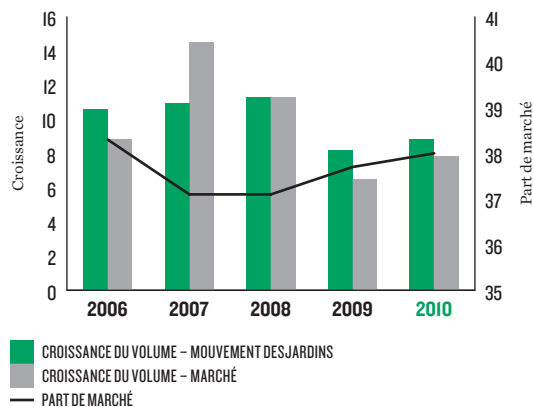


À l'instar de toutes les grandes institutions financières dans le monde, la gestion des risques, notamment le risque de crédit, est une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. Ses activités de financement sont encadrées par des pratiques de gestion des plus rigoureuses qui sont décrites en détail dans la section 3.6 « Gestion des risques » aux pages 90 à 100.

Enfin, les résultats du Mouvement Desjardins par grande catégorie d'emprunteurs sont analysés brièvement dans les deux pages qui suivent.

Prêts hypothécaires résidentiels au Québec

(en %)



LE MOUVEMENT DESJARDINS, TOUJOURS CHEF DE FILE AU QUÉBEC DANS LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ DOMICILIAIRE

Prêts hypothécaires résidentiels

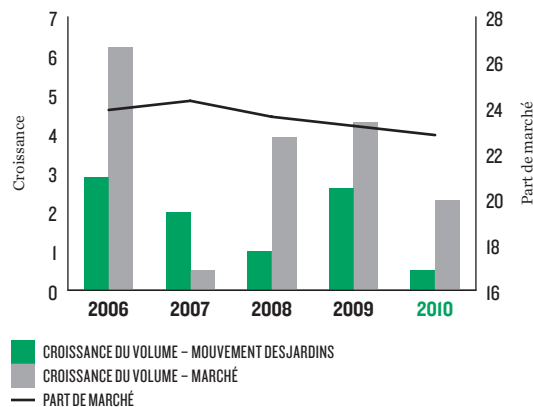
Le marché de l'habitation au Québec a rebondi en 2010 de concert avec celui de son voisin ontarien. En effet, les mises en chantier sur le territoire québécois se sont élevées à 51 363 contre 43 403 en 2009, soit une hausse de 18,3%. De plus, tous les types de logements ont concouru à cette envolée, la poussée la plus marquée ayant été observée dans les maisons jumelées et les logements en copropriété. L'Ontario, pour sa part, a aussi connu un redressement notable de la construction domiciliaire pendant la même période. Le nombre de nouveaux logements qui ont été érigés en 2010 s'est établi à 60 433 unités, contre 50 384 un an auparavant, soit une majoration de 19,9%. Notons que les ménages ontariens ont opté massivement pour les maisons individuelles et celles en rangée.

Le secteur de la revente de maisons existantes, quant à lui, n'a pas fait bande à part en 2010. Il s'est même rapproché du niveau établi en 2007 au Québec (80 647), alors que 80 126 transactions ont été répertoriées par le Service inter-agences (SIA), comparativement à 79 290 transactions en 2009, soit une augmentation de 1,1%. En Ontario, ce marché est demeuré aussi dynamique qu'en 2009. Par exemple, le nombre de résidences ayant été vendues s'est chiffré à 195 591 en 2010, comparé à 195 840 transactions l'année précédente, soit une très légère baisse de 0,1%. La robustesse de la demande dans ce domaine a évidemment exercé de fortes pressions sur la valeur des habitations, comme en témoigne l'augmentation de 8,4% et de 7,5% du prix de vente moyen sur les territoires québécois et ontarien, respectivement.

À la lumière de cette reprise de l'activité domiciliaire, il n'est donc pas étonnant de constater que la progression du volume d'affaires du Mouvement Desjardins dans le financement du marché de l'habitation ait été aussi énergique. En effet, son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, incluant aussi sa marge Atout, s'est accru de 5,2 G\$, ou de 7,6%, sur une base annuelle, pour se chiffrer à 72,8 G\$ au 31 décembre 2010, comparativement à une progression en 2009 de 4,4 G\$, ou de 7,0%. Le Mouvement Desjardins a donc su tirer avantage de ce contexte des plus propices au développement des affaires. La grande expertise qu'il a acquise au fil des ans dans ce domaine conjugée à la qualité et à la diversité de ses produits d'hypothèques ont fait de lui une institution financière incontournable dans ce secteur, notamment au Québec. En dépit de la vive concurrence régnant toujours dans cette industrie, il a permis à une multitude de ses membres et de ses clients d'accéder à la propriété en 2010. Soulignons, de plus, que le Mouvement Desjardins a poursuivi son programme de titrisation hypothécaire en 2010, ce qui a réduit la cadence de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels puisque les prêts qui ont été titrisés en titres hypothécaires TH-LNH durant la dernière année ont été retirés de son bilan cumulé.

Prêts à la consommation au Québec

(en %)



Solidement implanté dans ce domaine au Québec, le Mouvement Desjardins occupe une place qui fait l'envie de ses principaux concurrents, avec une part de marché évaluée à 38,0% au 31 décembre 2010.

LA CADENCE DU MOUVEMENT DESJARDINS S'ESOUFFLE QUELQUE PEU EN 2010

Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Le marché du travail au Québec a rapidement récupéré les pertes d'emplois subies durant la dernière récession et le taux de chômage a grandement diminué, ce qui a été bénéfique pour la confiance des ménages. La situation de l'emploi en Ontario est aussi plus encourageante. Cependant, la province n'a pas encore regagné tout le terrain perdu durant la contraction de son économie, mais elle est sur la bonne voie. Ainsi, à l'instar des consommateurs québécois, le moral des ménages ontariens s'est amélioré, ce qui s'est répercuté positivement sur leurs dépenses. En effet, les achats en biens durables (automobiles, meubles, appareils électroniques et électroménagers) des Québécois et des Ontariens ont augmenté, respectivement, de 8,8% et de 5,6% en 2010.

Le Mouvement Desjardins a été très actif dans ce marché en 2010. Au 31 décembre 2010, son portefeuille de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers (excluant la marge Atout) s'établissait à 17,5 G\$, en hausse de 589 M\$, ou de 3,5%, annuellement, comparativement à une progression de 933 M\$, ou de 5,8%, enregistrée en 2009. La cadence du Mouvement Desjardins dans ce domaine s'est donc essoufflée quelque peu et parmi les facteurs qui expliquent ce léger ralentissement, on retrouve, entre autres, la tendance de ses membres et de ses clients à utiliser davantage la marge de crédit hypothécaire, comme la marge Atout, pour le financement de leurs achats de biens durables. De plus, le retour en force de la location automobile a également entraîné une réduction du volume de nouveaux prêts-auto.

Toutefois, les parts de marché du Mouvement Desjardins au Québec et en Ontario n'ont pas trop souffert de ce contexte plus difficile. Sur le territoire québécois, son importance relative était évaluée à 22,8% à la fin de 2010, alors qu'en sol ontarien, elle s'élevait à 1,2%.

Prêts aux entreprises au Québec

(en %)



LE MOUVEMENT DESJARDINS CONSOLIDE SES ASSISES DANS LE FINANCEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES

Prêts aux entreprises

L'économie mondiale a renoué avec la croissance en 2010, et ce, après avoir subi une contraction de son PIB réel en 2009 pour la première fois depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Cette reprise économique est redevable en très grande partie aux pays émergents, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil, dont la progression du PIB réel est évaluée à environ 6,0 %, alors que celle des pays industrialisés s'est chiffrée autour de 2,4 %. Le Canada, pour sa part, s'est démarqué avec une augmentation de sa production estimée à 2,9 %. Grâce à ce meilleur climat économique, les conditions de crédit sont pratiquement revenues au niveau pré-récession. Cependant, des tensions financières sont réapparues à la suite de la crise des finances publiques qu'ont connue certains pays européens.

Le Québec, pour sa part, s'est classé parmi les provinces qui ont été les moins affectées par la récession de 2009 et, lors de la reprise économique observée en 2010, il a fait très bonne figure. Outre les dépenses des consommateurs qui ont été un élément moteur important de cette relance, le rebond des investissements des entreprises a aussi joué un rôle non négligeable dans cet essor de l'économie québécoise. En effet, après avoir abandonné ou reporté de nombreux projets d'investissement en 2009, l'année 2010 a plutôt été le théâtre d'une poussée des dépenses des entreprises. Par exemple, les données préliminaires sur ce sujet laissent entrevoir une croissance annuelle de plus de 9,0 % à ce chapitre sur le territoire québécois, qui s'explique en bonne partie par des achats de machinerie et d'équipements. À cet égard, la force de la devise canadienne a été bénéfique pour les sociétés désireuses de moderniser leurs installations, puisque ces achats sont très souvent effectués chez nos voisins américains. En outre, soulignons que l'Ontario a aussi connu un redressement assez significatif des investissements des entreprises pendant la même période. Il n'est donc pas étonnant de constater que les besoins de financement dans cette province se sont accrûs passablement en 2010.

Le Mouvement Desjardins dispose d'un vaste réseau de distribution pour satisfaire les besoins de ses membres et de ses clients en matière de financement aux entreprises, dont les caisses et leurs centres financiers aux entreprises ainsi que la Caisse centrale Desjardins. L'éventail de ses produits et services lui permet de répondre efficacement à ces besoins exprimés par une très large majorité des entrepreneurs, et ce, peu importe leur taille ou le secteur d'activité économique dans lequel ils évoluent. Qui plus est, grâce à la stratégie d'expansion très concurrentielle qu'il a déployée au fil des années, le Mouvement Desjardins est devenu incontestablement un joueur incontournable dans ce marché, notamment au Québec et dans plusieurs régions de l'Ontario.

Au 31 décembre 2010, l'encours de son portefeuille de crédit aux entreprises, lequel comprend les prêts commerciaux et industriels ainsi que les prêts agricoles, totalisait 24,8 G\$, soit un volume identique à celui observé à la fin de 2009. L'expansion du Mouvement Desjardins dans ce domaine au cours des dernières années, qui a été encadré par des pratiques de gestion du risque de crédit parmi les plus rigoureuses de l'industrie, lui a permis de se positionner dans le peloton de tête en termes de part de marché au Québec, avec un poids relatif de près de 28,0 %.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins est aussi très en vue dans le secteur agricole. Au Québec, sa présence se fait sentir dans toutes les régions. En Ontario, il est particulièrement actif dans les communautés francophones. Or, étant donné que ce secteur d'activité économique a subi de profondes transformations au cours de la dernière décennie qui ont, entre autres, accentué la concurrence des institutions prêteuses dans ce domaine, le Mouvement Desjardins peut s'enorgueillir d'avoir conservé son titre de chef de file dans ce marché hautement compétitif, notamment en sol québécois.

Au 31 décembre 2010, l'encours des prêts agricoles du Mouvement Desjardins s'établissait à 5,2 G\$, soit une baisse de 125 M\$, ou de 2,3 %, annuellement, en regard d'une augmentation de 148 M\$, ou de 2,9 %, enregistrée en 2009. La chute d'un peu plus de 50 % du nombre de transactions de ventes de quotas laitiers au Québec et même en Ontario a créé un climat moins favorable au développement des affaires dans ce domaine, et ce, malgré la recrudescence de son financement octroyé dans le secteur horticole. La part de marché du Mouvement Desjardins dans le secteur agricole au Québec s'élevait à près de 43,0 % à la fin de 2010.

UN ENCOURS DE 2,0 G\$ DE FINANCEMENT AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Prêts aux administrations publiques

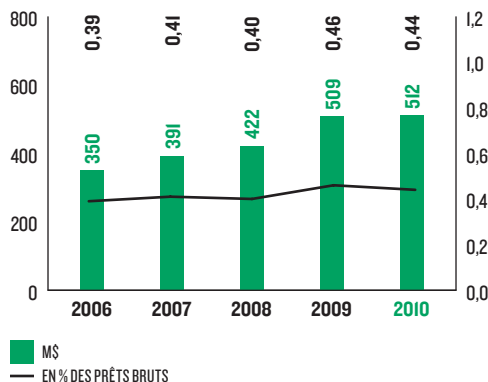
Au 31 décembre 2010, le portefeuille de prêts en cours du Mouvement Desjardins auprès des administrations publiques, notamment au niveau municipal, s'élevait à 2,0 G\$, en hausse de 518 M\$, ou de 34,9 %, depuis un an, comparativement à une majoration de 104 M\$, ou de 7,5 %, observée à la fin de 2009. Notons que le financement octroyé par le Mouvement Desjardins dans ce domaine l'est dans une grande proportion sous forme de marges de crédit et, à cet égard, on doit mentionner que l'encours de ce type d'emprunt est caractérisé par une grande fluctuation.

SECTION 3.2

Qualité du crédit

Prêts douteux bruts

(en M\$ et en %)



PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

Fondée sur l'opinion de la direction et son appréciation de la conjoncture économique, la provision cumulative pour pertes sur créances inscrite au bilan cumulé est suffisante pour couvrir les risques potentiels liés au portefeuille de prêts. Les radiations réelles, déduction faite des recouvrements, sont portées en diminution de la provision cumulative et les provisions pour pertes sur créances, imputées à l'état cumulé des résultats, y sont ajoutées. Dans le bilan cumulé, la provision cumulative est déduite de l'actif approprié et comprend des composantes spécifiques et une composante générale.

Provisions spécifiques

Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur de réalisation estimative afin de déterminer si l'on doit constituer une provision spécifique sur ce prêt.

Au terme de l'exercice financier 2010, les provisions spécifiques totalisent 159 M\$, comparativement à 143 M\$ en 2009. Ce solde représente 31,1 % du portefeuille de prêts douteux bruts alors qu'il se situait à un ratio de 28,1 % au 31 décembre 2009. Cette augmentation est due à un meilleur taux de couverture pour les prêts à la consommation et pour les prêts aux entreprises, ce qui a plus que compensé la diminution de la couverture des prêts résidentiels.

Provision générale

Pour déterminer le niveau de provision générale requis, le Mouvement Desjardins utilise un modèle interne qui permet d'estimer les pertes potentielles dans le portefeuille de prêts, en excluant les prêts douteux. Il fournit une évaluation du risque pour chaque catégorie de prêts et tient compte de l'évolution du portefeuille au fil du temps ainsi que de l'effet du cycle économique sur le risque de crédit.

Au cours de l'année 2010, le Mouvement Desjardins a apporté des modifications importantes à sa méthodologie utilisée pour l'établissement de cette provision collective. La nouvelle méthodologie prend en compte de façon plus précise les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit qu'il a élaborés. Ces modèles tiennent compte de paramètres tels que les probabilités de défaillance, les pertes en cas de défaillance et les montants bruts susceptibles de défaillance. De plus, la nouvelle méthodologie s'applique également sur le portefeuille hors bilan et ne comprend plus la notion de seuil.

Au 31 décembre 2010, la provision générale s'établissait à 350 M\$, un montant en baisse par rapport aux 398 M\$ inscrits en 2009. Cette diminution est attribuable à des ajustements faits en raison de l'amélioration de l'environnement économique pour les entreprises au cours de l'année et à l'impact de la modification apportée par le Mouvement dans l'évaluation de la provision.

La provision générale est suffisante pour refléter la meilleure estimation de la direction quant aux provisions pour pertes sur créances qui n'ont pas encore été identifiées comme douteuses sur un plan individuel.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et l'intérêt afférent cesse d'être comptabilisé lorsque: a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne puisse être recouvrée ou b) l'intérêt ou le capital est impayé depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti ou qu'il soit en voie de recouvrement ou c) le prêt est en retard depuis plus de 180 jours.

Le volume de prêts douteux a connu une augmentation inférieure à la croissance du portefeuille total, passant de 509 M\$ en 2009 à 512 M\$ en décembre 2010. Cette stabilité se retrouve dans tous les portefeuilles. Nous notons de légères diminutions de la formation de nouveaux prêts douteux de même que des règlements. Compte tenu de la rapidité et de la gravité de la dégradation de la situation économique au cours de 2008, ces résultats confirment le bon comportement de l'ensemble de notre portefeuille. Cette performance est attribuable à une reprise rapide de l'activité économique, à l'environnement favorable des taux d'intérêt, à la bonne tenue du marché résidentiel et, finalement, à une performance financière généralement satisfaisante des entreprises.

Le solde des prêts douteux nets, soit le montant brut moins la provision spécifique rattachée à ces prêts, a diminué de 13 M\$, passant de 366 M\$ au terme de l'exercice 2009 à 353 M\$ en décembre 2010. Tel qu'indiqué au tableau 16, à la page 82, l'encours des prêts douteux nets représente maintenant 0,30 % du portefeuille de prêts bruts, une diminution par rapport aux 0,33 % affichés en 2009, amélioration attribuable au meilleur taux de couverture des prêts douteux par les provisions spécifiques.

Tableau 16 – Prêts douteux par catégorie d'emprunteurs

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

				2010	2009	2008
	PRÊTS BRUTS	PRÊTS DOUTEUX BRUTS	PROVISIONS SPECIFIQUES POUR PERTES SUR CRÉANCES	PRÊTS DOUTEUX NETS	PRÊTS DOUTEUX NETS	PRÊTS DOUTEUX NETS
Hypothécaires résidentiels	72 839 \$	140 \$	0,19 %	12 \$	124 \$	96 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 504	85	0,49	36	50	52
Aux entreprises et aux gouvernements	26 777	287	1,07	111	192	144
Total	117 120 \$	512 \$	—	159 \$	366 \$	292 \$
En pourcentage des prêts bruts	—	—	0,44 %	—	0,30 %	0,28 %

Tableau 17 – Taux de couverture spécifique⁽¹⁾

Au 31 décembre
(en pourcentage)

	2010	2009	2008
Hypothécaires résidentiels	8,6 %	9,5 %	10,3 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	42,4	39,8	38,1
Aux entreprises et aux gouvernements	38,7	33,6	37,7
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux	31,1	28,1	30,8

(1) Le taux de couverture spécifique est obtenu en divisant le solde des provisions spécifiques par le solde des prêts douteux bruts.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les craintes exprimées en début d'année concernant une possible dégradation additionnelle du portefeuille ne se sont pas matérialisées. La reprise de l'activité économique après des années 2008 et 2009 difficiles a été suffisamment rapide pour amener une stabilisation de la qualité du crédit et même une embellie dans quelques portefeuilles.

En effet, au cours de l'année 2010, le Mouvement Desjardins a passé en charge un montant de 197 M\$ en provisions pour pertes sur créances, un montant en baisse de 63 M\$ sur les 260 M\$ inscrits à l'exercice précédent. Ces charges représentent un pourcentage de 0,17% des prêts bruts moyens, contre 0,24% en 2009. Cette amélioration est due principalement aux pertes moins élevées subies dans le portefeuilles de cartes de crédit ainsi qu'à une diminution de la provision générale pour les prêts aux grandes entreprises qui ont largement compensé une augmentation des provisions spécifiques pour les prêts aux petites et moyennes entreprises par rapport à l'exercice précédent. Également, cette diminution inclut l'impact de la modification apportée par le Mouvement Desjardins à sa méthodologie servant à l'évaluation de la provision générale, comme mentionné à la note 06 « Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances » des états financiers cumulés, qui a eu pour effet de diminuer la dépense de provisions pour pertes sur créances de l'ordre de 36 M\$ par rapport à la période correspondante de 2009.

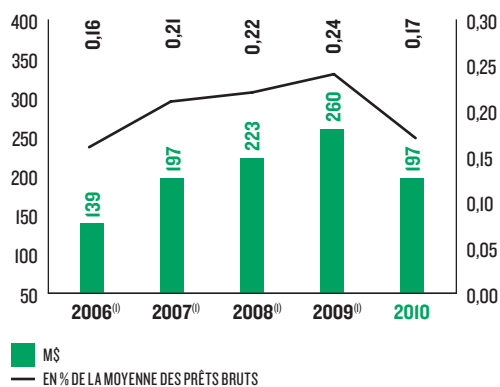
PERSPECTIVES 2011

Les attentes modérées sur le plan de la croissance économique, une certaine stabilité ou une hausse limitée au niveau des prévisions de taux d'intérêt mais aussi le niveau élevé du dollar canadien feront en sorte que nous devrions généralement maintenir la qualité de notre portefeuille global en 2011.

Pour le portefeuille de prêts à la consommation, la bonne tenue du marché du travail et l'absence de hausse importante des taux d'intérêt ne devrait pas amener de dégradation de la santé financière de la majorité des ménages et la qualité du portefeuille devrait être maintenue. Toutefois, des incertitudes persistent à ce niveau et une attention particulière est portée à la capacité financière des ménages.

Provisions pour pertes sur créances

(en M\$ et en %)



(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » à la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

Quant au financement hypothécaire résidentiel, la stabilisation du marché immobilier devrait nous assurer d'une absence de variations importantes à ce chapitre.

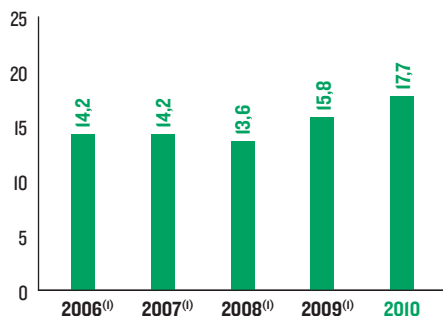
Pour ce qui est du portefeuille de prêts aux entreprises, des risques de dégradation restent présents pour quelques secteurs d'activité, mais l'environnement économique de 2011 ne devrait pas entraîner de dégradation importante.

SECTION 3.3

Gestion du capital et cotes de crédit

Ratio de capital de première catégorie

(en %)



(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » à la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

La gestion du capital est un élément crucial de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle tient compte de ses obligations réglementaires, de la conjoncture économique et financière, de son profil de risque ainsi que de sa distinction et de ses objectifs coopératifs.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de capital réglementaire supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette vision s'est traduite, en 2010, par des émissions d'obligations subordonnées de 1,6 G\$, admissibles au niveau réglementaire à titre de capital de deuxième catégorie, et par l'émission de parts permanentes d'un montant de 0,5 G\$, admissibles à titre de capital de première catégorie. Ces émissions, combinées à une forte rentabilité globale des opérations et à une gestion prudente du bilan, ont contribué à porter les ratios de capital de première catégorie à 17,7 % et de capital total à 18,7 % au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2009, ces ratios de capital de première catégorie et total étaient égaux, à 15,8 %. La gestion prudente du Mouvement Desjardins se reflète d'ailleurs dans les cotes de crédit avantageuses accordées par les différentes agences de notation.

La crise financière globale de 2008-2009 a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur la capitalisation. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'un rehaussement général du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a porté à 15 % sa cible minimum de capital de première catégorie sur l'horizon 2010-2012.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La gestion du capital a comme objectif de s'assurer que le niveau et la structure de capital du Mouvement Desjardins et de ses composantes sont adéquats par rapport aux attentes des agences de notation, aux risques pris par l'organisation, aux exigences des organismes de réglementation, aux cibles de rentabilité et aux objectifs de croissance. De plus, elle se doit d'optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation de ce dernier à l'interne et de soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques du bilan.

Dans un contexte d'évolution rapide de l'environnement externe et interne du Mouvement Desjardins, en particulier le renforcement de la réglementation et l'importance de plus en plus grande de la capitalisation, une mise à jour du cadre intégré de gestion du capital a été approuvée par le conseil d'administration au cours de l'exercice.

De façon générale, le cadre de gestion du capital prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation du Mouvement Desjardins et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte des cibles, permettre de mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des différentes composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation du capital à l'interne.

POLITIQUES

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration du Mouvement Desjardins qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques et son comité actif-passif afin de veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de capital suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Direction financière prépare donc annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation permettant d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de capital de l'ensemble des composantes.

La situation actuelle et celle projetée pour la durée du plan stratégique révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une excellente base de capital et, de ce fait, d'une marge de manœuvre rassurante pour son développement.

ACCORD DE BÂLE II

Les ratios de capital réglementaire du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers, émise par l'Autorité. Depuis l'exercice financier 2009, ce cadre réglementaire est en majeure partie inspiré du dispositif révisé de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) édicté par la Banque des règlements internationaux. À cet égard, l'Autorité a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'approche de notation interne avancée, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions de crédit et au risque de marché, ils sont évalués selon une approche standardisée, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche « indicateur de base ».

ACCORD DE BÂLE III

Le 16 décembre dernier, la Banque des règlements internationaux publiait de nouvelles exigences (Bâle III) concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital. En effet, depuis 2009, différents documents consultatifs ont été soumis à l'ensemble de l'industrie bancaire dans le but d'établir un système financier plus sécuritaire et plus résilient face aux périodes de tension. Les nouvelles règles, qui seront en application de façon progressive au cours des prochaines années, rehaussent les exigences de capital (seuils minimaux à respecter), mais également les exigences en matière de gestion des risques. Le nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. À la suite de la publication des nouvelles normes de Bâle III, les régulateurs nationaux s'approprient à leur tour ces exigences dans leurs lignes directrices. Pour le Mouvement Desjardins, déjà bien capitalisé par rapport à ses pairs, l'impact sera limité.

Voici les points clés des nouvelles normes de capital réglementaire définies dans Bâle III :

- 1) amélioration de la qualité du capital des institutions financières :
 - nouvelle définition des éléments constituant les catégories de capital;
 - accent mis sur la meilleure composante du capital de première catégorie pour absorber des pertes (« Common Equity Tier 1 »);
- 2) relèvement du niveau minimum de capital exigé :
 - ratio de 4,5 % pour le capital de catégorie « Common Equity Tier 1 »;
 - ratio de 6,0 % pour le capital de catégorie « Tier 1 »;
 - ajout d'une marge de sécurité de capital de 2,5 % appliquée au capital de catégorie dit « Common Equity Tier 1 » pour faire face aux périodes de tension, ce qui fait qu'en temps normal, l'exigence minimale à l'égard du « Common Equity Tier 1 » sera de 7,0 %;
 - ajout d'un ratio minimal (coefficient de levier) pour contrer le recours abusif à l'effet de levier, exigence déjà imposée au Mouvement Desjardins par son autorité réglementaire;
- 3) réduction du risque systémique :
 - forte incitation à détenir une marge de sécurité de capital « contracyclique », variant entre 0 et 2,5 %, dans le but de lutter contre la contagion du risque à l'ensemble du système financier, exigence laissée à la discrétion des autorités nationales;
- 4) mise en place d'un calendrier raisonnable afin de permettre aux institutions financières de s'adapter au nouveau régime :
 - instauration progressive des nouvelles exigences entre 2013 et 2019.

Aux nouvelles normes de capital réglementaire s'ajoutent également des exigences internationales minimales de liquidité : un ratio de liquidité à court terme pour permettre aux institutions financières de faire face à une éventuelle situation de crise (« illiquidité ») et un ratio de liquidité à long terme pour remédier aux asymétries entre les actifs et les sources de financement.

ACTIVITÉ DE GESTION DU CAPITAL

Au cours de l'exercice, le réseau des caisses Desjardins a procédé à l'émission de parts permanentes pour un montant de 506 M\$, qui se qualifient comme capital de première catégorie sur le plan réglementaire.

Le 5 mai 2010, Capital Desjardins inc. a émis pour une contrepartie de 900 M\$ des obligations subordonnées, série G, échéant en mai 2020. Le 23 novembre 2010, une nouvelle émission pour une contrepartie de 700 M\$ d'obligations subordonnées, série H, échéant en novembre 2020, a été effectuée. Ces opérations engendrent donc une augmentation nette de 1,6 G\$ des obligations subordonnées, qui se qualifient comme capital de deuxième catégorie sur le plan réglementaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Mouvement Desjardins compte parmi les institutions financières les mieux capitalisées du Canada : ses ratios de capital de première catégorie et total, évalués sous le cadre réglementaire (Bâle II), atteignaient respectivement 17,7 % et 18,7 % au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2009, ces deux ratios atteignaient 15,8 %. Le Mouvement Desjardins jouit donc toujours d'une excellente capitalisation, son ratio de capital de première catégorie se situant au-dessus de son objectif de 15 % et à près de 450 points de base au-dessus de la médiane des grandes banques canadiennes.

L'impact initial de l'adoption des IFRS sur le calcul des exigences de suffisance du capital de base sera reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 suite au choix du Mouvement Desjardins de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par l'Autorité. Les incidences de ce choix sur le capital disponible sont décrites à la section 4.7 « Passage aux normes internationales d'information financière (IFRS) », aux pages 110 à 115.

RATIOS MINIMUMS

Le ratio de capital total minimal, recommandé aux institutions pour satisfaire aux exigences réglementaires de la Banque des règlements internationaux, pour être considérées comme suffisamment capitalisées, est de 8 %. De plus, le ratio de capital de première catégorie doit représenter au moins la moitié du ratio de capital total. Avec l'entrée en vigueur du cadre réglementaire (Bâle II), l'Autorité a revu à 11,5 % son exigence minimale sur le ratio de capital total. Dans le contexte de l'élaboration du Plan stratégique 2010-2012, l'objectif financier du ratio de capital total du Mouvement Desjardins a été porté, à son initiative, à un minimum de 15 % (soit le même niveau que l'objectif du ratio de capital de première catégorie), tenant ainsi compte du contexte économique mondial qui prévaut et du cadre de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base de l'Autorité. Rappelons que cette cible était auparavant établie à 13 %.

S'élevant respectivement à 17,7 % et à 18,7 %, les ratios de capital de première catégorie et total du Mouvement Desjardins dépassent l'exigence réglementaire minimale, de même que l'objectif financier du Mouvement. Le haut niveau de capital de première catégorie témoigne ainsi de la solidité financière de Desjardins, même dans un environnement économique plus difficile.

Tableau 18 – Capital réglementaire

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009
		redressé ⁽¹⁾
Capital de première catégorie		
Parts de capital admissibles	2 137 \$	1 607 \$
Réserves	9 198	8 343
Excédents non répartis	1 102	792
Participations sans contrôle	50	42
Écart d'acquisition	(109)	(109)
Autres déductions ⁽²⁾	(345)	(474)
Total du capital de première catégorie	12 033	10 201
Capital de deuxième catégorie		
Obligations subordonnées	2 818	1 300
Provision générale admissible	230	262
Autres titres admissibles	71	77
Gains cumulatifs non réalisés sur titres disponibles à la vente (nets d'impôts)	2	5
Autres déductions ⁽²⁾	(2 448)	(1 644)
Total du capital de deuxième catégorie	673	—
Total du capital réglementaire	12 706 \$	10 201 \$
Ratios de capital		
Capital de première catégorie	17,7 %	15,8 %
Capital total	18,7	15,8

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

(2) Comprend principalement le déficit de provision relatif à l'approche de notation interne (305 M\$), les expositions de titrisation non notées (97 M\$) et les investissements dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (Desjardins Sécurité financière et Desjardins Groupe d'assurances générales) (2 306 M\$) ainsi que dans les sociétés affiliées (80 M\$).

En plus des ratios minimums de capital de première catégorie et de capital total, l'Autorité exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs sur capital réglementaire inférieur à 20 fois. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance du capital, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, incluant certains éléments hors bilan. Avec un ratio de 12,1 fois au 31 décembre 2010, le Mouvement Desjardins se situe largement en deçà de la limite fixée par l'Autorité.

La forte rentabilité globale de ses opérations au cours de l'exercice combinée aux émissions de parts permanentes ont permis au Mouvement Desjardins d'augmenter sensiblement son capital de première catégorie.

RESPECT DES EXIGENCES

En matière de capital réglementaire, la composition et la suffisance du capital de l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'Autorité. Cet organisme exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée par l'ensemble des composantes, principalement : les caisses, la Fédération non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., les Valeurs mobilières Desjardins et la Fiducie Desjardins.

Ce capital prend en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines de ses composantes sont soumises à des exigences distinctes en matière de capital réglementaire, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation sur les banques et les valeurs mobilières. Les exigences de ces organismes peuvent faire l'objet de modifications réglementaires et changer en fonction des activités. La liquidité des principales entités composant le Mouvement Desjardins est constamment évaluée, compte tenu des restrictions réglementaires des administrations locales de même que des contraintes opérationnelles, fiscales, économiques et autres touchant le mouvement des fonds entre les composantes. Le Mouvement Desjardins est ainsi en mesure de gérer et de minimiser les liquidités bloquées. Il surveille et gère les exigences en matière de liquidités et de capital dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace du capital et le respect continu, par chacune de ces entités, de la réglementation régionale. Les détails concernant la ligne directrice de l'Autorité, de même que le cadre réglementaire relatif à la capitalisation de chacune des entités du Mouvement Desjardins, sont fournis à la note 28 « Gestion du capital » afférente aux états financiers cumulés.

Le Mouvement Desjardins ainsi que toutes ses entités soumises à des exigences réglementaires minimales de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2010, tout comme en 2009.

Tableau 19 – Actifs pondérés en fonction des risques

Au 31 décembre 2010
(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	APPROCHE NOTATION INTERNE		APPROCHE STANDARDISÉE		TOTAL 2010		TOTAL 2009
	EXPOSITIONS ⁽²⁾	ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES	EXPOSITIONS ⁽²⁾	ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES	EXPOSITIONS ⁽²⁾	ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES	ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES
Emprunteurs souverains	– \$	– \$	13 218 \$	– \$	13 218 \$	– \$	– \$
Institutions financières	–	–	8 428	1 682	8 428	1 682	1 680
Entreprises	–	–	34 521	24 998	34 521	24 998	22 904
Prêts hypothécaires	44 467	4 340	957	173	45 424	4 513	10
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles	25 072	7 345	–	–	25 072	7 345	29
Autres expositions sur la clientèle de détail	30 791	3 267	4 073	2 376	34 864	5 643	16
Titrisation	–	–	1 379	651	1 379	651	47
Actions	–	–	75	75	75	75	100
Portefeuille de négociation	–	–	1 740	445	1 740	445	26
Autres actifs ⁽³⁾	–	–	–	–	10 563	3 869	37
Facteur scalaire ⁽⁴⁾	–	897	–	–	–	897	–
Total du risque de crédit	100 330	15 849	64 391	30 400	175 284	50 118	–
Risque de marché	–	–	–	1 937	–	1 937	–
Risque opérationnel ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	10 271	–
Ajustement transitoire en fonction du seuil ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	5 523	–
Total des actifs pondérés en fonction des risques	100 330 \$	15 849 \$	64 391 \$	32 337 \$	175 284 \$	67 849 \$	–

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

(2) Exposition nette, après atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques sous l'approche standard mais non sous l'approche avancée, conformément à la ligne directrice de l'Autorité).

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standardisées ou de notation interne.

(4) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche avancée pour les expositions de crédit, en conformité avec la section 1.3 de la ligne directrice de l'Autorité.

(5) L'approche « indicateur de base » a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

(6) Tel que prescrit à la section 1.6 de la ligne directrice de l'Autorité.

Tableau 20 – Cotes de crédit

Solidité financière du Mouvement Desjardins représentée par les cotes de crédit de première qualité de la Caisse centrale Desjardins

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Court terme	R-1 (élevé)	A-1+	P-1	F1+
Moyen et long terme de premier rang	AA	AA-	Aa1	AA-

Agences de notation

La Caisse centrale Desjardins, émetteur assujéti, et Capital Desjardins inc., émetteur émergent, bénéficient de cotes de crédit avantageuses des agences de notation, cotes qui sont parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes.

Les rapports des agences traitent principalement du Mouvement Desjardins sur une base cumulée, puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. sont adossées à la solidité du bilan du Mouvement.

Au cours de la dernière année, les agences de notation ont maintenu les cotes de crédit du Mouvement Desjardins et ont reconnu à nouveau sa très forte capitalisation, la stabilité de ses excédents d'opérations, sa grande prédominance à l'intérieur de ses marchés locaux et la qualité de ses actifs. Le 23 décembre 2010, l'agence de notation Fitch a attribué, pour la première fois, une cote à long terme (AA-) et une cote à court terme (F1+) à la Caisse centrale Desjardins. Cette dernière n'était pas cotée par Fitch au 31 décembre 2009.

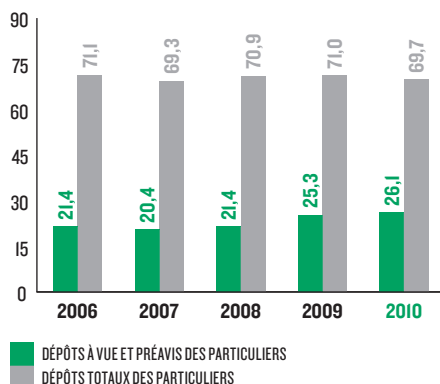
Les cotes de crédit élevées reflétant la solidité financière du Mouvement Desjardins et de son réseau des caisses lui assurent crédibilité et notoriété auprès des investisseurs institutionnels. Les programmes d'emprunt que la Caisse centrale Desjardins a mis en place lui donnent accès à des capitaux diversifiés par client, marché, échéance, devise et région.

SECTION 3.4

Situation de trésorerie et sources de financement

Dépôts des particuliers en pourcentage de l'ensemble des dépôts

(en %)



De nombreuses incertitudes, surtout au sein des pays industrialisés, ont entravé la progression de l'économie mondiale en 2010. La crise des dettes souveraines en Europe et la performance décevante de l'économie américaine ont créé beaucoup de volatilité sur les marchés financiers. Dans un tel contexte, la plupart des banques centrales ont maintenu leurs taux d'intérêt très bas. Au Canada, la hausse des prix des matières premières a favorisé le huard et les marchés boursiers. Le secteur extérieur en a souffert, d'autant plus que l'économie de nos principaux partenaires commerciaux a manqué de tonus. Malgré une demande intérieure assez solide, la Banque du Canada a cessé, en septembre, le relèvement des taux directeurs amorcé en juin. Avec des croissances prévues sous 2,5 % dans la plupart des pays industrialisés en 2011, un resserrement de leur politique monétaire est peu probable. Le Canada sera vraisemblablement le seul du G7 à y recourir, mais pas avant la mi-année.

Au cours de l'année 2010, les écarts de financement à court terme et corporatifs ont été influencés par les soubresauts provenant de la crise sur le crédit de certains pays souverains de l'Union européenne. Par contre, la volatilité observée en 2010 n'était aucunement comparable avec celles connues durant la crise financière de 2008 et 2009. Par ailleurs, les taux d'intérêt des pays du G7 sont demeurés à des niveaux historiquement bas en raison d'une reprise économique mondiale plutôt anémique.

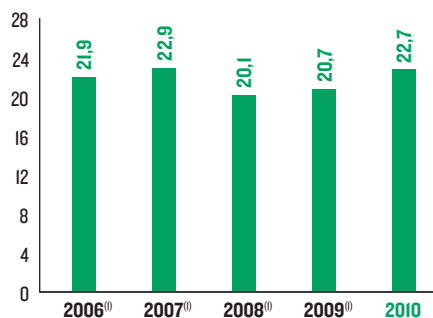
L'intégration des activités de trésorerie du Mouvement Desjardins au cours des dernières années a démontré l'avantage de la synergie pour affirmer un leadership fort en vue d'une prospérité accrue. Malgré la situation économique précaire, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble du Mouvement Desjardins, grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses approvisionnements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses. La rigueur de sa politique de trésorerie a également permis à la Caisse centrale Desjardins de consolider ses assises et de traverser avec confiance cette période de stabilisation financière à l'échelle mondiale.

Le bilan cumulé des caisses a maintenu une cible d'appariement neutre au cours de l'exercice. Le revenu net d'intérêts est demeuré relativement stable malgré la faiblesse des taux d'intérêt à moyen terme. Ce positionnement du bilan aura permis de garantir des marges d'intermédiation adéquates sur la majorité des produits.

Soulignons que la Caisse centrale Desjardins, en accord avec sa stratégie d'allongement de l'approvisionnement institutionnel et sa mission de trésorier du Mouvement Desjardins, a procédé au cours de l'exercice 2010 à l'émission de titres de dettes sur différents marchés. En effet, la Caisse centrale Desjardins a été présente sur le marché canadien en procédant à des émissions de billets de dépôts à moyen terme totalisant en février 400 M\$, en juin 500 M\$ et en octobre 600 M\$. Elle a également procédé au cours de l'exercice 2010 à des émissions de titres de dettes sur le marché européen pour une valeur de l'ordre de 1,7 G\$. La réception des investisseurs européens a encore une fois été très bonne. Enfin, pour la

Encaisse et valeurs mobilières en pourcentage de l'actif total

(en %)



(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

première fois, la Caisse centrale Desjardins a apprivoisé le marché américain avec une émission de billets de dépôts à moyen terme à taux fixe de 1 G\$ US en septembre. L'accueil du Mouvement Desjardins sur le marché américain a été excellent d'autant plus qu'il était la première coopérative canadienne à émettre sur ce marché. La présence de Desjardins sur ces différents marchés a d'ailleurs favorisé un élargissement du bassin d'investisseurs institutionnels. En effet, plusieurs nouveaux joueurs importants de l'industrie se sont intéressés à nos émissions.

Soulignons également qu'au mois de mai et de novembre 2010, Capital Desjardins inc. a procédé à deux émissions de billets de premier rang de 900 M\$ et 700 M\$ respectivement. L'allongement de l'échéance moyenne de l'approvisionnement institutionnel constitue une stratégie avantageuse grâce à laquelle le Mouvement Desjardins peut maintenir ses objectifs, même en période d'instabilité économique et financière.

Le réseau des caisses Desjardins a procédé en 2010 à l'émission de parts permanentes pour une somme de 506 M\$, portant le montant total de parts émises à 2 G\$.

Au 31 décembre 2010, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins se chiffrait à 112,9 G\$, en hausse depuis un an de 6,8 G\$, ou de 6,4 %, comparativement à une progression en 2009 de 4,7 G\$, ou de 4,7 %, enregistrée en 2009. Plus particulièrement, au chapitre des dépôts en provenance des particuliers, les résultats du Mouvement Desjardins se sont affaiblis quelque peu. Par exemple, l'encours de son épargne personnelle, qui s'établissait à 78,8 G\$ au 31 décembre 2010, a crû de 3,3 G\$, ou de 4,4 %, annuellement, en regard d'une majoration de 3,5 G\$, ou de 4,8 %, obtenue l'année précédente. Notons que cette catégorie d'épargne a toujours été privilégiée par le Mouvement Desjardins ; elle s'accapare 69,7 % de son passif-dépôts au 31 décembre 2010, un niveau légèrement plus faible que celui de 2009.

La Caisse centrale Desjardins a maintenu sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la Fiducie du Canada pour l'habitation. En effet, la Caisse centrale Desjardins a été active dans le domaine de la titrisation des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et sa participation aux nouvelles émissions du programme en 2010 a été de l'ordre de 733 M\$ dans une année où elle a révisé l'ensemble du processus. L'objectif du programme est d'obtenir une source de financement à long terme au coût le plus bas sur le marché.

Au 31 décembre 2010, l'encaisse et les valeurs mobilières ont atteint 39,2 G\$, soit 6,7 G\$ de plus qu'à la fin de 2009. Le ratio de l'encaisse et des valeurs mobilières sur l'actif total se chiffre donc à 22,7 %, par rapport à 20,7 % à la fin de décembre 2009. Ce ratio excède largement les exigences réglementaires. Rappelons que les liquidités sont déterminées par la somme des valeurs mobilières, de l'encaisse et des dépôts auprès des institutions financières. Les valeurs mobilières sont constituées en grande partie de valeurs émises par les gouvernements et les corps publics.

SECTION 3.5

Éléments hors bilan

Tableau 21 – Biens administrés et biens sous gestion

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	VARIATION
Biens administrés			
Services de fiducie et de garde aux particuliers et institutions	246 975 \$	208 305 \$	18,6 %
Fonds de placement ⁽¹⁾	34 947	30 645	14,0
Total des biens administrés	281 922 \$	238 950 \$	18,0 %
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	6 251 \$	5 720 \$	9,3 %
Fonds de placement ⁽¹⁾	34 728	29 820	16,5
Total des biens sous gestion	40 979 \$	35 540 \$	15,3 %

(1) Incluant les Fonds Desjardins de 13,2 G\$, les Fonds NordOuest et Éthiques de 4,6 G\$ ainsi que les fonds distincts individuels de Desjardins Sécurité financière de 4,8 G\$.

Tableau 22 – Instruments de crédit selon les échéances

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2010				2009	
	MOINS D'UN AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL
Garanties et lettres de crédit de soutien	621 \$	125 \$	— \$	— \$	746 \$	591 \$
Prêts de valeurs	985	—	—	—	985	1 084
Engagements de crédit	53 868	2 617	—	1 229	57 714	52 231
Total des instruments de crédit	55 474 \$	2 742 \$	— \$	1 229 \$	59 445 \$	53 906 \$

Dans le cours normal de ses opérations, le Mouvement Desjardins contracte différents engagements hors bilan.

Cela inclut les biens administrés et sous gestion pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les instruments financiers dérivés et les engagements contractuels.

BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

Au 31 décembre 2010, le Mouvement Desjardins administrait et gérait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur totalisant 281,9 G\$, comparativement à un volume de 239,0 G\$ observé à la fin de 2009, soit une augmentation de 43,0 G\$, ou de 18,0%. Soulignons qu'à titre uniquement de gestionnaire de patrimoine, les avoirs financiers qui ont été confiés au Mouvement Desjardins s'élevaient à 41,0 G\$ au 31 décembre 2010, une hausse de 5,4 G\$, ou de 15,3%, annuellement qui est expliquée principalement par les biens sous gestion en provenance des fonds de placement.

Malgré un contexte un peu moins favorable, le Mouvement Desjardins, qui est un des grands fiduciaires et gestionnaires de patrimoine au Canada, a su tirer son épingle du jeu dans ce domaine. En effet, la volatilité accrue des marchés boursiers en 2010 s'est traduite par une croissance de l'activité boursière au pays beaucoup plus modérée qu'en 2009. À la clôture de la Bourse de Toronto en décembre dernier, l'indice S&P/TSX avait progressé de 14,4% annuellement, alors qu'il avait bondi de 30,7% à la même date un an auparavant. Le Mouvement Desjardins s'est illustré dans le marché des produits d'épargne hors bilan, qui composent une partie des avoirs qu'il administre pour autrui. Par exemple, l'encours des fonds de placement qu'il administre a augmenté de 4,3 G\$, ou de 14,0%, depuis un an, pour s'établir à 34,9 G\$ au 31 décembre 2010.

Rappelons que les biens administrés et les biens sous gestion sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde, ainsi que d'actifs accumulés par des caisses de retraite; ils n'appartiennent donc pas au Mouvement Desjardins, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ainsi, ils ne sont pas comptabilisés au bilan cumulé.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les risques associés à ces éléments hors bilan sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles appliquées aux éléments du bilan. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Le calcul du solde pondéré en fonction du risque rattaché à ces éléments hors bilan, figurant au tableau 19 à la page 86, est conforme à la ligne directrice émise par l'Autorité sur la suffisance du capital de base.

La note 25 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » afférente aux états financiers cumulés du Mouvement Desjardins explique la convention comptable retenue pour la comptabilisation des instruments financiers dérivés, lesquels sont tous comptabilisés à leur juste valeur. De plus, les notes 25 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 26 « Engagements, garanties et éventualités » fournissent respectivement des renseignements détaillés sur les instruments financiers dérivés et sur les engagements.

Instruments de crédit

Afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et de ses clients, le Mouvement Desjardins met à leur disposition des instruments de crédit. Ces derniers comprennent les garanties et les lettres de crédit de soutien, les prêts de valeurs ainsi que les engagements de crédit qui représentent les montants autorisés, mais non utilisés par les membres et les clients.

Ces instruments exposent le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 90 à 100 du rapport de gestion. Le tableau 22 ci-dessus indique les montants contractuels des instruments de crédit selon la durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments de crédit viendront à échéance ou seront résiliés sans qu'il y ait de sortie de fonds, les montants contractuels de ces engagements ne représentent pas les besoins de liquidités futurs.

Instruments financiers dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent, tels des taux d'intérêt et des cours de change. Les instruments financiers dérivés utilisés comprennent une vaste gamme de contrats financiers, notamment les swaps de taux d'intérêt, de change et de crédit, les contrats à terme et les options. Ces instruments sont d'importants outils de gestion des risques, principalement utilisés pour réduire les risques liés aux variations de taux d'intérêt, aux variations de taux de change et aux autres risques de marché. La majorité des contrats sont transigés de gré à gré.

Le Mouvement Desjardins comptabilise tous ses instruments financiers dérivés autonomes au bilan cumulé en vertu des normes comptables publiées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) sur les instruments financiers. Selon ces normes, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur, y compris les dérivés désignés comme éléments de couverture. Selon le chapitre 3865, « Couvertures », publié par l'ICCA, les instruments financiers dérivés peuvent être désignés dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Ce chapitre traite des conditions d'admissibilité à la comptabilité de couverture ainsi que de la comptabilisation des relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie. La note 25 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » afférente aux états financiers présentée aux pages 165 à 169 fournit des détails sur les conventions comptables portant sur les instruments financiers dérivés et l'incidence de ces normes sur les résultats de l'exercice.

Ces instruments financiers dérivés exposent le Mouvement Desjardins principalement à des risques de crédit et de marché. La gestion de ces risques est décrite aux pages 92 à 98 du rapport de gestion.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond normalement à une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour évaluer ce risque. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel est une estimation de l'augmentation possible de la valeur de remplacement sur la durée restante des contrats, laquelle est calculée selon une formule établie par l'Autorité.

Le Mouvement Desjardins limite le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. L'un des tableaux de la note 25 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » afférente aux états financiers cumulés du Mouvement Desjardins présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, le tableau indique que la quasi-totalité des contreparties ont des cotes de crédit se situant entre AAA et A. Le Mouvement Desjardins limite également le risque de crédit avec certaines contreparties en concluant des accords généraux de compensation qui permettent, en cas d'insolvabilité d'une contrepartie, de régler au net l'ensemble des positions avec cette contrepartie. Des annexes de soutien au crédit sont aussi utilisées. Celles-ci donnent le droit de demander à la contrepartie de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil.

Le risque de marché associé aux instruments financiers dérivés correspond au risque de variation de la juste valeur de ces instruments découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. L'un des tableaux de la note 25 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » afférente aux états financiers cumulés du Mouvement Desjardins présente les échéances des montants nominaux de référence totaux des instruments financiers dérivés.

En règle générale, le risque de marché associé aux instruments financiers dérivés dont l'échéance est à court terme est moindre que celui associé aux instruments financiers dérivés dont l'échéance est à plus long terme. Au 31 décembre 2010, en fonction des montants nominaux de référence, 33,2 % des instruments financiers dérivés avaient une échéance inférieure à un an.

En tenant compte des accords généraux de compensation, le solde pondéré en fonction du risque au 31 décembre 2010 pour tous les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins se situait à 221 M\$ (160 M\$ en 2009). Au 31 décembre 2010, le montant de sûretés que le Mouvement Desjardins aurait à fournir advenant une décote est marginal puisque la valeur de remplacement de la majorité des contrats est positive.

TITRISATION

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins conclut, dans le cours normal de ses activités, des transactions de titrisation de prêts hypothécaires. Ces opérations impliquent l'utilisation d'arrangements hors bilan avec des structures d'accueil. La structure d'accueil utilisée par le Mouvement Desjardins est la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) développée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC).

Dans ce type de transaction, le Mouvement Desjardins transforme des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL en titres hypothécaires adossés, puis les cède à la structure d'accueil contre une contrepartie monétaire; celle-ci finance ainsi ces achats par l'émission d'obligations aux investisseurs. Les modalités du programme des OHC exigent que des contrats de swaps soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux titres hypothécaires adossés et que le Mouvement Desjardins paie à la FCH les intérêts trimestriellement sur la série d'OHC, ainsi que le capital à l'échéance. Les opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de vente uniquement lorsque le Mouvement Desjardins est réputé avoir cédé le contrôle des actifs et qu'il reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaires sur ces actifs. Au moment de la vente des actifs, le Mouvement Desjardins conserve certains droits relatifs aux marges d'intérêt excédentaires, lesquelles constituent des droits conservés, et assume la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés.

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires car ils sont garantis par la SCHL. Le Mouvement Desjardins revoit périodiquement la valeur de ces droits et constate aux résultats cumulés toute baisse de valeur durable, le cas échéant. En 2010, l'encours total des prêts hypothécaires titrisés s'élevait à 4 861 M\$, comparativement à 4 521 M\$ en 2009. Au 31 décembre 2010, un montant de 117 M\$ était inscrit au bilan cumulé à titre de droits conservés, contre 123 M\$ au 31 décembre 2009, et un montant de 21 M\$ à titre de passif de gestion pris en charge, comparativement à 23 M\$ au 31 décembre 2009. La note 07 « Titrisation de prêts hypothécaires » afférente aux états financiers cumulés donne des renseignements détaillés sur ces structures.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Mouvement Desjardins a des engagements contractuels en vertu desquels il doit effectuer des paiements futurs sur des emprunts, des obligations subordonnées et des contrats de location. Les emprunts et les obligations subordonnées sont présentés au bilan cumulé du Mouvement Desjardins alors que les contrats de location ne le sont pas. Les notes 13 « Autres passifs – Autres », 14 « Obligations subordonnées » et 26 « Engagements, garanties et éventualités » des états financiers cumulés du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur ces engagements contractuels.

Le Mouvement Desjardins s'est engagé à fournir une facilité de financement de marge (FFM) relativement au dossier du PCAA (BTAA). La part du Mouvement Desjardins dans cet engagement de crédit s'élevait à 1 193 M\$, selon les termes du Plan de restructuration du 24 décembre 2008, se situe au même rang que les autres participants de la FFM et vient à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions de swaps sur défaillance de crédit ont été réglées auparavant.

ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Le Mouvement Desjardins reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces transactions sont conclues dans des conditions normales attribuables à ces types de transaction. La note 26 « Engagements, garanties et éventualités » afférente aux états financiers cumulés du Mouvement Desjardins fournit des détails supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

SECTION 3.6

Gestion des risques

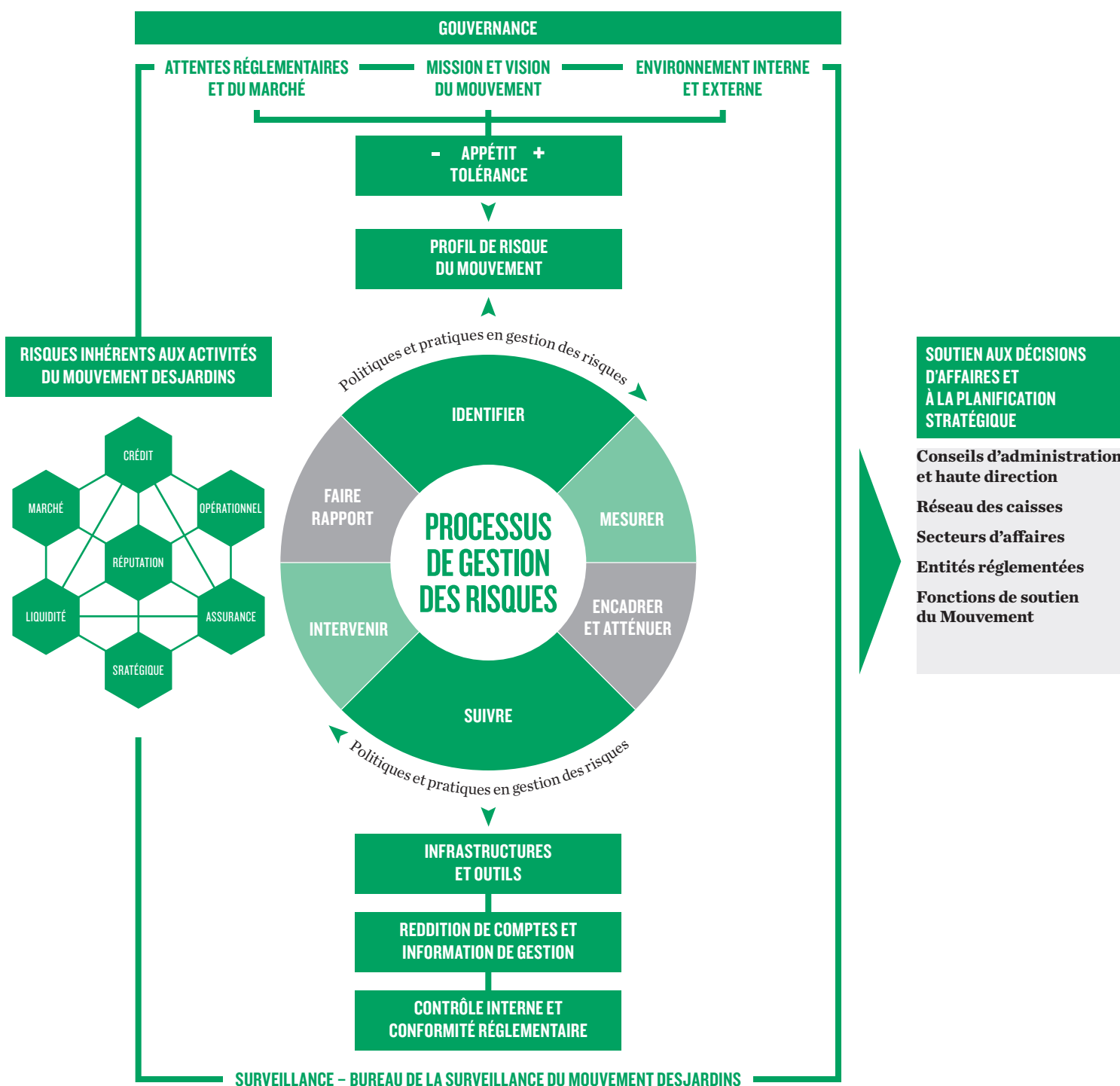
Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique et le risque de réputation. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et d'une croissance soutenue et rentable.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des limites de tolérance établies pour le Mouvement, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation. Il vise également à se donner un cadre de gestion prudent et approprié dans le respect des principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

À cet égard, le Mouvement Desjardins a actualisé en 2010 son cadre de gestion intégrée des risques, lequel a pour mission de donner à l'organisation une assurance raisonnable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Partie intégrante de notre cadre, l'appétit et la tolérance aux risques déterminent le niveau et le type de risque que Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. Ils servent d'assises à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur impact sur le profil de risque.

Le cadre de gestion intégrée des risques englobe également l'ensemble de l'infrastructure opérationnelle et notre structure de gouvernance en gestion des risques, lesquels sont soutenus par notre culture en la matière. Cette culture favorise les échanges entre la fonction gestion des risques du Mouvement Desjardins et ses secteurs d'affaires et entités réglementées.



Ce dialogue contribue d'une part à améliorer la transparence en matière de risques et, d'autre part, favorise la compréhension des risques à l'égard de nos activités de manière à pouvoir les gérer de façon optimale. De plus, afin de promouvoir l'enracinement continu de notre culture et d'accroître nos capacités en gestion des risques, des séances de formation en gestion des risques sont tenues régulièrement auxquelles sont conviés différents publics, notamment les membres des conseils d'administration, des comités de direction de la Fédération et des composantes, ainsi que les directeurs généraux et les dirigeants du réseau des caisses Desjardins. La volonté du Mouvement Desjardins à l'égard de la formation en gestion des risques auprès de ces instances est de continuer à actualiser leurs connaissances par l'entremise d'un plan de formation continue.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

Les principes directeurs de la gestion des risques sous-tendent les fondements du cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'affaires et entités réglementées du Mouvement Desjardins face aux risques inhérents à leurs activités ;
- une mise en œuvre à tous les paliers de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques ;
- une indépendance de la fonction gestion des risques du Mouvement Desjardins par rapport aux activités des secteurs d'affaires ;
- la présence d'un processus visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés ;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques, des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent ;
- la réalisation d'analyses de risques indépendantes dans le cadre de l'introduction de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

GOVERNANCE EN GESTION DES RISQUES

Le cadre de gestion intégrée des risques repose sur une solide structure de gouvernance respectant la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins.

Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration participe activement à la supervision des risques importants auxquels Desjardins est exposé. En lien avec ses responsabilités spécifiques en gestion des risques du Mouvement Desjardins, le conseil d'administration est appuyé par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection ainsi que par le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 185 à 200 de la section sur la gouvernance d'entreprise.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins veille à ce que ce dernier soit doté d'un processus permanent, adéquat, efficace et intégré de gestion des risques. Il doit notamment formuler les recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et politiques de gestion des risques et voir à ce qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour appuyer dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gestion des risques, le comité de direction du Mouvement Desjardins dispose de deux comités : le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, composés de responsables de fonctions stratégiques et d'experts de Desjardins.

Deux unités fonctionnelles indépendantes viennent compléter l'infrastructure de gouvernance de la gestion des risques du Mouvement Desjardins. La première vice-présidence Gestion des risques est une fonction stratégique dont la mission est principalement d'être un partenaire du développement du Mouvement dans l'identification, la mesure et la gestion des risques, tout en assurant la pérennité du Mouvement Desjardins. Elle vise ainsi à soutenir le développement des affaires, favorisant à la fois le maintien de la compétitivité et l'obtention d'un rendement approprié selon le profil de risques et les objectifs du Mouvement Desjardins. Il incombe à la fonction gestion des risques de Desjardins de recommander et d'établir des politiques de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques appropriées ciblant tous les risques importants à l'échelle du Mouvement. La fonction gestion des risques œuvre également à l'évaluation, à la quantification, à la surveillance et à la communication de tous les risques importants auprès des instances. De plus, la quantification des risques se fait autant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrés à l'ensemble de l'organisation. Enfin, elle assure la coordination nécessaire entre la Fédération, les secteurs d'affaires et les entités réglementées du Mouvement Desjardins. Cette coordination à l'échelle du Mouvement est assurée par des mécanismes favorisant la cohésion et l'agilité organisationnelle et permettant aux entités réglementées de disposer des leviers nécessaires pour exercer leurs responsabilités.

Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leur responsabilité de gouvernance, surveille et conseille la direction dans sa responsabilité de gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers Desjardins. Il regroupe, depuis juin 2009, les activités de vérification interne des filiales et des composantes du Mouvement, de même que l'audit et l'inspection du réseau des caisses.

COMMUNICATION DES RISQUES

La communication de l'information relative aux risques constitue une composante clé du cadre de gestion intégrée des risques et vise à permettre aux instances, secteurs d'affaires et entités réglementées du Mouvement Desjardins de s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard des risques.

Des rapports d'information sur tous les risques importants sont produits périodiquement pour le comité de gestion intégrée des risques, le comité de direction Mouvement et la commission Gestion des risques. Ces rapports fournissent des indicateurs clés sur chacun des risques. De l'information sur les fonds propres, notamment sur la suffisance du capital en relation avec le profil de risque du Mouvement Desjardins, vient compléter ces rapports. En constante évolution, il inclut les derniers développements en matière de gestion des risques, de manière à s'assurer que les instances reçoivent en temps opportun de l'information pratique et prospective sur les risques importants.

ACCORD DE BÂLE II SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle II est un dispositif d'adéquation internationale des fonds propres qui permet de relier plus étroitement les exigences du capital réglementaire aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle II repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière du capital réglementaire en fonction du risque ; le second porte sur la surveillance prudentielle ; et finalement, le troisième établit les différentes exigences au niveau de la communication de l'information financière.

Le Mouvement Desjardins, dans le cadre de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, laquelle est adaptée en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle II, utilise l'approche de notation interne avancée, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions au risque de crédit et au risque de marché, elles sont évaluées pour le moment selon une approche standardisée, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche « indicateur de base ». Cette disposition sert notamment au calcul des ratios de capital du Mouvement Desjardins, lesquels demeurent toujours les plus élevés parmi les institutions financières les mieux capitalisées au Canada.

Dans le cadre de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a recours à quatre organismes d'évaluation externe de crédit (OEEC) pour déterminer les notations de crédit à utiliser pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Tous ces OEEC satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle II et sont autorisés par l'Autorité et le Bureau de surintendant des institutions financières. La procédure de transposition des notations de crédit consiste à prendre en compte les notations de crédit pour des émissions similaires de chacune des quatre agences de notation et de retenir la pire de ces notations.

De nouveau cette année, de nombreux efforts ont été déployés, à l'échelle du Mouvement Desjardins, pour consolider la mise en place des saines pratiques en gestion des risques. En effet, le Mouvement Desjardins continue sa progression amorcée il y a quelques années afin de doter l'organisation d'outils et de systèmes à la hauteur des standards reconnus, et ce, dans les principaux domaines de risques.

La mise en place de ces approches, jumelée à la réorganisation de la fonction stratégique de gestion des risques, nous permettront de mieux identifier et mesurer les risques ainsi que de lier plus étroitement les exigences du capital réglementaire aux risques encourus. Le Mouvement Desjardins souhaite assurer une progression constante de sa capacité d'évaluation des risques et réaffirme ainsi son engagement formel de se conformer aux attentes de l'Autorité en matière de gestion des risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements (au 31 décembre 2010, les prêts représentaient une proportion de 68 % de l'actif au bilan), mais aussi par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les lignes de change et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et sur les valeurs mobilières.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace ; pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution performants et spécialisés par produits ou par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, incluant les risques de crédit. Elles disposent à cet égard de latitudes d'encadrement et d'approbation, ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Afin de les assister sur ce dernier aspect, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que ce cadre de gestion des risques permette une gestion efficace qui demeure saine et prudente.

Ainsi, la commission Gestion des risques s'assure que les activités de gestion des risques sont structurées et suivies adéquatement dans l'ensemble du Mouvement, entre autres, par l'examen des principales politiques de crédit et des rapports de suivi, dont ceux que produisent les unités de supervision indépendantes. Le comité de gestion intégrée des risques, pour sa part, soutient les membres de la commission Gestion des risques dans l'exercice de leurs responsabilités en analysant les éléments clés en matière de gestion des risques et les principaux rapports portant sur les situations particulières et sur l'état des portefeuilles.

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'une première vice-présidence Gestion des risques dont sont issues quatre vice-présidences qui assurent la gestion du risque de crédit. Trois de ces unités se partagent des responsabilités en fonction des grands segments de clientèles, soit les grandes entreprises et les marchés des capitaux, les petites et moyennes entreprises ainsi que les prêts à la clientèle de détail. Chaque unité est structurée afin de répondre aux caractéristiques propres aux produits ou à la clientèle dont elle a la responsabilité et du risque de crédit, grâce à des équipes spécialisées et à des procédures spécifiques. Cette structure est appuyée par une vice-présidence responsable des principaux éléments d'encadrement et de la mesure du risque.

L'encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Cet encadrement définit les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et, enfin, les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Des unités d'approbation et de gestion du risque de crédit, appartenant aux trois vice-présidences mentionnées précédemment, assument les responsabilités d'octroi, de gestion et d'encadrement spécifiques à leurs produits et à leurs opérations. Ces unités établissent leurs propres politiques et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles, dans le respect des politiques générales régissant l'ensemble des activités de crédit.

L'ensemble de ces encadrements, politiques et pratiques permet de déterminer la conduite à tenir en matière de gestion et de contrôle du risque.

L'octroi de crédit

Cette responsabilité est assumée par différentes unités regroupées dans trois vice-présidences selon leurs clientèles respectives.

Le pouvoir d'approbation des dossiers est d'abord la responsabilité des caisses, de leurs centres financiers aux entreprises et des autres centres d'affaires en contact avec la clientèle. Pour les dossiers où le risque de crédit est d'une grande ampleur, une approbation en second regard est obtenue de professionnels au sein de la première vice-présidence Gestion des risques.

Ces professionnels sont regroupés dans les trois vice-présidences mentionnées précédemment, selon le type de clientèle correspondant aux dossiers. Leurs qualifications, leurs pouvoirs d'approbation et la profondeur de l'analyse à réaliser sont adaptés aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions. Les prêts les plus importants sont approuvés par des comités de crédit où siègent des cadres supérieurs. Enfin, le comité exécutif ou le conseil d'administration participe à l'approbation des dossiers qui excèdent les limites définies dans les politiques.

La clientèle de détail

Les portefeuilles de la clientèle de détail sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit à l'intention des particuliers et de prêts aux petites entreprises. Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés.

Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et des caractéristiques des produits utilisés, y compris le type de sûreté offerte, afin d'estimer le risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation initiale, mais aussi par la suite, lorsque l'évaluation en continu du risque du portefeuille se fait par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque de nos emprunteurs existants est effectuée, permettant ainsi une gestion proactive du risque de crédit du portefeuille.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des transactions et des emprunteurs.

Les paramètres de risque sont établis pour chacune des catégories d'exposition analysées et permettent d'établir des probabilités de défaillance, des pertes en cas de défaillance et des expositions en cas de défaillance pour les expositions regroupées en lots ayant des caractéristiques semblables.

La probabilité de défaillance (PD) attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations tandis que la perte en cas de défaillance (PCD) correspond à l'importance de la perte pouvant être réalisée advenant la défaillance de l'emprunteur. L'exposition en cas de défaillance (ECD) représente quant à lui le montant susceptible d'être utilisé advenant une défaillance.

Les unités responsables du processus de développement s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance des systèmes de notation et des modèles internes. Ceux-ci sont validés par une unité indépendante du processus de développement de façon à s'assurer de leur intégrité sur le plan conceptuel et à ce qu'ils tiennent convenablement compte de tous les risques importants. Cette validation est exécutée lorsque le modèle est mis en place initialement, et annuellement par la suite, ainsi que lorsque des changements importants y sont apportés. Une politique de validation détermine les événements qui impliquent une validation de la part de l'unité indépendante, les systèmes de notation et les modèles internes visés, ainsi que la portée et la nature des travaux de validation.

Les prêts aux entreprises

L'octroi de crédit aux entreprises est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier où chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise.

Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes, regroupées en 12 échelons, représentant chacune un niveau de probabilité de défaillance. Les caractéristiques de chaque emprunteur sont analysées à l'aide de modèles qui s'appuient sur des historiques de données internes et externes prenant en compte les particularités des secteurs économiques où il évolue et la performance d'entreprises comparables. Ces analyses sont effectuées à l'aide de systèmes permettant des comparaisons quantitatives et sont complétées par l'appréciation professionnelle des intervenants au dossier. Quant aux dossiers du portefeuille agricole, ils sont analysés à l'aide de méthodes de notation différentes adaptées aux particularités de ce secteur économique.

L'utilisation des résultats des notations internes et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risque, telles la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation de dossiers, des différents types de suivi à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

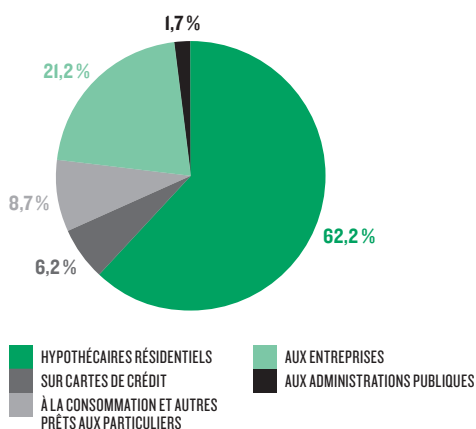
Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés

Les différents portefeuilles sont suivis par les unités d'affaires selon des procédures qui prévoient une profondeur et une fréquence de révision adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Un suivi est effectué non seulement pour les portefeuilles, mais aussi pour les données fondamentales de certains secteurs économiques déclarés sous surveillance. Différents rapports sont présentés à tous les échelons de l'organisation, y compris la haute direction, le comité de gestion intégrée des risques et la commission Gestion des risques.

La gestion des prêts plus à risque implique un suivi adapté à leur situation respective et est appuyée par des équipes spécialisées en redressement qui sont disponibles pour gérer les dossiers plus difficiles. Enfin, d'autres équipes spécialisées sont en mesure de soutenir le règlement des dossiers où les chances d'amélioration sont faibles afin d'en minimiser les pertes.

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs

Au 31 décembre 2010



Le risque de contrepartie et d'émetteur

Sur l'ensemble des portefeuilles de valeurs mobilières détenues par le Mouvement, 78 % sont des titres émis ou garantis par des entités publiques ou parapubliques. Les portefeuilles sont concentrés chez des émetteurs et des contreparties canadiennes de très grande qualité.

La première vice-présidence Gestion des risques détermine les montants maximums d'exposition par contreparties et par émetteurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

L'atténuation des risques de crédit

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement obtient, si elle est jugée nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, de l'encaisse, des titres de gouvernement ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par certains organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles.

Des politiques et procédures, adaptées à chacun des produits, décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, leur validation sur le plan juridique et leur suivi.

Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage de risque avec d'autres institutions financières, telle la syndication de prêts.

Les prêts sont consentis dans une proportion de 94,8 % au Québec, de 5 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,2 % aux États-Unis.

La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement.

Le graphique ci-dessus représente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur l'évolution du portefeuille de prêts se trouvent aux pages 78 à 80 de la section 3.1 « Gestion du bilan ».

Dans ses opérations sur instruments financiers dérivés et de prêts de titres, le Mouvement a recours à différentes techniques pour réduire son risque de crédit envers ses contreparties.

La plupart des transactions d'instruments financiers dérivés sont de gré à gré et sont régies à l'intérieur d'ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant les contreparties entre elles. La majorité des ententes du Mouvement Desjardins prévoient l'utilisation de la compensation permettant de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaillance. De plus, une annexe de soutien au crédit peut être ajoutée à cette entente-cadre afin de demander aux contreparties de payer ou de garantir la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil.

Les transactions de prêts de titres sont encadrées par des conventions de participation de l'organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions équivalant aux meilleures pratiques de l'industrie.

Le Mouvement accepte, de ses contreparties, des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis à l'intérieur de ses politiques. Ces critères d'admissibilité favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaillance. Les sûretés reçues par le Mouvement sont principalement effectuées sous forme d'encaisse et de titres gouvernementaux.

Le Mouvement procède à l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit. Ces instruments financiers dérivés, soit les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement totaux, permettent de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face à différents types de risque.

Tableau 23 – Expositions par catégories d'actifs (exposition en cas de défaillance [ECD])

Au 31 décembre 2010
(en millions de dollars)

	CATÉGORIES D'EXPOSITIONS				
	EXPOSITIONS UTILISÉES	EXPOSITIONS INUTILISÉES	EXPOSITIONS HORS BILAN ⁽¹⁾	TOTAL	EXPOSITIONS NETTES ⁽²⁾
Approche standardisée					
Emprunteurs souverains	12 250 \$	499 \$	1 577 \$	14 326 \$	13 218 \$
Institutions financières	6 212	1 810	4 070	12 092	8 428
Entreprises	32 118	2 455	1 616	36 189	34 521
Prêts hypothécaires	946	11	—	957	957
Autres expositions sur la clientèle de détail	4 099	746	32	4 877	4 073
Titrisation	1 379	—	—	1 379	1 379
Actions	75	—	—	75	75
Portefeuille de négociation	—	—	18 955	18 955	1 740
Approche notation interne					
Prêts hypothécaires	39 382	5 085	—	44 467	44 467
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 095	15 968	9	25 072	25 072
Autres expositions sur la clientèle de détail	24 087	6 703	1	30 791	30 791
Total	129 643 \$	33 277 \$	26 260 \$	189 180 \$	164 721 \$

(1) Incluant transactions assimilables à des pensions, dérivés de gré à gré et autres expositions hors bilan.

(2) Après techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), incluant l'utilisation des sûretés, garanties et dérivés de crédit.

Tableau 24 – Expositions par catégories d'actifs et par tranche de risque (approche standard)⁽¹⁾

Au 31 décembre 2010
(en millions de dollars)

	TRANCHES DE RISQUES							
	0%	20%	35%	50%	75%	100%	AUTRES	TOTAL
Emprunteurs souverains	14 326 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	14 326 \$
Institutions financières	—	12 092	—	—	—	—	—	12 092
Entreprises	—	1 669	—	—	—	34 247	360	36 276
Prêts hypothécaires	—	—	945	—	—	15	—	960
Autres expositions sur la clientèle de détail	—	—	—	—	4 810	29	61	4 900
Titrisation	—	19	—	1 257	—	—	103	1 379
Actions	—	—	—	—	—	75	—	75
Portefeuille de négociation	622	15 461	—	4	—	2 867	—	18 954
Total	14 948 \$	29 241 \$	945 \$	1 261 \$	4 810 \$	37 233 \$	524 \$	88 962 \$

(1) Expositions avant provisions spécifiques pour pertes et avant ARC.

Tableau 25 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2010	2009
Impact sur la valeur économique des capitaux propres d'une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(24) \$	2 \$
Impact sur la valeur économique des capitaux propres d'une diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	24	17

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan cumulé, à l'échéance ou non.

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants. Les composantes et le Mouvement Desjardins ont établi des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Le Mouvement s'est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise interne qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidité disponibles en cas de situations exceptionnelles.

Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique. Un contrôle des actifs et des sources d'approvisionnement en situation de crise est effectué hebdomadairement et déposé aux instances, et ce, afin de mesurer le ratio de couverture par rapport aux scénarios de crise hypothétiques.

La gestion des liquidités du Mouvement Desjardins est consolidée en vue de permettre l'instauration de limites sur les divers indicateurs de risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Le niveau minimal de titres de liquidité que le réseau des caisses, la Fédération et la Caisse centrale Desjardins doivent maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement Desjardins et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux et bancaires. Ces derniers ont une cote de crédit égale ou supérieure à A+.

La trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, leurs provenances et leurs échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est également en place.

Les stratégies de diversification et d'allongement des sources d'approvisionnement implantées au cours des dernières années se sont avérées efficaces pour traverser la récente crise sur les marchés financiers. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêt visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Les composantes et le Mouvement Desjardins ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion saine et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan cumulé, incluant la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (le comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau 25 ci-dessus présente l'impact potentiel, sur le portefeuille autre que de négociation, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Les montants présentés n'incluent pas l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les actifs financiers de la filiale d'assurance de personnes qui sont appariés aux provisions techniques.

Tableau 26 – VaR par catégorie de risque (Portfeuille de négociation)

(en millions de dollars)

	2010								2009		
	AU 31 DÉCEMBRE	POUR LA PÉRIODE D'UN AN TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE			AU 31 DÉCEMBRE	POUR LA PÉRIODE D'UN AN TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE					
		MOYENNE	HAUT	BAS		MOYENNE	HAUT	BAS			
Actions	0,5 \$	0,4 \$	1,1 \$	0,1 \$	0,7 \$	0,8 \$	1,7 \$	0,4 \$			
Change	0,1	0,1	0,4	—	0,1	0,2	0,6	—			
Taux d'intérêt	4,0	5,2	7,6	3,6	3,6	4,0	6,0	2,7			
Effet de diversification ⁽¹⁾	(0,6)	(0,5)	s.o. ⁽²⁾	s.o. ⁽²⁾	(0,7)	(1,1)	s.o. ⁽²⁾	s.o. ⁽²⁾			
VaR globale	4,0 \$	5,2 \$	7,4 \$	3,6 \$	3,7 \$	3,9 \$	5,4 \$	2,7 \$			

(1) La réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(2) Sans objet: le haut et le bas des différentes catégories de risque de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de l'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus rapprochée, de la date de renégociation. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut changer de façon importante dans les exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients et l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan cumulé sont considérés comme des instruments non sensibles, par exemple: les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts non productifs d'intérêt, les dépôts sans échéance productifs d'intérêt, dont le taux d'intérêt n'est pas indexé sur un taux spécifique comme le taux préférentiel, et les capitaux propres. Des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance sont utilisées dans nos modèles pour établir leur sensibilité aux taux d'intérêt.

Gestion du risque de change

Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés dans une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés dans cette même monnaie. Certaines composantes ont adopté des politiques précises relativement à la gestion du risque de change. Toutefois, l'exposition du Mouvement Desjardins à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en devise canadienne.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et encadrée par une politique spécifique à cet effet.

Le principal outil qui sert à mesurer le risque de marché des portefeuilles de négociation est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné.

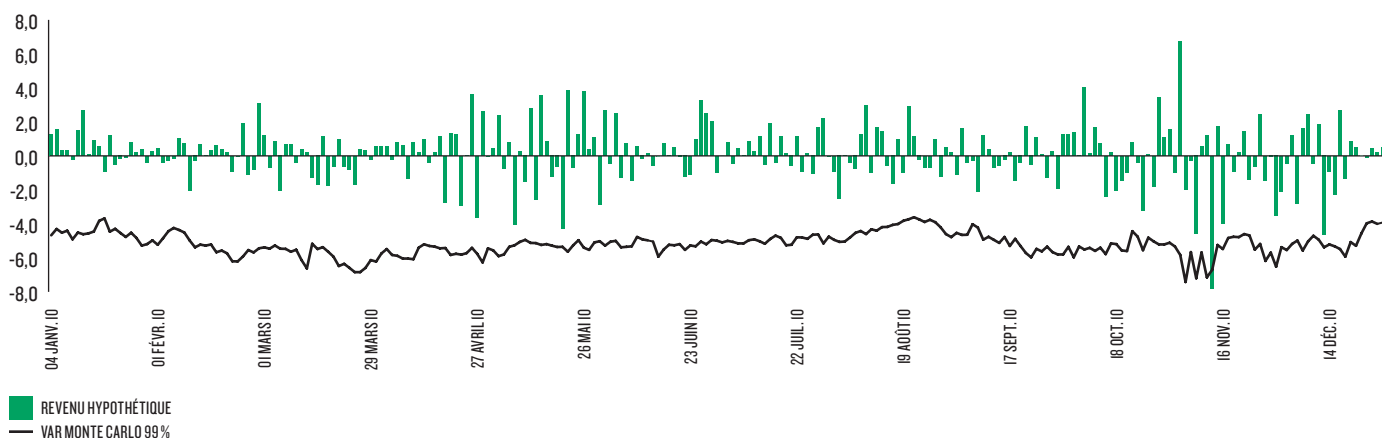
Quotidiennement, une VaR Monte Carlo avec un niveau de confiance de 99% est calculée pour les portefeuilles de négociation, et ce, pour un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable d'anticiper une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau 26 ci-dessus présente la VaR globale des activités de négociation du Mouvement Desjardins par catégorie de risque, ainsi que l'effet de diversification qui représente la différence entre la VaR globale et la somme des VaR des différentes catégories de risque. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risque auxquelles est exposé le Mouvement. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Au 31 décembre 2010, la VaR globale était de 4,0 M\$, la VaR liée aux taux d'intérêt étant alors la composante la plus importante. Cette VaR globale était inférieure à sa moyenne annuelle de 5,2 M\$. L'atténuation du risque liée à la diversification était de 0,6 M\$ au 31 décembre 2010.

VaR par rapport au revenu des activités de négociation (Mouvement)

(en M\$)



Contrôle ex-post

Afin de valider le modèle de VaR utilisé, un contrôle ex-post est effectué, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (ci-après appelé « P&P ») des portefeuilles du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement effectue quotidiennement un contrôle ex-post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé en établissant la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessus représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les revenus liés à ces activités. Au cours du quatrième trimestre de 2010, un dépassement du P&P hypothétique a eu lieu en raison d'une volatilité de trois à cinq fois supérieure à la volatilité normale dans le marché obligataire.

Simulations de crise

À l'occasion, certains événements ayant une faible probabilité de réalisation se produisent et peuvent avoir un impact considérable sur les portefeuilles de négociation du Mouvement Desjardins. Ces événements de queue de distribution sont issus de situations extrêmes.

L'approche pour évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, passe par un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques), et ce, à intervalles réguliers. Les résultats des simulations de crise sont analysés conjointement avec le calcul de VaR afin de détecter la vulnérabilité du Mouvement à de tels événements. Afin d'être d'actualité, le programme de simulations de crise est révisé périodiquement.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou un impact négatif sur la réputation.

Ce risque est inhérent à toute activité, qu'elle soit réalisée à l'interne ou impartie. Les pertes peuvent émaner principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la législation, de poursuites, du dysfonctionnement des systèmes ainsi que de problèmes dans le traitement des transactions ou dans la gestion des processus.

Le principal objectif poursuivi est le maintien du risque opérationnel à un niveau acceptable, en privilégiant la qualité du service aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins, de même que l'efficacité de l'organisation.

Gouvernance

Une politique formalise le cadre de gestion du risque opérationnel, les pratiques et directives ainsi que les rôles et responsabilités en la matière. Ce cadre de gestion, dont le Mouvement Desjardins poursuit l'implantation, s'appuie sur une gestion décentralisée et passe par la prise en charge de la gestion des risques opérationnels par l'ensemble des gestionnaires, et ce, à l'échelle du Mouvement.

Une équipe centralisée de gestion du risque opérationnel a été mise en place au sein de la gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Outre l'élaboration des politiques et programmes en gestion du risque opérationnel, cette équipe a la responsabilité de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes et pratiques en gestion du risque opérationnel et de voir à leur exécution sur une base permanente.

Mesure du risque

Des efforts significatifs ont été déployés au cours des dernières années afin de concrétiser les éléments du cadre de gestion. L'évolution sur une base continue de ce cadre de gestion se poursuivra au cours des prochaines années afin de compléter la vision du Mouvement Desjardins en matière de gestion du risque opérationnel.

Les pratiques en déploiement visent à dégager une vision d'ensemble du profil de risque et de l'exposition aux risques opérationnels afin de bonifier, le cas échéant, la gestion et l'environnement de contrôle.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Un programme est mis en œuvre afin que les activités d'envergure fassent l'objet d'une évaluation. L'autoévaluation des risques et des contrôles permet d'identifier et de mesurer les risques opérationnels importants, de même que les mesures d'atténuation qui sont en place ainsi que leur efficacité à gérer ces risques.

Collecte des données sur les pertes

Le Mouvement Desjardins dispose d'une base de données servant à recueillir des informations sur la nature, la fréquence et la gravité de ses pertes opérationnelles. Les informations colligées comprennent notamment le montant des pertes, les sommes recouvrées, les dates pertinentes ainsi que les causes du risque.

Indicateurs de risques opérationnels

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'indicateurs de risques opérationnels qui permettent de mesurer et de suivre l'évolution de ses risques opérationnels les plus importants.

Contrôle du risque

Plusieurs initiatives et programmes visant la gestion des risques opérationnels majeurs ainsi que le transfert de risques sont mis en œuvre au sein du Mouvement Desjardins.

1. Gestion des fraudes : activités de prévention et d'intervention en matière de fraudes internes et externes.
2. Continuité des affaires : activités d'encadrement, de planification, de préparation et de coordination des mesures permettant de composer avec des interruptions d'activités ou des crises susceptibles d'influer sur la capacité à fournir des services aux membres et aux clients et de se conformer aux exigences réglementaires.
3. Sécurité de l'information : activités visant l'encadrement, la gestion des risques, la sensibilisation des employés et la protection des actifs informationnels.
4. Conformité réglementaire : fonction de gouvernance d'une institution financière dont le rôle est la mise en place des encadrements nécessaires afin d'assurer une saine gestion de la conformité de nos activités à l'égard des exigences légales, réglementaires et normatives applicables.
5. Gestion des relations d'impartition : programme visant à encadrer la gestion des impartitions à travers le Mouvement Desjardins.
6. Vérification interne : les processus et contrôles internes qui sont sous la responsabilité des secteurs d'affaires font l'objet d'opinions indépendantes par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins.

Présentation de l'information

Des rapports trimestriels portant sur le risque opérationnel du Mouvement Desjardins fournissent aux dirigeants et aux administrateurs des informations pertinentes sur les risques opérationnels.

Conformité réglementaire

Une fonction conformité réglementaire Mouvement Desjardins a été créée en 2003. Dans le cadre de la structure organisationnelle du Mouvement Desjardins mise en place en 2010, la direction principale Conformité réglementaire assume les responsabilités inhérentes à cette fonction. En 2004, le conseil d'administration de la Fédération a adopté une politique-cadre spécifique de conformité réglementaire pour le Mouvement Desjardins. Depuis, un programme visant à encadrer la gestion de la conformité réglementaire a été conçu et est mis à jour sur une base continue au sein du Mouvement. Des rapports périodiques portant sur les activités de conformité ainsi que sur la divulgation et la gestion de toute situation de non-conformité sont effectués.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance inclut le risque de conception et de tarification des produits d'assurance ainsi que le risque de souscription et de règlement des sinistres.

Le risque de conception et de tarification des produits est lié au risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne. Le risque de souscription et de règlement des sinistres représente celui qui découle de la sélection des risques, du règlement des réclamations et de la gestion des clauses contractuelles.

Gestion du risque d'assurance

Le risque de conception et de tarification vient de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité et les charges administratives, soient inexactes. Des normes et des politiques de tarification strictes sont adoptées et des vérifications ponctuelles sont effectuées par les composantes d'assurance afin de comparer les prévisions avec les résultats réels. Un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation, ou non, des prévisions.

Le Mouvement Desjardins limite les pertes potentielles au moyen d'ententes de réassurance. De telles ententes ne libèrent toutefois pas les composantes d'assurance de leurs obligations envers les assurés en cas de difficultés financières des réassureurs. Par conséquent, les composantes sont aussi exposées à un risque de crédit à l'égard de ces derniers. Afin de minimiser ce risque, les composantes signent des traités de réassurance avec des sociétés stables, financièrement solides et dûment accréditées, dans la majorité des cas.

Les filiales des secteurs de l'assurance respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à l'examen dynamique de la suffisance du capital. Divers scénarios pessimistes ont été testés au cours de l'exercice afin de mesurer leurs effets sur le ratio de capitalisation ; il a été démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique désigne la possibilité de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir ou de choix stratégiques inadéquats, ou encore à l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder, de définir et de suivre l'évolution des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres. La première vice-présidence exécutive Stratégie, Performance et Développement en assure l'exécution et fait les liens avec les différentes unités du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement, aux premières loges avec ses dirigeants et la haute direction, suit systématiquement et périodiquement l'évolution des événements qui seraient susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs et initiatives stratégiques. Par exemple, une politique sur les analyses de risques pour les nouveaux produits et les projets à forte incidence financière est en place et permet la détection et la prise en charge des risques importants liés aux grandes initiatives stratégiques du Mouvement.

Plusieurs véhicules sont utilisés pour faire part aux instances du suivi du Plan stratégique 2010-2012. De plus, un exercice spécifique portant sur l'actualisation du Plan stratégique est fait annuellement. Un rapport est ainsi produit et soumis, pour échanges et analyse aux membres du comité de direction du Mouvement Desjardins ainsi qu'aux membres de son conseil d'administration.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation découle d'une détérioration de la réputation auprès des intervenants, tels les membres, les clients, les employés, les médias, les agences de notation et les autorités réglementaires.

Pour une institution financière de premier rang comme le Mouvement Desjardins, la réputation est d'une importance fondamentale et ne peut être gérée indépendamment des autres risques. Ainsi, la gestion du risque de réputation est une préoccupation constante pour le Mouvement, et ce, dans toutes les sphères de ses activités.

Le Mouvement Desjardins dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation. Le risque de réputation est géré, entre autres, au moyen d'un code d'éthique et de déontologie, de pratiques de gouvernance, de séances de sensibilisation et de son cadre de gestion des risques. Il revient à l'ensemble des dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément à ces pratiques et aux valeurs permanentes du Mouvement Desjardins.

La responsabilité relative à la communication du risque de réputation incombe notamment à la vice-présidence exécutive Gestion des risques. Un rapport est fourni régulièrement à la commission Gestion des risques et au comité de gestion intégrée des risques. Ce rapport inclut l'information pertinente et les principaux indicateurs sur le risque de réputation. À cela s'ajoutent les activités des services des vice-présidences Affaires juridiques et Conformité, Soutien à la coopération et Secrétariat général, et Relations publiques et Communications.

SECTION 3.7

Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

Le Mouvement Desjardins s'inspire des meilleures pratiques promues et émises par le Conseil de stabilité financière, un groupe économique informel composé d'autorités financières nationales, d'organisations internationales et de groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ces meilleures pratiques consistent en la communication d'informations plus étoffées, notamment sur les instruments financiers puisqu'ils sont considérés davantage à risque du point de vue des marchés. Certaines informations à fournir sont déjà incluses dans le rapport de gestion et dans les états financiers cumulés aux endroits suivants :

- la section 3.5 « Éléments hors bilan » ;
- la section 3.6 « Gestion des risques » ;
- la note 04 « Juste valeur des instruments financiers » afférente aux états financiers cumulés.

RISQUES LIÉS AUX PRÊTS À RISQUE SUR CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENIELLES ET DE CATÉGORIE ALT-A

Dans le cadre de ses opérations, le Mouvement Desjardins s'expose aux risques de crédit liés aux créances hypothécaires résidentielles à risque (définies comme des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé) et aux prêts hypothécaires de catégorie Alt-A (définis comme des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus). Toutefois, l'exposition du Mouvement Desjardins est légèrement supérieure à 1 M\$ au 31 décembre 2010 (inférieure à 2 M\$ au 31 décembre 2009) pour les créances hypothécaires résidentielles à risque. Un seul prêt est présentement en défaillance. L'exposition s'établit à 49 M\$ au 31 décembre 2010 (60 M\$ au 31 décembre 2009) pour les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A. Les créances hypothécaires résidentielles à risque et les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont inscrits au bilan cumulé comme des prêts évalués au coût après amortissement. Au 31 décembre 2010, le total des prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles et de catégorie Alt-A représente moins de 0,1% (également moins de 0,1% au 31 décembre 2009) du total de l'actif du Mouvement Desjardins.

STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER

L'exposition à des structures de financement à levier (définies comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés évoluant dans la même industrie) s'élève à 79 M\$ au 31 décembre 2010, contre 111 M\$ au 31 décembre 2009. Cette exposition prend la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Notons que les structures de financement à levier sont généralement utilisées pour réaliser un objectif précis, par exemple effectuer une acquisition, une prise de contrôle ou un rachat d'actions. Les structures de financement à levier sont inscrites au bilan cumulé comme des prêts et créances et celles-ci totalisent moins de 0,1% au 31 décembre 2010 (également moins de 0,1% au 31 décembre 2009) du total de l'actif du Mouvement Desjardins.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES AVEC FLUX GROUPÉS

La juste valeur et le notionnel des titres adossés à des créances avec flux groupés s'élèvent à moins de 1 M\$ chacun au 31 décembre 2010, comparé à 135 M\$ et 151 M\$ respectivement au 31 décembre 2009. Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ceux-ci sont présentés dans le bilan cumulé comme des titres disponibles à la vente ainsi que des titres détenus à des fins de transaction.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES

Au niveau des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, la juste valeur et le montant en capital s'élèvent respectivement à 296 M\$ et 287 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 329 M\$ et 343 M\$ au 31 décembre 2009. Notons que le Mouvement Desjardins ne détient que des titres canadiens. Ces titres sont présentés dans le bilan cumulé comme des titres détenus à des fins de transaction.

Tableau 27 – Juste valeur (JV) des titres adossés selon la cote de crédit

Au 31 décembre 2010
(en millions de dollars)

	TITRES ADOSÉS À DES CRÉANCES AVEC FLUX GROUPÉS	TITRES ADOSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES	TITRES ADOSÉS À DES ACTIFS FINANCIERS
Notionnel	– \$	287 \$	91 \$
JV des titres selon la cote			
AAA	– \$	296 \$	39 \$
AA	–	–	3
A	–	–	14
BBB	–	–	–
Inférieur à BBB-	–	–	16
Non coté	–	–	5
Total	– \$	296 \$	77 \$

Tableau 28 – Juste valeur (JV) des swaps en fonction de leurs échéances

Au 31 décembre 2010
(en millions de dollars)

	SWAPS SUR 1 ^{RE} DÉFAILLANCE DE CRÉDIT	SWAPS SUR DÉFAILLANCE DE CRÉDIT ⁽¹⁾	SWAPS SUR RENDEMENT TOTAL ⁽²⁾
Notionnel des swaps			
Notionnel des swaps ayant une JV positive	– \$	385 \$	8 \$
Notionnel des swaps ayant une JV négative	–	40	43
Notionnel total	– \$	425 \$	51 \$
JV des swaps ayant une JV positive en fonction de leurs échéances			
Moins de 1 an	– \$	– \$	– \$
De 1 à 3 ans	–	–	–
Plus de 3 à 5 ans	–	3	1
Plus de 5 ans	–	–	–
JV totale des swaps ayant une juste valeur positive	–	3	1
JV des swaps ayant une JV négative en fonction de leurs échéances			
Moins de 1 an	–	–	(7)
De 1 à 3 ans	–	(5)	–
Plus de 3 à 5 ans	–	(1)	–
Plus de 5 ans	–	–	–
JV totale des swaps ayant une juste valeur négative	–	(6)	(7)
JV totale	– \$	(3) \$	(6) \$

(1) Uniquement sur les titres adossés à des créances avec flux groupés.

(2) Excluant les swaps sur rendement total réalisés dans le cadre de l'activité de titrisation.

TITRES ADOSÉS À DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur et le notionnel des titres adossés à des actifs financiers s'établissent respectivement à 77 M\$ et 91 M\$ au 31 décembre 2010, par rapport à 277 M\$ et 310 M\$ au 31 décembre 2009. Ces titres sont présentés dans le bilan cumulé comme des titres disponibles à la vente ainsi que des titres détenus à des fins de transaction.

Le tableau 27 ci-dessus fournit des détails supplémentaires concernant les expositions des titres adossés.

PORTEFEUILLE DE SWAPS SUR DÉFAILLANCE DE CRÉDIT

Des swaps sur première défaillance de crédit et des swaps sur défaillance de crédit (titres adossés à des créances avec flux groupés) avec des contreparties ont été effectués. L'engagement du Mouvement Desjardins ainsi que la nature des actifs sous-jacents sont présentés à la section « Instruments financiers dérivés » de la note 26 « Engagements, garanties et éventualités » des états financiers

cumulés du Mouvement Desjardins. Au 31 décembre 2010, les justes valeurs positives et négatives de ces swaps s'élèvent à 3 M\$ et 6 M\$, comparativement à une juste valeur négative de 56 M\$ au 31 décembre 2009. Le notionnel de ces swaps s'établit à 425 M\$ (126 M\$ au 31 décembre 2009). Ces swaps sont présentés dans le bilan cumulé comme des instruments financiers dérivés.

PORTEFEUILLE DE SWAPS SUR RENDEMENT TOTAL

Les justes valeurs positives et négatives des swaps sur rendement total, en excluant ceux réalisés dans le cadre de l'activité de titrisation, s'élèvent respectivement à 1 M\$ et 7 M\$ au 31 décembre 2010 (2 M\$ et 9 M\$ au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2010, le notionnel de ces swaps s'établit à 51 M\$ (90 M\$ au 31 décembre 2009). Les swaps sur rendement total sont présentés dans le bilan cumulé comme des instruments financiers dérivés.

Tableau 29 – Exposition significative à d'autres structures d'accueil

(en millions de dollars)

	2010		2009	
	EXPOSITION DU MOUVEMENT DESJARDINS	ACTIF TOTAL DES STRUCTURES D'ACCUEIL ⁽¹⁾	EXPOSITION DU MOUVEMENT DESJARDINS	ACTIF TOTAL DES STRUCTURES D'ACCUEIL ⁽¹⁾
Structures d'accueil non consolidées				
Fiducies de billets à terme adossés à des actifs (BTAA) non bancaires canadiens ⁽²⁾	2 540 \$	16 360 \$	2 445 \$	16 675 \$
Autres fiducies de papier commercial adossé à des actifs bancaire et non bancaire	–	–	131	8 547
Fonds de placement privés reliés aux produits à capital garanti et autres activités ⁽³⁾	225	621	199	532
Structures d'accueil consolidées				
Fonds de couverture privés reliés aux produits à capital garanti et autres activités ⁽³⁾	18	47	47	105
Desjardins Credit Union Inc.	11	1 381	49	1 423

(1) L'actif total de la structure d'accueil divulgué correspond à la donnée la plus récente détenue par le Mouvement Desjardins. Pour les fonds de placement et les fonds de couverture reliés aux produits structurés à capital garanti, le montant présenté correspond à l'actif net de la structure.

(2) Se référer à la section « Valeurs mobilières – Papier commercial adossé à des actifs/Billets à terme adossés à des actifs » de la note 5 « Valeurs mobilières » des états financiers cumulés. Le montant inscrit dans la colonne « Exposition du Mouvement Desjardins » est composé de la facilité de financement de marge de 1 193 M\$ (1 193 M\$ au 31 décembre 2009) et de la juste valeur des nouveaux billets de 1 347 M\$ (1 252 M\$ au 31 décembre 2009).

(3) Aux fins de la présentation, les investissements croisés entre les fonds de placement et les fonds de couverture n'ont pas été éliminés.

BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

Le Mouvement Desjardins fait partie des grands fiduciaires et gestionnaires de patrimoine au Canada. Les biens administrés et les biens sous gestion sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement provenant principalement de particuliers, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite; ils n'appartiennent donc pas au Mouvement Desjardins, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ces biens sont décrits à la section 3.5 « Éléments hors bilan » et au tableau 21 « Biens administrés et biens sous gestion » présenté à la page 88.

TITRISATION

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires du Canada de la *Loi nationale sur l'habitation*. Ces opérations impliquent l'utilisation d'arrangements hors bilan avec des structures d'accueil. La structure d'accueil utilisée par le Mouvement Desjardins est la Fiducie du Canada pour l'habitation mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Ces arrangements sont décrits à la section 3.5 « Éléments hors bilan » du présent rapport de gestion et à la note 07 « Titrisation des prêts hypothécaires » afférente aux états financiers cumulés.

STRUCTURES D'ACCUEIL

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins se livre à diverses opérations financières avec des structures d'accueil. Ces dernières sont habituellement créées dans un but unique et distinct, leur durée de vie est souvent limitée, et elles servent à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elles détiennent par rapport à l'organisation cédante, qui peut être un de nos clients ou le Mouvement Desjardins. Les structures d'accueil ne sont pas des entités en exploitation et elles n'ont généralement aucun effectif. En vertu des principes comptables généralement reconnus, les structures d'accueil peuvent être comptabilisées ou non au bilan cumulé.

La mise en œuvre du Plan de restructuration du PCAA en vertu de l'Entente de Montréal est complétée depuis le 21 janvier 2009. Ce plan de restructuration a mené, entre autres, au remplacement du PCAA par des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) à taux variable à long terme ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents.

Les détails concernant les expositions à des structures d'accueil significatives sont fournis dans le tableau 29 ci-dessus.

Soulignons que le moratoire de dix-huit mois sur les appels de garantie additionnelle pour la grande majorité des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents, en vertu de l'Entente de Montréal sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), a pris fin en juillet 2010. La levée du moratoire n'a pas eu d'impact sur la valeur marchande des BTAA, étant donné que les déclencheurs nécessaires aux calculs menant à des appels de marges sont très éloignés des niveaux actuels des indices.

Au cours de 2010, le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions de nature diverse visant à minimiser le risque du portefeuille de BTAA, de la facilité de financement de marge liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit, l'acquisition d'une protection directe sur une portion significative du portefeuille de VAC 1 et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Au 31 décembre 2010, la réduction de risque du portefeuille de BTAA, de la facilité de financement de marge liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés atteignait 69,5% du risque total, une hausse de 58,2% par rapport au 31 décembre 2009. La quasi-totalité de cette réduction, soit 56,0%, a été réalisée durant le quatrième trimestre de 2010.

4.0 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SECTION 4.1

Contexte réglementaire et mise en garde

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers*. L'Autorité des marchés financiers (ci-après désignée sous l'appellation « l'Autorité ») est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations peuvent également régir certaines activités que mènent des entités du Mouvement, par exemple, en matière d'assurance ou de courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme à la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base de l'Autorité, laquelle est adaptée en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle II. Même si le Mouvement Desjardins n'est pas un émetteur assujéti ni émergent selon le « Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs » de l'Autorité, il met en place de façon progressive la gestion de l'information financière. La gouvernance financière du Mouvement Desjardins ainsi que la gouvernance d'entreprise sont traitées à la page 106 du présent rapport de gestion et aux pages 185 à 200 du présent rapport annuel.

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Le présent rapport de gestion est susceptible de contenir de tels énoncés prospectifs sur les activités et les stratégies du Mouvement Desjardins qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des observations concernant les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins pour l'exercice 2011 et par la suite, les stratégies employées pour atteindre ses objectifs, ses résultats financiers prospectifs (y compris ceux relevant du domaine de la gestion du risque) et des données prospectives à l'égard des activités du Mouvement Desjardins et de l'économie du Québec et du Canada. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, ceux figurant dans le présent document, le rapport de gestion 2010 du Mouvement Desjardins, aux sections 1.2 « Suivi des objectifs financiers priorisés », 1.3 « Économie, industrie et perspectives » et 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ». Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et expressions comparables.

SECTION 4.2

Changements importants survenus après le 31 décembre 2010

NOMINATIONS À LA HAUTE DIRECTION

Afin de réaliser le plein potentiel de la nouvelle structure mise en place il y a près de deux ans, de poursuivre le développement stratégique et coopératif du Mouvement Desjardins et de lui permettre de renforcer sa position sur les marchés, le Mouvement Desjardins a procédé à quelques ajustements et nominations à des postes de la haute direction.

Ainsi, ayant la volonté de se consacrer davantage au rayonnement de la coopération au sein du Mouvement et auprès des collectivités, aux grands dossiers stratégiques et au développement de l'organisation, à la gouvernance, à la mobilisation des dirigeants élus du Mouvement et du personnel, la présidente et chef de la direction, M^{me} Monique F. Leroux confiera à l'actuel premier vice-président exécutif, Stratégie, Performance et Développement du Mouvement Desjardins, M. Marc Laplante, un rôle et des responsabilités opérationnelles élargis. En conséquence, ce dernier est nommé premier vice-président exécutif à la direction du Mouvement et de la Fédération et, à ce titre, il assurera la gestion des dossiers opérationnels et fonctionnels de la Fédération et du Mouvement. De plus, il assumera un rôle de coordination des principaux dossiers de nature stratégique et transversale du Mouvement ainsi que des divers comités en soutien à la direction du Mouvement Desjardins.

En outre, M. Réal Bellemare, actuellement vice-président, Risques, Grande entreprise, Marchés des capitaux et Mandats spéciaux, est promu au poste de vice-président exécutif, Gestion des risques et relèvera de M. Laplante. Il siègera au comité de direction du Mouvement.

Le Mouvement Desjardins annonce également la nomination de M. Louis-Daniel Gauvin, actuellement premier vice-président et chef de la gestion des risques, au poste de premier vice-président et directeur général de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. M. Gauvin aura notamment la responsabilité des relations avec les investisseurs, et ce, dans un contexte où le Mouvement Desjardins entend être de plus en plus présent sur les marchés financiers nationaux et internationaux. Il sera également responsable des activités de conformité au sein du Mouvement ainsi que des relations avec les autorités réglementaires. M. Gauvin continuera de siéger au comité de direction du Mouvement.

Enfin, le Mouvement Desjardins annonce le départ à la retraite de M. Bruno Morin, directeur général de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. M. Morin continuera d'occuper le poste de directeur général de Capital régional et coopératif Desjardins et de siéger aux conseils d'administration de quelques composantes du Mouvement Desjardins.

Ces nominations entrent en vigueur le 25 février 2011.

DÉPÔT D'UNE OFFRE EN VUE D'ACQUÉRIR WESTERN FINANCIAL GROUP INC. DE L'ALBERTA

Le Mouvement Desjardins a acheminé une offre publique d'achat aux actionnaires de Western Financial Group Inc. le 21 janvier 2011, à la suite de l'annonce en décembre 2010 de son intention de se porter acquéreur de la totalité des actions de ce groupe financier canadien spécialisé dans les produits d'assurance et autres services financiers. La transaction, d'une valeur totale de 443 M\$, permettrait au Mouvement Desjardins, entre autres, d'élargir son marché et son offre de produits et de services, en plus de bénéficier d'un réseau de courtage bien implanté dans l'Ouest canadien. Western Financial Group Inc. deviendrait une filiale de Desjardins Société financière inc. mais conservera son nom puisqu'il jouit d'une grande notoriété et d'une excellente réputation dans ce marché.

La note 31 « Événements postérieurs à la date du bilan » des états financiers cumulés contient des renseignements supplémentaires sur cet événement.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale et spécifique. Il est donc possible que ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs, en raison de plusieurs facteurs, ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts et que les résultats réels diffèrent sensiblement. Divers facteurs indépendants de notre volonté peuvent influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux décrit à la section 3.6 « Gestion des risques », dont, entre autres, le risque de crédit, de liquidité, de marché, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux nouvelles directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités ou les interprétations qui en sont faites; les modifications apportées aux lignes directrices relatives au capital au titre des risques. Citons également des facteurs liés à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou dans le monde, notamment le taux de chômage; les variations des taux d'intérêt et des cours de change; les échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis; la capacité des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement Desjardins; les dépenses de consommation; la demande de crédit; l'effet de la vive concurrence dans un marché fortement perméable à la mondialisation; la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les fraudes, notamment celles commises par l'utilisation inédite de nouvelles technologies contre le Mouvement Desjardins ou ses membres et ses clients; les procédures judiciaires ou réglementaires et les actions en justice; le comportement d'épargne des particuliers; l'incidence d'éventuels conflits internationaux, y compris le terrorisme, ou les catastrophes naturelles; et les faits nouveaux.

Finalement, citons certains des facteurs de risques opérationnels, notamment les modèles de gestion du risque qui comportent des limites intrinsèques; les changements technologiques; l'aptitude à concevoir de nouveaux produits et services, et à les lancer sur le marché en temps opportun; la capacité de recueillir une information complète et exacte auprès de notre clientèle et de ses contreparties; l'aptitude à réaliser et à intégrer des acquisitions et des alliances stratégiques; les modifications des conventions et des méthodes comptables dont le Mouvement Desjardins se sert pour présenter sa situation financière et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables, incluant les modifications apportées aux estimations concernant les provisions; l'incidence de l'application de modifications comptables futures; la capacité de recruter et de conserver des dirigeants clés; et l'aptitude de la direction à prévoir et à gérer les risques des facteurs qui précèdent.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs énumérés ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut assurer et se tenir garant que ces attentes se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les membres et les analystes à comprendre la situation financière aux dates indiquées ou pour les périodes terminées à ces dates ainsi que les priorités et les objectifs stratégiques du Mouvement Desjardins, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

SECTION 4.3

Encadrement et gouvernance financière

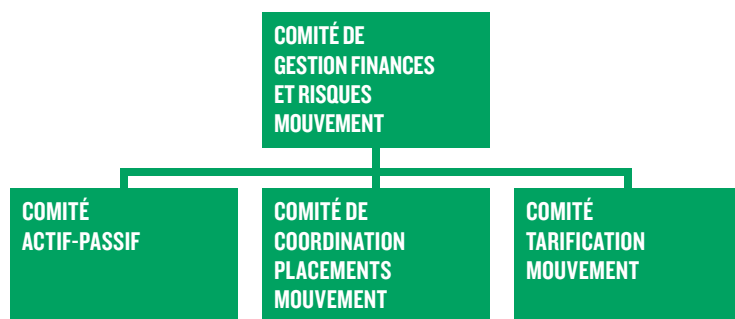
ENCADREMENT

Le conseil d'administration de la Fédération, appuyé par le comité de direction du Mouvement, est responsable d'assurer la direction stratégique du Mouvement Desjardins. De ce fait, il assume les responsabilités d'orientation, de planification et de surveillance de l'ensemble des activités financières du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Vérification et Inspection, veille à la mise en place de systèmes de contrôles efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités et obtient les redditions de comptes requises de la direction. Le conseil d'administration est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par la commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances, Trésorerie et chef de la direction financière à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers cumulés du Mouvement, conjointement avec la présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins.

Afin de doter le Mouvement Desjardins des meilleures pratiques de l'industrie et d'assurer une gestion multifonctionnelle des risques et de la finance, le comité de direction du Mouvement dispose de deux comités : le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques.

Les responsabilités du comité de gestion intégrée des risques sont présentées dans la section 3.6 « Gestion des risques ». Ce comité, qui est sous la coordination conjointe de la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Direction financière et de la première vice-présidence Gestion des risques, est formé de membres de la haute direction. Une de ses principales responsabilités consiste à approuver les opérations financières à grande incidence actuelle ou potentielle pour le Mouvement Desjardins. Les opérations incluses dans la portée du mandat du comité comprennent :

- les limites d'engagement de crédit aux entreprises ;
- les activités de placement ;
- les activités d'investissement ;
- les nouveaux produits financiers ou toute modification aux produits existants utilisant des instruments structurés ou nécessitant un capital de démarrage.



Le comité de gestion Finances et Risques du Mouvement a aussi comme responsabilité de revoir plusieurs tableaux de bord de façon statutaire, lesquels présentent plusieurs indicateurs de risques clés à l'égard des opérations couvertes par la portée du mandat. Pour faciliter la circulation d'information, ce comité supervise trois comités, soit le comité actif-passif, ainsi que deux nouveaux comités, mis en place en 2010, le comité de coordination Placements Mouvement et le comité Tarification Mouvement.

Le mandat du comité actif-passif consiste à appuyer le comité de gestion Finances et Risques Mouvement ainsi que la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Direction financière dans certains éléments importants de la gestion financière du Mouvement, notamment en matière de stratégies globales associées à la gestion de l'appariement, du bilan, du capital, des liquidités, de la performance financière et des relations avec les agences de notation.

Le comité de coordination Placements Mouvement a pour mandat de suivre les différents facteurs externes, de même que les anticipations de marchés pouvant affecter de façon systémique les différents portefeuilles de placement du Mouvement et de faire ses recommandations sur les stratégies de placement au comité de gestion Finances et Risques du Mouvement.

Le comité Tarification Mouvement est chargé d'encadrer, d'orienter, de coordonner et d'assurer l'autorisation de la tarification au sein du Mouvement Desjardins.

Par ailleurs, la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Direction financière a pour principales responsabilités :

- de veiller à l'encadrement financier et à la gouvernance financière à l'échelle du Mouvement ;
- d'appuyer la haute direction et la commission Vérification et Inspection ;
- de faire rapport au conseil d'administration, à la commission Vérification et Inspection et à la haute direction afin de les soutenir dans leurs responsabilités de gestion et de surveillance.

Cette fonction stratégique coordonne et sert de référence pour le Mouvement Desjardins en ce qui touche la trésorerie générale, l'appariement et la gestion des placements, la gestion du capital et les relations avec les agences de notation, la gouvernance financière incluant l'ensemble des contrôles internes du réseau des caisses, le soutien à la gestion de la performance financière des caisses et de leurs centres (centre financier aux entreprises et centre administratif), le soutien à la performance des secteurs d'affaires, la divulgation des rapports financiers, la normalisation comptable, la planification financière et la fiscalité. Elle assume aussi la responsabilité fonctionnelle de la caisse de retraite du Mouvement Desjardins.

Les intervenants financiers évoluent dans un contexte externe caractérisé par : i) un encadrement légal et réglementaire plus chargé ; ii) une complexité accrue des marchés et une globalisation croissante des économies ; iii) une spécialisation plus prononcée des professionnels, et enfin iv) l'ampleur et l'évolution rapide de l'environnement. Dans ce contexte de plus en plus exigeant, la coordination de l'ensemble des intervenants financiers du Mouvement représente donc un facteur essentiel en vue d'assurer une saine gestion du bilan et du capital.

GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujéti ni émergent selon le « Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs » de l'Autorité, la direction, de concert avec la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, a conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui sont appuyés, notamment, par un processus d'attestation périodique et de sous-attestation interne de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement Desjardins et par les membres de la commission Vérification et Inspection, ces derniers exerçant un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information financière.

L'approche rigoureuse en matière de gouvernance financière, jugée comparable aux meilleures pratiques de l'industrie, fournit une assurance raisonnable à la présidente et chef de la direction et au premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins leur permettant de conclure que l'information importante relative au Mouvement Desjardins et à ses composantes leur est communiquée au moment opportun afin de fournir au public, aux membres et aux clients, une information complète et fiable. En date du 31 décembre 2010, la direction a procédé à une évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information. Cette évaluation en a confirmé l'efficacité tant dans leur conception que dans leur fonctionnement. Toutefois, compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, la direction du Mouvement Desjardins reconnaît que les contrôles et les procédures de communication de l'information ne peuvent prévenir, ni détecter toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes.

De plus, dans un souci de poursuivre l'évolution de ses règles et de ses pratiques en matière de gouvernance financière, le Mouvement Desjardins considère important de maintenir un environnement de contrôle interne structuré lui permettant de répondre aux attentes du marché, de ses membres et de ses clients, et ce, dans le respect de ses structures, de son environnement et de sa gouvernance.

Ainsi, conformément à l'échéancier établi par la direction, de concert avec la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, les travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 afin de mettre en place de façon progressive les règles et les pratiques de gouvernance financière comparables à celles que prescrivent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui permettront au Mouvement d'attester au 31 décembre 2011 la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au 31 décembre 2010, deux composantes du Mouvement Desjardins, soit la Caisse centrale Desjardins à titre d'émetteur assujéti et Capital Desjardins inc. à titre d'émetteur émergent, se sont conformées aux exigences requises par le Règlement 52-109. La direction de chacun de ces deux émetteurs a donc évalué la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui fournissent une assurance raisonnable que cette information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Cette évaluation a été effectuée suivant le cadre de contrôle reconnu du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et confirme l'efficacité de leurs contrôles et procédures de communication de l'information et de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments au sujet de la gouvernance sont traités plus en détail aux pages 185 à 200 du présent rapport annuel.

SECTION 4.4

Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à des sociétés affiliées ou à d'autres sociétés apparentées et conclut avec elles d'autres opérations selon les mêmes modalités que celles qui sont offertes à des parties non apparentées.

Le Mouvement Desjardins offre ses produits et services financiers à ses administrateurs, dirigeants et employés aux mêmes conditions du marché que celles dont peuvent se prévaloir les membres et les clients pour ses produits et services.

Les opérations entre apparentés sont traitées plus en détail à la note 30 « Opérations entre apparentés » des états financiers cumulés.

SECTION 4.5

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise et présente à la fois des mesures conformes aux PCGR et diverses mesures financières hors PCGR. Ces mesures financières hors PCGR n'ont pas de définition normalisée et ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse du rendement financier.

INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. Ce ratio est établi en considérant les frais autres que d'intérêts sur le revenu total, déduction faite des frais de sinistres et prestations d'assurance.

ACTIF MOYEN – PRÊTS MOYENS – DÉPÔTS MOYENS – CAPITAUX PROPRES MOYENS

Le solde moyen pour ces éléments correspond à la moyenne des montants à la fin des cinq derniers trimestres à compter du 31 décembre.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens.

SECTION 4.6

Conventions comptables critiques et estimations

La description des conventions comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers cumulés au 31 décembre 2010. Les principales conventions comptables sont décrites à la note 01 « Principales conventions comptables » aux pages 130 à 132 ou, lorsque c'est possible, à même les notes aux états financiers cumulés, dans le but de faciliter leur compréhension. Certaines de ces conventions revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins, du fait que la direction doit formuler des hypothèses et des estimations, dont certaines pourraient avoir trait à des incertitudes, et que toute modification de ces hypothèses et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers cumulés du Mouvement Desjardins. Le texte qui suit traite de ces conventions comptables.

PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

L'évaluation de la provision cumulative pour pertes sur créances est d'une grande importance pour le Mouvement, compte tenu de la taille de son portefeuille de prêts. Certains éléments peuvent influencer sur les jugements de la direction et tout changement important dans les estimations ou les paramètres pourrait causer une modification du montant constaté à ce jour de la provision cumulative pour pertes sur créances.

La provision cumulative pour pertes sur créances reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur créances. La provision est liée au portefeuille de prêts comptabilisés au bilan cumulé et aux éléments hors bilan, tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements. La provision cumulative pour pertes sur créances comprend les provisions spécifiques et la provision générale.

En ce qui concerne le portefeuille de prêts, le risque de crédit est évalué régulièrement et des provisions spécifiques sont établies distinctement, prêt par prêt, sur chacun des prêts considérés comme douteux. Aucune provision spécifique n'est établie en ce qui a trait aux cartes de crédit. Les soldes de prêts sur les cartes de crédit sont radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

De plus, une provision générale est comptabilisée afin de refléter la meilleure estimation quant aux pertes réputées être encourues sur les portefeuilles de prêts n'ayant pas fait l'objet d'une provision spécifique. Elle couvre donc les risques non encore détectés en date du bilan du fait de l'existence d'un délai entre un événement générateur de perte et le moment où le prêt devient douteux.

Au cours de l'exercice 2010, le Mouvement a modifié sa méthode pour évaluer la provision générale. Cette nouvelle méthode prend en compte de façon plus précise les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés par le Mouvement. Ces modèles tiennent compte de paramètres tels que les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision générale dépend également de l'appréciation par la direction des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique. Cette nouvelle méthode permet ainsi de continuer à obtenir un montant de provision générale fiable et davantage pertinent.

Les modifications apportées se reflètent principalement par une diminution de la provision cumulative pour pertes sur créances au 31 décembre 2009 de 305 M\$ (294 M\$ au 31 décembre 2008) et par une augmentation des réserves de 191 M\$ au 31 décembre 2009 (194 M\$ au 31 décembre 2008). Ces incidences affectent principalement le secteur d'activité « Particuliers et Entreprises ».

Les données trimestrielles 2010, les données trimestrielles et annuelles 2009 et les données annuelles 2008 ont été redressées afin de refléter de manière rétroactive la modification à la méthode d'évaluation de la provision générale.

Les redressements des données 2008 n'ont pas été audités et visent uniquement à fournir au lecteur une information estimative et comparative. Il est important de souligner que les données 2007 et 2006 n'ont pas été redressées compte tenu que ces données ne sont présentées qu'à titre informatif et qu'elles ne sont pas commentées dans le présent rapport de gestion.

Une analyse détaillée des méthodes utilisées pour la gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins se trouve aux pages 92 à 94 du rapport de gestion et d'autres renseignements sont fournis à la note 27 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » afférente aux états financiers cumulés.

INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Le Mouvement Desjardins comptabilise initialement au bilan cumulé, à la juste valeur, tous les actifs et passifs financiers. Par la suite, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente continuent d'être comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur. La variation de juste valeur de ceux qui sont détenus à des fins de transaction est comptabilisée aux résultats cumulés au poste « Autres revenus – Revenus de transaction » de l'exercice, tandis que la variation de juste valeur de ceux qui sont disponibles à la vente est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu cumulé jusqu'à leur décomptabilisation. Les titres de capitaux propres classés « Disponibles à la vente » et n'ayant pas de cours sur le marché actif sont comptabilisés au coût. Les titres disponibles à la vente continuent à faire l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une moins-value durable. Ces moins-values, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente » à l'état cumulé des résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers non détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs financiers et passifs financiers qui proviennent du secteur Particuliers et Entreprises sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêts, tandis que ceux qui proviennent des autres secteurs d'activité et de la rubrique « Autres » sont constatés au poste « Autres revenus – Revenus sur autres placements ».

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle il serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes et agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est déterminée en fonction des cours du marché (ou, dans certains cas, du cours acheteur ou du cours de clôture de la plus récente opération) lorsqu'un marché actif existe. Les justes valeurs, ainsi obtenues, comprennent donc peu de subjectivité quant à leur établissement. Si un cours du marché n'est pas disponible, le Mouvement Desjardins détermine les justes valeurs à l'aide, soit de modèles fondés sur des données du marché observables, soit de modèles ne comportant pas de données du marché observables. Lorsque les cours de marché ne sont pas disponibles, la détermination de la juste valeur nécessite l'utilisation du jugement de la direction à l'aide de modèles fondés sur des données du marché observables ou de modèles ne comportant pas de données du marché observables. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la détermination de la juste valeur est estimée à l'aide de techniques et de modèles d'évaluation, tels que des analyses de flux de trésorerie actualisées ou de modèles d'établissement des prix des options, reposant le plus possible sur des facteurs de marché observables, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'affecter la juste valeur de l'instrument. Ces estimations ont une incidence sur les titres disponibles à la vente, les titres détenus à des fins de transaction, les revenus de transaction ainsi que les autres éléments du résultat étendu cumulé. Les titres de créances non cotés sur un marché actif peuvent être classés en tant que prêts et créances et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.

La juste valeur des instruments financiers est présentée à la note 04 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers cumulés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre le Mouvement et la contrepartie, et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur taux d'intérêt et sur indices boursiers.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de transaction ou à des fins de gestion de l'actif et du passif. Cette utilisation des instruments permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Les instruments financiers dérivés à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients et pour permettre au Mouvement de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Revenus de transaction ».

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques liés aux taux d'intérêt et aux devises auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant au bilan cumulé, les engagements fermes et les opérations prévues.

Les instruments financiers dérivés, incluant les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement au bilan cumulé, sont mesurés à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés peuvent être désignés dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Lors d'une opération de couverture de juste valeur, l'instrument dérivé de couverture est comptabilisé à la juste valeur et on ajuste la valeur comptable de l'élément couvert du montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert. Lorsque ces variations de juste valeur ne se compensent pas entièrement, le montant est comptabilisé au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ».

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu cumulé jusqu'à ce que l'élément couvert soit constaté aux résultats cumulés; cette variation est alors comptabilisée dans le revenu d'intérêts. La partie inefficace des opérations de couverture est comptabilisée immédiatement aux résultats cumulés au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ». Pour les instruments financiers dérivés ne faisant pas l'objet de relations de couverture, la variation de leur juste valeur est comptabilisée au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ».

La juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui prennent en compte les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les méthodes, modèles et hypothèses utilisés aux fins de l'établissement des prix et de l'évaluation des instruments dérivés sont subjectifs. Des écarts entre les hypothèses formulées et les résultats réels pourraient donner lieu à des justes valeurs et à des résultats financiers différents.

BAISSE DE VALEUR DURABLE

Les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une moins-value durable. Ces moins-values, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état cumulé des résultats au poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente » pour les titres disponibles à la vente et au poste « Autres revenus – Revenus sur autres placements » pour les titres détenus jusqu'à l'échéance. Aux fins de l'évaluation de la baisse de valeur, le Mouvement tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient être indicateurs d'une baisse durable de la juste valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Les moins-values comptabilisées au poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente » doivent être reprises à l'état cumulé des résultats lorsque, au cours d'une période ultérieure, leur juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

Des informations complémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente, ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentées aux notes 03 « Valeur comptable des instruments financiers », 04 « Juste valeur des instruments financiers » et 05 « Valeurs mobilières » des états financiers cumulés.

PROVISIONS TECHNIQUES ET CONNEXES

Le calcul des provisions techniques et autres provisions relatives aux polices d'assurance pour le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes est établi selon la méthode canadienne axée sur le bilan. Cette méthode nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrats, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Pour prévoir les résultats techniques, le Mouvement Desjardins utilise les hypothèses les plus probables.

La note 12 « Activités d'assurance » afférente aux états financiers cumulés présente des informations complémentaires sur la comptabilisation des provisions techniques et connexes, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

TITRISATION

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires du Canada de la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu de ce programme, le Mouvement transforme des prêts hypothécaires en titres hypothécaires adossés (TH-LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Ces opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes; les TH-LNH sont donc retirés du bilan cumulé puisque le Mouvement abandonne le contrôle des actifs vendus et reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs.

Le gain ou la perte sur cession dépend de la valeur comptable antérieure des TH-LNH vendus ainsi que de la juste valeur des actifs obtenus et des passifs pris en charge.

Lorsqu'aucun cours du marché n'est disponible, cette juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie prévus actualisés en tenant compte des estimations les plus probables, lesquelles sont basées sur certaines hypothèses clés établies par la direction, dont la courbe des obligations hypothécaires du Canada, les taux d'actualisation selon les risques encourus, les pertes sur créances prévues et le taux de remboursement anticipé des prêts cédés. Aucune perte sur créances n'est prévue, car les prêts hypothécaires cédés sont garantis. Toute modification dans ces hypothèses et estimations pourrait avoir une incidence sur le montant des gains comptabilisés.

La note 07 « Titrisation des prêts hypothécaires » afférente aux états financiers cumulés ainsi que la section 3.5 « Éléments hors bilan » du présent rapport de gestion fournissent des renseignements détaillés sur ces transactions. Une analyse de sensibilité de la juste valeur des droits conservés à des changements défavorables de 10% et de 20% dans les hypothèses clés est présentée à la note 07 « Titrisation des prêts hypothécaires » afférente aux états financiers cumulés à la page 149.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Mouvement offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées prévus par la loi, ainsi que des régimes complémentaires de retraite qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation aux régimes et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des niveaux de salaire aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, le taux d'actualisation de l'obligation, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Le calcul du taux de rendement prévu de l'actif des régimes est fondé sur la valeur des éléments de l'actif des caisses de retraite évalués à une valeur liée au marché. La méthode de calcul de la valeur liée au marché pour l'ensemble des catégories d'actif consiste à amortir, sur une période de cinq ans, la différence entre l'objectif de rendement à long terme de la politique de placement des régimes et le rendement des caisses de retraite.

La note 24 « Régimes d'avantages sociaux futurs » afférente aux états financiers cumulés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes d'avantages sociaux futurs ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

Le calcul de la charge d'impôts sur les excédents est fondé sur l'interprétation par la direction du traitement fiscal prévu des transactions inscrites aux états cumulés des résultats et du résultat étendu ainsi qu'à l'état cumulé des modifications survenues dans les capitaux propres. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de la charge d'impôts sur les excédents, il faut établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôts futurs seront contrepassés. Si l'interprétation du Mouvement diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note 22 « Impôts sur les excédents » afférente aux états financiers cumulés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le montant de la provision est estimé selon les nouveaux encadrements financiers acceptés par le conseil d'administration en octobre 2010. Ces encadrements ont été révisés en cours d'année par un groupe de travail constitué, entre autres, de directeurs généraux. Tous ces travaux ont été réalisés en lien avec le Plan de capitalisation du Mouvement Desjardins qui fixe les cibles de capitalisation. Ainsi, compte tenu des nouvelles normes, il a été possible d'en appliquer les grandes lignes pour l'estimation de la ristourne, en prenant en compte les renseignements obtenus auprès d'un certain nombre de caisses. Le conseil d'administration de chaque caisse se propose de recommander, pour approbation, le projet de partage des excédents à son assemblée générale des membres. Le montant du versement des ristournes en fait partie. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats cumulés de l'exercice financier suivant. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des

prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en argent. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est attribuée au secteur d'affaires Particuliers et Entreprises.

PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS

Le Mouvement fait l'objet de divers litiges commerciaux, de poursuites judiciaires et de réclamations éventuelles qui découlent d'activités d'affaires normales relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement, aux ententes de fournisseurs ainsi qu'à ses activités d'assurance et de distribution de produits d'assurance. En effet, plusieurs de ces poursuites sont rattachées aux mesures prises pour recouvrer des prêts douteux et exercer ses droits quant aux biens donnés en garantie de prêts.

Des provisions pour poursuites éventuelles sont constatées lorsqu'il est probable que le Mouvement Desjardins subira une perte et que cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La direction du Mouvement Desjardins et des experts internes et externes évaluent la probabilité qu'un événement futur confirme qu'un passif a été créé à la date du bilan et le montant de la perte éventuelle. De nouvelles informations peuvent se traduire par une provision éventuelle différente. De plus, les déboursés réels lors du règlement d'une poursuite peuvent être différents d'une provision comptabilisée.

Pour plus de détails, se référer à la note 26 « Engagements, garanties et éventualités » afférente aux états financiers cumulés.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan cumulé du Mouvement ne sont pas amortis, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par année. Le test de dépréciation consiste en une comparaison, par unité d'exploitation, de la juste valeur de ces actifs et de leur valeur comptable. La juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux monétaires ou par les valeurs de réalisation nettes, selon la méthode la plus appropriée. Ces techniques nécessitent l'établissement d'hypothèses par la direction, telles que les bénéfices prévus basés sur les prévisions internes, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les multiples. Un changement d'hypothèse influe différemment sur la juste valeur d'une unité d'exploitation, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers.

Les écarts d'acquisition sont principalement attribués au secteur d'activité Assurance de dommages.

La note 09 « Autres actifs – Autres » afférente aux états financiers cumulés fournit d'autres renseignements sur la composition des écarts d'acquisition.

SECTION 4.7

Passage aux normes internationales d'information financière (IFRS)

HISTORIQUE

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises qui ont une obligation d'information du public seront tenues, à compter de 2011, d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS).

Afin de respecter cet échéancier, le Mouvement Desjardins a mis sur pied, dès 2007, un programme de conversion aux normes IFRS et a élaboré un plan de conversion détaillé comportant trois grandes étapes décrites à la page 135 de son rapport annuel 2009 :

- Étape 1 – Initiative : Identification et Faisabilité
- Étape 2 – Projet : Conception, Réalisation et Déploiement
- Étape 3 – Opération : Postimplantation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Mouvement Desjardins et ses entités légales ayant une obligation d'information du public appliquent les normes IFRS à titre de référentiel comptable pour la préparation de leurs états financiers intermédiaires et annuels. Le Mouvement Desjardins publiera ses premiers états financiers combinés intermédiaires conformément aux normes IFRS pour le premier trimestre se terminant le 31 mars 2011 ainsi que les informations comparatives, un état combiné de la situation financière (antérieurement désigné sous l'appellation « bilan ») en date du 1^{er} janvier 2010 et des rapprochements transitoires.

TRAVAUX RÉALISÉS À CE JOUR

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le Mouvement Desjardins a poursuivi sa conversion aux normes IFRS en mettant à niveau ses systèmes d'information, ses processus et ses contrôles internes ainsi qu'en déployant son plan de gestion du changement. Le Mouvement a ainsi pratiquement complété les travaux liés aux phases de déploiement et de postimplantation de son programme de conversion.

Les principales incidences financières découlant du passage aux normes IFRS ont également été quantifiées sur la base des informations disponibles et des normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2010. Ces incidences sont présentées sous la rubrique « Incidences financières des normes IFRS sur l'état combiné de la situation financière du Mouvement Desjardins au 1^{er} janvier 2010 ».

Systèmes d'information

Les principales modifications apportées aux systèmes d'information ont découlé des éléments suivants :

- la consolidation des fonds distincts de la filiale d'assurance de personnes ;
- les changements dans la méthode d'évaluation de l'efficacité des relations de couverture ;
- la révision de la comptabilisation des opérations de titrisation et des prêts ne satisfaisant pas aux critères de décomptabilisation ;
- le développement d'une solution pour recueillir l'information sur les immeubles de placement dans les caisses et reconstituer le coût amorti des immeubles de la filiale d'assurance de personnes évalués précédemment selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes ;
- l'adaptation des systèmes de consolidation afin de refléter les nouvelles exigences de divulgation des normes IFRS, y compris un modèle d'états financiers combinés intermédiaires et annuels ainsi que leurs notes afférentes.

Processus et contrôles internes

Les principales modifications apportées aux processus et aux contrôles internes n'ont pas d'incidences significatives sur les contrôles internes clés. Cependant, certaines mises à jour ont été nécessaires à la suite de la mise en place de nouvelles solutions d'affaires. Ainsi, les processus et les contrôles internes liés aux activités suivantes ont été mis à jour :

- Titrisation – Les processus et contrôles visant à s'assurer que les transactions de titrisation qui ne pourront plus être décomptabilisées soient enregistrées correctement dans les livres des caisses, de la Caisse centrale Desjardins et du Mouvement Desjardins.
- Avantages du personnel – Les processus et contrôles visant à s'assurer de la comptabilisation adéquate des régimes à prestations définies dans les livres de tous les employeurs participant au régime de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins.
- Communication de l'information financière – Les processus et contrôles visant à s'assurer que l'information communiquée dans les états financiers préparés selon les normes IFRS est exhaustive et exempte d'inexactitudes importantes, y compris les données comparatives de l'exercice 2010.

En prévision de l'adoption des normes IFRS ou des principes comptables généralement reconnus pour les entreprises à capital fermé par ses membres et ses clients, le Mouvement Desjardins a également mis à jour les processus et contrôles internes visant principalement certaines activités commerciales liées à l'octroi de crédit.

Au cours du dernier trimestre, le Mouvement Desjardins a également complété la mise à niveau de ses mesures de rendement, de ses programmes de compensation variable ainsi que de son processus de planification budgétaire.

Gestion du changement

Dans le cadre de son plan de gestion du changement, le Mouvement Desjardins a tenu des séances de formation à l'intention des membres du conseil d'administration, du comité de direction et de la commission Vérification et Inspection du Mouvement Desjardins ainsi que des gestionnaires et employés de la fonction Finances et de certains secteurs particulièrement touchés par l'arrivée des normes IFRS, dont les employés des services de crédit.

De plus, un plan de formation a été élaboré pour les dirigeants des caisses et des composantes du Mouvement Desjardins. Les formations ont débuté en 2010 avec pour objectif de transférer les connaissances acquises dans le programme de transition aux normes IFRS vers les activités d'exploitation. Les progrès réalisés jusqu'à présent quant au déploiement de son plan de gestion du changement sont conformes à l'échéancier établi et ils sont communiqués régulièrement à la direction de même qu'à la commission Vérification et Inspection.

Communication de l'information financière

Le Mouvement Desjardins a élaboré le modèle de ses premiers états financiers combinés intermédiaires et annuels selon les normes IFRS ainsi que les notes afférentes et a poursuivi l'accumulation des données financières nécessaires à la production de ces états financiers.

Le Mouvement Desjardins effectue une vigie continue de l'évolution des normes qui pourraient affecter ses états financiers combinés après la date d'adoption des normes IFRS, soit le 1^{er} janvier 2011.

Le plan de communication auprès des membres et des investisseurs a également été finalisé au cours de l'exercice 2010. Son déploiement sera complété d'ici le 31 mars 2011.

AVERTISSEMENTS

Les incidences financières des normes IFRS sur l'état combiné de la situation financière et sur les principales mesures financières du Mouvement Desjardins ont été déterminées sur la base des normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2010.

Les données présentées ci-après relativement aux principales mesures financières n'ont pour objectif que de simuler les incidences des normes IFRS déterminées en date du 1^{er} janvier 2010 sur les principales mesures financières calculées en date du 31 décembre 2010 selon les PCGR du Canada.

Les incidences financières des normes IFRS sur les états financiers ainsi que sur les principales mesures financières du Mouvement Desjardins pourraient être ajustées en fonction des éléments suivants :

- L'évolution du positionnement du traitement comptable des ristournes versées par le Mouvement Desjardins à ses membres. Le traitement comptable des ristournes ne fait pas l'objet d'une normalisation spécifique dans les IFRS. Le Mouvement Desjardins a considéré les ristournes comme étant des transactions avec les membres agissant à titre de clients et les a présentées comme des transactions au compte de résultat, traitement similaire au traitement comptable appliqué actuellement selon les PCGR. Par conséquent, aucun ajustement n'est reflété dans le tableau de passage présenté à la page suivante. La direction a aussi entrepris des démarches auprès des autorités compétentes visant à clarifier cet aspect normatif et déterminer si la comptabilisation des ristournes doit demeurer à l'état cumulé des résultats ou être affectée à l'encontre des capitaux propres (bilan cumulé). L'objectif visé par ces démarches est de présenter une image fidèle de la situation et de la performance financière des entités coopératives, conformément aux normes IFRS.
- D'éventuelles modifications apportées aux normes IFRS, qui seront appliquées dans les états financiers combinés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, et qui pourraient donner lieu au retraitement des états financiers combinés comparatifs, y compris les ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux normes IFRS.

INCIDENCES FINANCIÈRES DES NORMES IFRS

Incidences financières des normes IFRS sur l'état combiné de la situation financière du Mouvement Desjardins au 1^{er} janvier 2010

Dans le cadre de la préparation de ses premiers états financiers établis conformément aux normes IFRS, le Mouvement Desjardins a préparé un état combiné de la situation financière en date du 1^{er} janvier 2010, date de sa transition aux normes IFRS.

Les normes IFRS ont été appliquées de façon rétroactive, à l'exception de certaines exemptions facultatives et exceptions prévues à la norme IFRS 1 (révisée), « Première adoption des Normes internationales d'information financière ». Les effets de ce changement de référentiel comptable sur la situation financière du Mouvement Desjardins au 1^{er} janvier 2010 ainsi que les modalités retenues pour leur établissement sont présentés ci-après.

Tableau 30 – Tableau de passage aux normes IFRS

 Au 1^{er} janvier 2010
 (non audité, en millions de dollars)

BILAN	RECLASSEMENTS (1)				
POSTES SELON LES PCGR CANADIENS	MONTANT SELON LES PCGR CANADIENS	PARTICIPATIONS NEDONNANT PAS LE CONTRÔLE (a)	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (b)	IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)	CONTRATS D'ASSURANCE (d)
ACTIF					
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 086	—	—	—	—
Valeurs mobilières					
Titres détenus à des fins de transaction	19 349	—	—	—	—
Titres disponibles à la vente	12 064	—	—	—	—
Titres détenus jusqu'à l'échéance	18	—	—	—	—
	31 431	—	—	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	5 055	—	—	—	—
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	67 667	—	—	—	—
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	16 915	—	—	—	—
Aux entreprises et aux gouvernements	26 259	—	—	—	—
	110 841	—	—	—	—
Provision cumulative pour pertes sur créances	(541)	—	—	—	—
	110 300	—	—	—	—
	—	—	—	—	—
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	751	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	2 647	—	—	—	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	453	—	—	—	—
	—	—	—	673	—
Terrains, bâtiments et matériel	1 008	—	—	299	—
	—	—	599	—	—
Autres	4 711	—	(599)	(972)	488
	9 570	—	—	—	488
Total de l'actif	157 442	—	—	—	488
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Passif					
Dépôts					
Particuliers	75 420	—	—	—	—
Entreprises et gouvernements	21 876	—	—	—	—
Institutions de dépôts et autres	8 865	—	—	—	—
	106 161	—	—	—	—
Autres passifs					
Acceptations	751	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 038	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 080	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	1 852	—	—	—	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 355	—	—	—	—
Provisions techniques et connexes	13 453	—	—	—	488
	—	—	—	—	—
Passifs au titre des prestations constituées	782	—	—	—	—
	—	—	303	—	—
Autres	3 950	—	(303)	—	—
	38 261	—	—	—	488
Obligations subordonnées	1 294	—	—	—	—
Total du passif	145 716	—	—	—	488
Participations sans contrôle	380	(380)	—	—	—
Capitaux propres					
Capital social	1 608	—	—	—	—
Capital-actions	71	—	—	—	—
Excédents non répartis	805	—	—	—	—
Cumul des autres éléments du résultat	489	—	—	—	—
Réserves	8 373	—	—	—	—
	11 346	—	—	—	—
	—	380	—	—	—
Total des capitaux propres	11 346	380	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres	157 442	—	—	—	488

RETRAITEMENTS (II)

ÉTAT COMBINÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AVANTAGES DU PERSONNEL (e)	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT (f)	CAPITAUX PROPRES (g)	CONSOLIDATION (h)	INSTRUMENTS FINANCIERS (i)	AUTRES	MONTANT SELON LES NORMES IFRS	POSTES SELON LES NORMES IFRS
— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 086 \$	ACTIF
							Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières
			(2)	(1)	—	19 346	Valeurs mobilières
			(13)	15	—	12 066	Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat
			—	—	(18)	—	Titres disponibles à la vente
			(15)	14	(18)	31 412	Titres détenus jusqu'à l'échéance
			—	—	—	5 055	Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente
			—	1	—	67 668	Prêts
			—	—	—	16 915	Hypothécaires résidentiels
			—	—	—	26 259	À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers
			—	1	—	110 842	Aux entreprises et aux gouvernements
			—	—	23	(518)	Provision pour pertes sur prêts
			—	1	23	110 324	
			3 502	—	—	3 502	Actifs des contrats des fonds distincts
			—	—	—	751	Autres actifs
			—	—	—	2 647	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations
			—	—	—	453	Instruments financiers dérivés
	(46)	—	—	—	—	627	Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières
	(67)	—	—	—	1	1 241	Immeubles de placement
303	(2)	—	—	(6)	—	894	Immobilisations corporelles
(90)	—	—	(4)	—	3	3 537	Actifs d'impôt différé
213	(115)	—	(4)	(6)	4	10 150	Autres
213 \$	(115) \$	— \$	3 483 \$	9 \$	9 \$	161 529 \$	Total de l'actif
							PASSIF ET CAPITAUX PROPRES
							Passif
				(16) \$	— \$	75 404 \$	Dépôts
			19	—	—	21 895	Particuliers
			—	—	—	8 865	Entreprises et gouvernements
			19	(16)	—	106 164	Institutions de dépôts et autres
			—	—	—	751	Autres passifs
			—	—	—	5 038	Acceptations
			—	—	—	10 080	Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert
			—	—	—	1 852	Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat
			—	—	—	2 355	Instruments financiers dérivés
	12	—	—	—	(2)	13 951	Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières
	—	—	3 502	—	—	3 502	Passifs des contrats d'assurance et d'investissement
1 381	—	—	—	—	—	2 163	Passifs des contrats des fonds distincts
(64)	4	—	—	2	—	245	Passifs au titre des prestations définies
—	(41)	—	(4)	—	1	3 603	Passifs d'impôt différé
1 317	(25)	—	3 498	2	(1)	43 540	Autres
—	—	—	—	—	—	1 294	Obligations subordonnées
1 317	(25)	—	3 517	(14)	(1)	150 998	Total du passif
							Capitaux propres attribuables aux membres
			—	—	—	1 608	Capital social
			—	—	—	71	Capital-actions
(1 078)	(71)	1 076	(1)	(84)	6	653	Excédents non répartis
—	—	—	(1)	107	3	598	Cumul des autres éléments du résultat global
—	—	(1 076)	(32)	—	—	7 265	Réserves
(1 078)	(71)	—	(34)	23	9	10 195	
(26)	(19)	—	—	—	1	336	Participations ne donnant pas le contrôle
(1 104)	(90)	—	(34)	23	10	10 531	Total des capitaux propres
213 \$	(115) \$	— \$	3 483 \$	9 \$	9 \$	161 529 \$	Total du passif et des capitaux propres

I) NATURE DES PRINCIPAUX RECLASSEMENTS

Les modifications apportées à la présentation de certains postes n'ont pas d'incidence sur le total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, mais entraînent le reclassement d'éléments d'un poste à un autre. La nature des principaux reclassements à l'état combiné de la situation financière découlant du passage aux normes IFRS et les montants afférents se détaillent comme suit au 1^{er} janvier 2010 :

a) Participations ne donnant pas le contrôle

Selon les normes IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont des éléments de capitaux propres alors que les PCGR exigeaient de classer ces participations comme éléments de passif.

Conséquemment, ces participations ont été reclassées dans un poste distinct des capitaux propres pour un montant de 380 M\$ au 1^{er} janvier 2010.

b) Impôts sur le résultat

Conformément à la norme IAS 1, « Présentation des états financiers », les impôts différés doivent être présentés sur une ligne distincte à l'état combiné de la situation financière.

Conséquemment, ces éléments ont été reclassés du poste « Autres actifs – Autres » vers le poste « Actifs d'impôt différé » pour un montant de 599 M\$, et du poste « Autres passifs – Autres » vers le poste « Passifs d'impôt différé » pour un montant de 303 M\$ au 1^{er} janvier 2010.

c) Immeubles de placement et immobilisations corporelles

Selon les PCGR, les placements immobiliers étaient présentés dans les « Autres actifs – Autres ». Selon les normes IFRS, le Mouvement Desjardins doit plutôt présenter de manière distincte ses immeubles de placement et ses immeubles d'exploitation, selon leur vocation propre.

Conséquemment, la totalité des placements immobiliers de la filiale d'assurance de personnes ont été reclassés du poste « Autres actifs – Autres » vers les postes « Immeubles de placement » et « Immobilisations corporelles » pour des montants de 673 M\$ et de 299 M\$ respectivement au 1^{er} janvier 2010.

d) Contrats d'assurance

Selon les PCGR, les montants relatifs aux activités de réassurance de la filiale d'assurance de personnes étaient présentés sur une base nette. Selon les normes IFRS, tous les montants relatifs aux activités de réassurance doivent être présentés sur une base brute.

Conséquemment, au 1^{er} janvier 2010, les actifs de réassurance ont été décompensés et reclassés à l'état de la situation financière au poste « Autres actifs – Autres » pour un montant de 488 M\$ en contrepartie d'une augmentation, pour un montant équivalent, des « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

II) NATURE DES PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

La nature des principaux retraitements à l'état combiné de la situation financière découlant du passage aux normes IFRS et les montants afférents se détaillent comme suit au 1^{er} janvier 2010 :

e) Avantages du personnel

Principaux changements par rapport aux PCGR – Selon les PCGR, la charge et l'obligation des régimes de retraite à prestations définies étaient déterminées en prenant en compte la juste valeur des actifs des régimes de retraite constatée selon la méthode de la valeur liée au marché, soit une méthode qui permet d'étaler les variations de juste valeur des actifs des régimes sur une période de cinq ans. Selon les normes IFRS, les actifs des régimes et le rendement prévu des actifs des régimes sont évalués au moyen de la juste valeur à la date de clôture.

De plus, selon les PCGR, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes étaient évaluées au 30 septembre, soit trois mois avant la date de clôture des états financiers combinés. Selon les normes IFRS, l'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes sont évalués à la date de clôture des états financiers combinés.

Options de première adoption – Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de l'exemption facultative offerte qui permet à une entreprise qui adopte les normes IFRS pour la première fois de déroger au principe d'application rétrospective de la norme IAS 19, « Avantages du personnel ».

Conséquemment, le Mouvement Desjardins a imputé aux excédents non répartis, à la date de la transition aux normes IFRS, tous les gains et pertes actuariels nets cumulatifs non amortis relatifs aux régimes de retraites à prestations définies et aux autres régimes.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2010, les « Passifs au titre des prestations définies » et les « Actifs d'impôt différé » ont augmenté respectivement de 1 381 M\$ et de 303 M\$ alors que les « Autres actifs – Autres » et les « Passifs d'impôt différé » ont diminué respectivement de 90 M\$ et de 64 M\$. Une réduction de 26 M\$ a également été allouée aux « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ce choix de première adoption a donc eu pour effet net de réduire les « Excédents non répartis » de 1 078 M\$ au 1^{er} janvier 2010.

f) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Principaux changements par rapport aux PCGR – Selon les PCGR, les immobilisations corporelles étaient comptabilisées au coût amorti, à l'exception des immeubles détenus par la filiale d'assurance de personnes qui étaient constatés à titre de placements immobiliers et comptabilisés selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Or les normes IFRS offrent le choix d'évaluer les immobilisations corporelles et les immeubles de placement au coût amorti ou à la juste valeur à la date de clôture des états financiers. Le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser, après la date de transition, tous ces actifs au coût amorti.

Options de première adoption – La norme IFRS 1 offre le choix d'évaluer les immobilisations corporelles et les immeubles de placement à leur juste valeur à la date de transition, laquelle sera le coût présumé selon les normes IFRS, ou de retraiter le coût historique en vertu des PCGR selon les directives fournies par la norme IAS 16, « Immobilisations corporelles », ou par la norme IAS 40, « Immeubles de placement », et d'utiliser cette nouvelle valeur comme coût présumé. Ce choix peut être effectué immeuble par immeuble. Le Mouvement Desjardins a décidé d'adopter le coût historique retraité aux fins des normes IFRS comme coût présumé à la date de transition pour la majorité de ses immobilisations corporelles et de ses immeubles de placement.

En raison des choix évoqués ci-dessus, et à la suite du reclassement décrit au point c), le Mouvement Desjardins a réduit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immeubles de placement de 67 M\$ et de 46 M\$ respectivement au 1^{er} janvier 2010, et a renversé la totalité des gains découlant de la vente de placements immobiliers antérieurement reportés et amortis selon la moyenne mobile des justes valeurs conformément aux dispositions du chapitre 4211 du Manuel de l'ICCA intitulé « Entreprises d'assurances de personnes – considérations particulières », pour un montant de 41 M\$.

Cette réévaluation a eu pour effet d'augmenter les « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » et les « Passifs d'impôt différé » de 12 M\$ et de 4 M\$ respectivement, et de diminuer les « Actifs d'impôt différé » et les « Participations ne donnant pas le contrôle » de 2 M\$ et 19 M\$ respectivement.

Ce choix de première adoption a donc eu pour effet net de réduire les « Excédents non répartis » de 71 M\$ au 1^{er} janvier 2010.

g) Capitaux propres

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération et les caisses doivent répartir la totalité de leurs excédents non répartis lors de l'assemblée générale. Or les excédents non répartis ont été affectés de plusieurs ajustements importants découlant de l'adoption des normes IFRS et ces derniers devront être comblés par les réserves.

Conséquemment, le 1^{er} janvier 2010, un montant de 1 076 M\$ a été transféré des « Réserves » vers les « Excédents non répartis » afin de pallier les effets de la première adoption des normes IFRS sur les excédents non répartis.

h) Consolidation

Fonds distincts

Principaux changements par rapport aux PCGR – Selon les PCGR, les fonds distincts de la filiale d'assurance de personnes n'étaient pas consolidés dans les états financiers du Mouvement Desjardins conformément aux dispositions du chapitre 4211 du Manuel de l'ICCA intitulé « Entreprises d'assurances de personnes – considérations particulières ». Selon les normes IFRS, le Mouvement Desjardins doit dorénavant consolider les fonds distincts de sa filiale d'assurance de personnes bien que les titulaires de ces fonds assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements.

Conséquemment, les « Actifs des contrats des fonds distincts » ont été consolidés sur une ligne spécifique à l'actif pour un montant de 3 502 M\$ au 1^{er} janvier 2010. La contrepartie a été comptabilisée en totalité au poste « Passifs des contrats des fonds distincts » à l'état combiné de la situation financière.

Déconsolidation de deux entités

Principaux changements par rapport aux PCGR – Selon les PCGR, lorsqu'une entité déterminait qu'elle possédait des intérêts variables dans une entité et qu'elle en était le principal bénéficiaire (c'est-à-dire qu'elle serait amenée à en assumer la majorité des pertes prévues ou d'en recevoir la majorité des rendements résiduels prévus), celle-ci devait consolider cette entité. Selon les normes IFRS, les critères d'analyse pour déterminer s'il faut consolider une telle entité diffèrent sensiblement, étant davantage axés sur la notion de contrôle en substance. Ainsi, dès qu'une entité est en droit d'obtenir les principaux avantages et assume les principaux risques d'une entité ad hoc, celle-ci doit être consolidée.

Conséquemment, le Mouvement Desjardins a déterminé que deux entités (Développement International Desjardins et la Fondation Desjardins) qu'elle cumulait antérieurement ne devaient plus être consolidées aux fins de la préparation de ses états financiers combinés selon les normes IFRS. Au 1^{er} janvier 2010, tous les éléments d'actif et de passif relatifs à ces entités ont été renversés en contrepartie d'une réduction de 34 M\$ des capitaux propres du Mouvement Desjardins.

i) Instruments financiers

Titrisation de prêts hypothécaires

Principaux changements par rapport aux PCGR – Le Mouvement Desjardins transforme des créances hypothécaires en titres hypothécaires adossés, puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Bien que ces opérations de titrisation soient comptabilisées comme des cessions de créances selon les PCGR, elles ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation des normes IFRS. En effet, selon les PCGR, les critères de décomptabilisation d'un actif financier se fondaient sur le contrôle, ou plus précisément sur l'abandon du contrôle. Selon les normes IFRS, il faut plutôt procéder à l'évaluation d'une combinaison de critères qui reposent principalement sur le transfert des risques et des avantages ainsi que sur le contrôle de l'actif financier.

Options de première adoption – Selon la norme IFRS 1 amendée en décembre 2010, au moment du passage aux normes IFRS, une entreprise doit appliquer les dispositions transitoires prévues dans la norme IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », qui prévoient un traitement prospectif des dispositions énoncées dans la norme aux opérations de cession d'actifs financiers conclues à compter du 1^{er} juillet 2011, avec adoption par anticipation permise. Par suite de l'approbation reçue des autorités réglementaires, le Mouvement Desjardins a donc décidé d'appliquer par anticipation cet amendement aux fins de la préparation de son état combiné de la situation financière au 1^{er} janvier 2010.

Conséquemment, aucun retraitement n'a été comptabilisé à l'état combiné de la situation financière au 1^{er} janvier 2010. Cependant, toutes les cessions de créances réalisées après le 1^{er} janvier 2010 et pour lesquelles les critères de décomptabilisation des normes IFRS ne seront pas remplis devront être conservées à l'actif avec, pour contrepartie, une dette envers l'acquéreur. Tout écart entre le montant de l'actif conservé et le passif constaté devra être comptabilisé en résultat.

Relations de couverture

Principaux changements par rapport aux PCGR – Conformément aux PCGR, le Mouvement Desjardins avait recours, dans certaines circonstances, à la méthode de changement des flux de trésorerie variables de même qu'à la méthode abrégée pour apprécier l'efficacité et évaluer l'inefficacité de certaines relations de couverture. Or les normes IFRS ne permettent pas le recours à ces deux méthodes. Afin de se conformer à ces nouvelles exigences, le Mouvement Desjardins a élaboré des méthodes de remplacement qui sont cependant susceptibles de créer une certaine volatilité au niveau de l'état combiné du résultat. Toutefois, certaines relations de couverture qui utilisaient déjà des méthodes acceptables selon les normes IFRS n'ont pas été modifiées et n'ont nécessité aucun ajustement à la date de transition.

L'incidence cumulative de l'utilisation des nouvelles méthodes pour tester l'efficacité des relations de couverture du Mouvement Desjardins a été comptabilisée en augmentation des « Excédents non répartis » pour un montant de 12 M\$ au 1^{er} janvier 2010. En contrepartie, les « Actifs d'impôt différé » et les « Dépôts » ont diminué respectivement de 3 M\$ et de 16 M\$ alors que les « Prêts hypothécaires résidentiels » et les « Passifs d'impôt différé » ont augmenté respectivement de 1 M\$ et de 2 M\$ au 1^{er} janvier 2010.

Dépréciation d'actifs financiers – Titres disponibles à la vente

Principaux changements par rapport aux PCGR – Selon les PCGR, une dépréciation devait être comptabilisée sur les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation et que cette dépréciation était jugée durable. Selon les dispositions des normes IFRS, il faut plutôt procéder à la dépréciation de ces titres dès qu'il existe une indication objective de dépréciation seulement.

Les pertes non réalisées sur ces placements ont été renversées du « Cumul des autres éléments du résultat global » et ont été comptabilisées dans les « Excédents non répartis », qui ont été réduits de 95 M\$ au 1^{er} janvier 2010.

Évaluation des titres de capitaux propres qui ne possèdent pas de marché actif

Principaux changements par rapport aux PCGR – Selon les PCGR, lorsque des titres de capitaux propres n'ont pas de prix cotés sur un marché actif, ils doivent être évalués au coût sauf s'ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Or, selon les normes IFRS, si la juste valeur de ces titres peut faire l'objet d'une évaluation fiable, ils doivent être comptabilisés à la juste valeur.

Conséquemment, le Mouvement Desjardins a réévalué au 1^{er} janvier 2010 la valeur de ses placements dans des titres de capitaux propres pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable. Les « Titres disponibles à la vente » ont donc augmenté de 15 M\$ alors que les « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et les « Actifs d'impôt différé » ont été réduits de 1 M\$ et de 3 M\$ respectivement.

Ces ajustements ont eu pour effet net de diminuer les « Excédents non répartis » de 1 M\$ et d'augmenter le « Cumul des autres éléments du résultat global » de 12 M\$ au 1^{er} janvier 2010.

Incidences financières des normes IFRS sur les principales mesures financières du Mouvement Desjardins

Les incidences financières découlant du passage aux normes IFRS décrites à la section « Incidences financières des normes IFRS sur l'état combiné de la situation financière du Mouvement Desjardins au 1^{er} janvier 2010 » touchent les principales mesures financières du Mouvement Desjardins. Conformément aux avertissements énoncés précédemment, ces incidences sont toutefois susceptibles d'être ajustées au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

Ainsi, sur la foi des informations disponibles à ce jour, les ajustements découlant du passage aux normes IFRS, s'ils avaient été appliqués aux états financiers du Mouvement Desjardins en date du 31 décembre 2010, auraient eu un impact négatif de 187 points de base sur le ratio de capital de première catégorie et de 141 points de base sur le ratio de capital total à cette date. Malgré ces incidences défavorables, le Mouvement Desjardins respecte toujours les exigences réglementaires minimales de capitalisation. Ces incidences sont majoritairement causées par l'ajustement de 1,1 G\$, à la date de transition, pour les régimes d'avantages du personnel. Le ratio actifs sur capital réglementaire, quant à lui, aurait été supérieur de 0,94 fois, toujours sous la limite maximale de 20 fois.

De plus, le Mouvement Desjardins a pris connaissance des avis publiés par les autorités réglementaires. Aux fins du calcul des ratios de capital réglementaire et d'actifs sur capital réglementaire, les autorités permettent de manière irrévocable, à compter de la date de conversion aux normes IFRS de reporter et d'amortir linéairement, sur une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2012, la majorité des incidences de l'adoption de ces normes sur les excédents non répartis et les réserves. Le Mouvement Desjardins a décidé de se prévaloir de ce choix.

SECTION 4.8

Statistiques des cinq dernières années

Tableau 31 – Bilan cumulé

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
		redressé ⁽¹⁾	redressé ⁽¹⁾	non redressé ⁽¹⁾	non redressé ⁽¹⁾
Actif					
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 610 \$	1 086 \$	1 489 \$	1 499 \$	1 334 \$
Valeurs mobilières					
Titres détenus à des fins de transactions	21 698	19 349	17 746	21 127	3 906
Titres disponibles à la vente	15 890	12 064	11 338	10 315	—
Titres de placement	—	—	—	—	23 099
Titres détenus jusqu'à l'échéance	17	18	19	—	—
	37 605	31 431	29 103	31 442	27 005
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 034	5 055	6 130	7 593	4 147
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	72 839	67 667	63 220	57 566	52 768
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 504	16 915	15 982	15 535	15 070
Aux entreprises et aux gouvernements	26 777	26 259	26 086	23 064	21 532
	117 120	110 841	105 288	96 165	89 370
Provision cumulative pour pertes sur créances	(509)	(541)	(532)	(762)	(724)
	116 611	110 300	104 756	95 403	88 646
Autres actifs ⁽²⁾	9 415	9 570	11 054	8 122	8 008
Total de l'actif	172 275 \$	157 442 \$	152 532 \$	144 059 \$	129 140 \$
Passif et capitaux propres					
Passif					
Dépôts					
Particuliers	78 751 \$	75 420 \$	71 958 \$	66 319 \$	62 650 \$
Entreprises et gouvernements	23 421	21 876	21 512	20 784	16 282
Institutions de dépôts et autres	10 772	8 865	7 966	8 663	9 211
	112 944	106 161	101 436	95 766	88 143
Provisions techniques et connexes	14 457	13 453	12 874	12 831	11 135
Obligations subordonnées	2 805	1 294	748	858	1 367
Autres passifs ⁽²⁾	29 006	25 188	27 445	25 353	19 970
	46 268	39 935	41 067	39 042	32 472
Capitaux propres					
Capital social ⁽²⁾	2 129	1 608	915	863	828
Capital-actions	70	71	69	67	66
Excédents (déficit) non répartis	1 104	805	(96)	795	634
Cumul des autres éléments du résultat étendu	528	489	685	50	—
Réserves	9 232	8 373	8 456	7 476	6 997
	13 063	11 346	10 029	9 251	8 525
Total du passif et des capitaux propres	172 275 \$	157 442 \$	152 532 \$	144 059 \$	129 140 \$

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

(2) Données reclassées pour les rendre conforme à la présentation adoptée en 2010.

Tableau 32 – Résultats cumulés

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
		redressé ⁽¹⁾	redressé ⁽¹⁾	non redressé ⁽¹⁾	non redressé ⁽¹⁾
Revenu d'intérêts					
Prêts	5 236 \$	5 068 \$	5 573 \$	5 438 \$	4 971 \$
Valeurs mobilières	446	438	474	447	386
	5 682	5 506	6 047	5 885	5 357
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 691	1 920	2 590	2 578	2 206
Obligations subordonnées	105	64	39	62	70
	1 796	1 984	2 629	2 640	2 276
Revenu net d'intérêts	3 886	3 522	3 418	3 245	3 081
Primes nettes	4 368	4 247	4 131	3 824	3 688
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et paiements	535	513	497	484	447
Commissions sur prêts et cartes de crédit	470	444	410	381	326
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	656	581	617	738	625
Revenus (pertes) de transaction ⁽²⁾	1 013	666	(1 001)	262	—
Revenus (pertes) sur les titres disponibles à la vente ⁽²⁾	152	79	(405)	141	—
Revenus de placement et tirés des activités de transaction	—	—	—	—	878
Revenus sur autres placements	283	275	239	179	—
Autres	322	343	467	417	374
	3 431	2 901	824	2 602	2 650
Revenu total⁽²⁾	11 685	10 670	8 373	9 671	9 419
Provisions pour pertes sur créances	197	260	223	197	139
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	4 168	3 758	3 144	3 171	3 342
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	2 616	2 423	2 250	2 338	2 271
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	400	415	393	381	373
Impartition de services de traitement	363	371	322	308	315
Communications	258	237	252	357	237
Frais de restructuration	83	101	—	—	—
Autres	1 683	1 602	1 588	1 439	1 338
	5 403	5 149	4 805	4 823	4 534
Excédents d'exploitation⁽²⁾	1 917	1 503	201	1 480	1 404
Charge d'impôts sur les excédents	462	412	113	358	398
Excédents d'exploitation avant participations sans contrôle et ristournes aux membres	1 455	1 091	88	1 122	1 006
Participations sans contrôle	18	17	(1)	21	18
Excédents avant ristournes aux membres⁽²⁾	1 437	1 074	89	1 101	988
Provision pour ristournes aux membres	299	311	215	592	483
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	(81)	(98)	(62)	(174)	(148)
Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres⁽²⁾	1 219 \$	861 \$	(64) \$	683 \$	653 \$

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

(2) Les données de 2008 ont été affectées par la crise financière.

Tableau 33 – Principales mesures financières

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2010	2009	2008	2007	2006
		redressé ⁽¹⁾	redressé ⁽¹⁾	non redressé ⁽¹⁾	non redressé ⁽¹⁾
Ratio de capital de première catégorie	17,7 %	15,8 %	13,6 %	14,2 %	14,2 %
Ratio de capital total	18,7	15,8	13,0	13,6	14,3
Rendement des capitaux propres ^(2,3)	11,6	10,2	0,9	12,3	12,1
Indice de productivité ⁽³⁾	71,9	74,5	91,9	74,2	74,6
Prêts douteux bruts en pourcentage des prêts bruts	0,44	0,46	0,40	0,41	0,39
Actif moyen ⁽³⁾	169 003 \$	158 689 \$	149 722 \$	139 957 \$	123 563 \$
Prêts moyens	113 777	107 229	99 764	91 832	85 419
Dépôts moyens	110 462	104 584	99 288	92 042	85 485

(1) Certaines données ont été redressées. Voir « Provision cumulative pour pertes sur créances » dans la section 4.6 « Conventions comptables critiques et estimations ».

(2) Les données de 2008 ont été affectées par la crise financière.

(3) Voir la section 4.5 « Mesures non conformes aux PCGR ».

SECTION 4.9

Glossaire de termes financiers

ACCEPTATION

Titre d'emprunt à court terme, négociable sur le marché monétaire, qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

ACTIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération du risque prévu par règlement afin de refléter le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan et aux éléments hors bilan. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. Le calcul est défini dans les lignes directrices de l'Autorité selon l'Accord de Bâle II, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Pour plus de détails, se reporter à la section 3.3 « Gestion du capital et cotes de crédit ».

ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Actuaire nommé par le conseil d'administration d'une compagnie d'assurance en vertu des lois fédérales et provinciales en matière d'assurance.

ADHÉRENT

Personne qui participe à un régime d'assurance collective par l'entremise de son employeur, d'une association ou d'un groupe.

APPARIEMENT

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan de manière à minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et autres indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

ASSURÉ

Personne dont la vie ou la santé est assurée en vertu d'un contrat d'assurance. Voir aussi Adhérent.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec, notamment dans les domaines des assurances, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers ainsi que des valeurs mobilières. Entrée en fonction le 1^{er} février 2004, elle remplace les organismes d'encadrement suivants : la Commission des valeurs mobilières du Québec, le Bureau des services financiers, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et le Fonds d'indemnisation des services financiers. L'Autorité est également substituée à l'Inspecteur général des institutions financières à l'égard de l'encadrement du secteur financier.

BÉNÉFICIAIRE

Personne, autre que le preneur, désignée pour recevoir des prestations en vertu d'un contrat d'assurance ou de rentes.

BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

Biens administrés ou gérés par une institution financière dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres et les clients. Par conséquent, ces biens ne sont pas inscrits au bilan de l'institution financière. Les services offerts à l'égard des biens administrés sont d'ordre administratif, comme la garde des valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente, tandis que les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements, de même que la prestation de conseils liés aux placements. Ces biens peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les biens administrés et sous gestion excluent l'incidence de la titrisation.

COMPOSANTE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Société coopérative ou filiale faisant partie du Mouvement Desjardins.

CONTRAT DE CHANGE À TERME

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change convenus.

COUVERTURE

Opération réalisée dans le but de réduire ou de compenser l'exposition du Mouvement à un ou plusieurs risques financiers. L'opération consiste à prendre une position exposée à des effets équivalents, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

ENTENTE DE RÉASSURANCE

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrat.

ENTITÉ À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES (EDDV)

Entité qui ne dispose pas de capitaux à risque suffisants pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou dans laquelle les détenteurs des capitaux propres à risque ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière majoritaire.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Fonds constitué de sommes mises en commun par des épargnants en vue d'un placement collectif. La gestion d'un tel fonds est assurée par un tiers qui doit, sur demande, racheter les parts à leur valeur liquidative (ou valeur de rachat).

FONDS DISTINCTS

Catégorie de fonds que proposent les compagnies d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties à l'acheteur, comme le remboursement du capital au décès. Les fonds distincts comportent une variété d'objectifs de placement et de catégories de titres.

GARANTIES ET LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN

Essentiellement, des engagements irrévocables d'une institution financière d'effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne pourrait respecter ses obligations financières envers des tiers.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Facilités de crédit offertes aux membres et aux clients sous forme de prêts et d'autres modes de financement figurant au bilan cumulé ou sous forme de produits hors bilan comme les garanties, les lettres de crédit et les prêts de titres.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques de taux d'intérêt, de change et d'autres indices financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Gamme variée de produits offerts aux membres et aux clients et qui sont liés aux instruments de crédit qui leurs procurent une protection quant aux liquidités.

MONTANT THÉORIQUE

Montant nominal de référence sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

OBLIGATIONS

Certificats de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises, excepté les débentures. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Obligations non garanties dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné aux créances des déposants et de certains autres créanciers.

OPTION

Entente contractuelle qui accorde le droit (par opposition à l'obligation) de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance (prix d'exercice).

PART PERMANENTE

Titre de capital offert aux membres des caisses.

POINT DE BASE

Unité de mesure équivalant à un centième de point.

POLICE

Document écrit qui constate l'existence d'un contrat d'assurance ou de rentes et qui en énonce les stipulations et les conditions.

PRESTATION

Montant versé par l'assureur en vertu d'une protection d'assurance vie, d'assurance salaire ou d'assurance accident-maladie. Selon le cas, la prestation est versée au preneur, à l'assuré ou au bénéficiaire de l'assurance. Dans un régime de retraite, ce terme correspond aux droits qu'un participant a acquis en vertu de sa participation au régime.

PRÊT DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et l'intérêt afférent cesse d'être comptabilisé lorsque : a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne puisse être recouvrée ou b) l'intérêt ou le capital est impayé depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti ou qu'il soit en voie de recouvrement ou c) le prêt est en retard depuis plus de 180 jours.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE CATÉGORIE ALT-A

Prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard au niveau des revenus.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS À RISQUE

Prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé.

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice.

PRIMES D'ASSURANCE

Paiements que le preneur est tenu d'effectuer pour que son contrat d'assurance demeure en vigueur. Ces paiements représentent le coût de son assurance et peuvent parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

PRIMES DE RENTES

Sommes que le preneur investit dans le but du service d'une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

PRIMES NETTES ACQUISES

En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes sur créances attendues reliées au portefeuille de prêts et aux autres actifs financiers constatés au bilan cumulé et hors bilan. Les provisions spécifiques et la provision générale haussent la provision cumulative pour pertes sur créances qui est diminuée par les radiations nettes des recouvrements.

PROVISIONS D'ASSURANCE

Passif représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires constitués afin de garantir le paiement des prestations.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Imputation qui s'ajoute à la provision cumulative pour pertes sur créances. Des provisions spécifiques sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts douteux) à une valeur de réalisation estimative. La provision générale est établie pour les pertes attendues à l'égard du total des prêts non douteux, notamment dans un secteur d'activité lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle.

RATIO COMBINÉ

En assurance de dommages, coûts des sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

RÉGIME DE RETRAITE

Contrat en vertu duquel le participant bénéficie d'une prestation de retraite selon certaines conditions à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et le participant.

RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Régime de retraite qui garantit à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite, souvent selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

RELATION DE COUVERTURE

Relation établie par la direction entre un élément couvert et un élément de couverture qui répond à toutes les conditions de la norme comptable portant sur le sujet émis par l'ICCA. Un élément de couverture (généralement un instrument dérivé) vise à compenser un risque identifié lié aux taux d'intérêt, aux devises et aux autres indices financiers, auquel un élément couvert (généralement un actif ou un passif inscrit au bilan cumulé) expose le Mouvement.

RÉSULTATS TECHNIQUES

En assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif, tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif, tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

RISTOURNE

Affectation des excédents en fonction du volume d'affaires réalisé par le membre avec sa caisse.

SINISTRALITÉ

En assurance de dommages, coûts des sinistres exprimés en pourcentage des primes nettes acquises. Les primes nettes acquises représentent les primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

SOCIÉTÉ FILIALE OU FILIALE

Société dans laquelle la Fédération détient le contrôle.

STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER

Prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés évoluant dans la même industrie.

SWAP

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger pour une période donnée des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

TAUX DE MORBIDITÉ

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance santé que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

TAUX DE MORTALITÉ

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, incluant les commissions payées ou reçues, les primes ou escomptes, ainsi que les coûts de transaction.

TITRES ADOSSÉS À DES ACTIFS FINANCIERS

Titres créés au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES AVEC FLUX GROUPÉS

Titres obligataires issus d'une opération de titrisation, émis en représentation de créances garanties par une hypothèque immobilière, dont les flux en capital et en intérêts provenant des créances hypothécaires sous-jacentes sont groupés par tranches en vue de leur transmission aux porteurs de titres.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES

Titres créés au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

TITRES DE NÉGOCIATION

Ensemble des valeurs mobilières détenues à court terme à des fins d'arbitrage.

TITRES DE PLACEMENT

Ensemble des valeurs mobilières détenues avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que le marché offre d'autres placements plus attrayants.

TITRISATION

Mécanisme par lequel des actifs financiers, par exemple des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés ; ces titres sont par la suite cédés à une fiducie.